Agfa-Gevaert RAPPORT ANNUEL 2006

AGFA

Chiffres clés

Millions d'euros	2006	2005	2004[1]	2003	2002
Chiffre d'affaires	3.401	3.308	3.762	4.215	4.683
Évolution par rapport à l'année précédente	2,8%	(12,1)%	(10,7)%	(10,0)%	(4,6)%
Graphics	1.712	1.733	1.673	1.622	1.813
Part du chiffre d'affaires du Groupe	50,3%	52,4%	44,5%	38,5%	38,7%
HealthCare	1.452	1.405	1.361	1.408	-
Part du chiffre d'affaires du Groupe	42,7%	42,5%	36,2%	33,4%	-
Specialty Products	237	170	129	315	-
Part du chiffre d'affaires du Groupe	7,0%	5,1%	3,4%	7,5%	-
Technical Imaging[2]	-	-	-	-	1.822
Part du chiffre d'affaires du Groupe	-	-	-	-	38,9%
Consumer Imaging (cédé en 2004)	-	-	599	870	1.048
Part du chiffre d'affaires du Groupe	-	-	15,9%	20,6%	22,4%
Bénéfice brut	1.299	1.212	1.497	1.766	1.978
Résultat récurrent avant intérêts et impôts[3]	256	219	292	384	471
Frais de restructuration et dépenses non récurrentes	(191)	(87)[4]	(109)	(87)	(78)
Résultat d'exploitation	65	132	(129)[5]	528[6]	393
Résultat hors exploitation	(64)	(25)	(56)	(71)	(97)
Impôts sur les résultats	15	(125)[7]	39	(135)	(99)
Résultat net des sociétés consolidées (avant part des résultats des sociétés associées)	16	(18)	(146)	322	197
Part des résultats des sociétés associées	-	-	-	-	(3)
Résultat net des sociétés consolidées	16	(18)	(146)	322	194
part attribuable aux intérêts minoritaires	1	1	(1)	(1)	-
part attribuable aux actionnaires d'Agfa-Gevaert NV	15	(19)	(145)	323	194
Résultat net pour la période comptable	15	(19)	(145)	323	194
Flux de trésorerie					
Flux de trésorerie bruts d'exploitation	140	133	244	393	482
Flux de trésorerie nets d'exploitation	107	82	303	522	611
Investissements[8]	(105)	(106)	(112)	(178)	(167)
Bilan au 31 décembre					
Fonds propres	933	1.032	1.082	1.373	1.386
Dette financière nette	704	679	193	233	573
Fonds de roulement net[9]	554	684	850	1.642	1.598
Actif total	3.832	3.982	3.356	3.839	4.159
Données par titre (en euros)					
Bénéfice par titre (résultat net)	0,12	(0,15)	(1,15)	2,44	1,39
Flux de trésorerie nets d'exploitation par titre	0,86	0,65	2,40	3,95	4,38
Dividende brut	0,50	0,50	0,60	0,75[10]	0,50
Valeur comptable par action	7,48	8,27	8,58	10,90	9,95
Nombre de titres ordinaires à la fin de l'exercice	124.785.530	124.780.270	126.054.680	126.000.000	139.231.600
Nombre moyen pondéré de titres ordinaires	124.781.170	125.603.444	126.008.540	132.045.438	139.611.425
Nombre de salariés (à la fin de l'exercice)					
Equivalents temps plein permanent	14.015	14.442	14.387	17.340	19.341

(1) comme figurant dans le rapport de 2004, retraité en fonction de l'impact de l'adoption de l'IFRS 2 *Paiement fondé sur les actions* de 2 millions d'euros

(2) jusque fin 2002, HealthCare, Non-Destructive Testing (cédé fin 2003) et Specialty Products étaient réunis au sein du Business Segment Technical Imaging

(3) avant frais de restructuration et éléments non récurrents et à l'exception du produit exceptionnel de 25 millions d'euros généré par la révision du régime d'assurance médicale post retraite de la filiale américaine du Groupe et enregistré au quatrième trimestre 2005

(4) y compris une provision de 55 millions d'euros due à la liquidation d'AgfaPhoto

(5) y compris une moins-value de 312 millions d'euros résultant de la cession de Consumer Imaging et Monotype

(6) y compris une plus-value de 231 millions d'euros générée par la cession de Non-Destructive Testing

(7) y compris la contre-passation d'actifs d'impôts pour 54 millions d'euros concernant le désinvestissement de Consumer Imaging

(8) pour immobilisations incorporelles et corporelles

(9) actifs circulants minorés du passif exigible à court terme

(10) y compris un dividende extraordinaire de 25 eurocents lié à la cession de Non-Destructive Testing

Profil de l'entreprise

Le Groupe Agfa-Gevaert développe, produit et distribue une vaste gamme de systèmes d'imagerie analogiques et numériques et des solutions informatiques, principalement destinés à l'industrie de l'impression et au secteur des soins de santé, ainsi qu'à des applications industrielles spécifiques.

Réseau mondial de production et de vente

Le siège social et la maison mère d'Agfa sont situés à Mortsel, Belgique. Le Comité exécutif, secondé par un petit Corporate Center (centre de gestion de l'entreprise), dirige la maison mère du Groupe. Les activités du Groupe sont réparties entre trois grands business groups indépendants: Agfa Graphics, Agfa HealthCare et Agfa Specialty Products. Tous les business groups, fortement implantés dans leur secteur, ont des stratégies bien définies et sont entièrement autonomes, tant sur le plan opérationnel que sur les plans administratif et financier.

Agfa dispose de sites de production aux quatre coins de la planète. Les principaux centres de recherche sont implantés en Belgique, aux États-Unis, en Allemagne et en Chine. Ce réseau mondial de production permet à l'entreprise de répondre aux besoins spécifiques de chaque marché, de limiter les risques liés aux fluctuations monétaires et de réduire les coûts de transport.

Agfa dirige ses activités commerciales grâce à ses 40 agences établies partout dans le monde. Les pays où Agfa ne possède pas ses propres agences commerciales sont desservis par un réseau d'agents et de représentants.

Activités

Agfa Graphics
Agfa Graphics propose des solutions prépresse intégrées pour le secteur de l'impression. Ces solutions comprennent des consommables, du matériel, des logiciels et des services pour la gestion de couleurs, des projets et des flux de production. Agfa Graphics se classe parmi les premiers fournisseurs mondiaux de systèmes d'exposition directe des plaques *(CtP)* et de films *(CtF)*, ainsi que de systèmes d'*épreuve* numérique pour les marchés de l'impression de labeur et d'emballage et le secteur de l'édition de journaux.

Agfa Graphics s'impose rapidement dans les nouveaux segments de l'impression jet d'encre industrielle en offrant des solutions numériques complètes pour des applications variées: affiches, bannières, enseignes, présentoirs, étiquettes et matériaux d'emballage. Son expérience dans le domaine des technologies de traitement d'image et des émulsions lui a apporté le savoir-faire requis pour mettre au point un assortiment complet d'encres de haute qualité.

Agfa HealthCare
Agfa HealthCare fournit aux hôpitaux et autres centres de soins de santé des solutions à la pointe de la technologie pour la collecte, le traitement et la gestion des images diagnostiques. En outre, le business group est devenu l'un des leaders du marché en pleine expansion des systèmes informatiques intégrant les différents workflows du secteur des soins de santé. Ces solutions permettent d'améliorer l'efficacité des centres médicaux et la qualité des soins dispensés aux patients.

La gamme de solutions d'imagerie et informatiques d'Agfa HealthCare comprend des systèmes d'informations cliniques (CIS) et hospitaliers (HIS), des *systèmes d'informations radiologiques (RIS)*, des systèmes de communication et d'archivage d'images numériques *(PACS)* ainsi que des systèmes de création de rapports, de cardiologie, de planification des activités et d'aide à la prise de décision, des applications cliniques de pointe et de stockage de données, sans oublier des systèmes de radiologie directe et assistée par ordinateur et des films radiologiques traditionnels. Enfin, le business group offre des services de conseil dans le domaine des soins de santé.

Agfa Specialty Products
Agfa Specialty Products fournit un large éventail de films ainsi que des solutions de haute technologie pour de grands clients du secteur interentreprises en dehors des marchés couverts par Agfa Graphics et Agfa HealthCare. Son portefeuille se compose principalement de pellicules cinématographiques, de microfilms, de films pour des essais non destructifs ainsi que des produits destinés à la fabrication de circuits imprimés. Specialty Products a également fait son entrée dans le secteur prometteur des cartes d'identité hautement sécurisées. Pour finir, le business group fournit des matériaux à base de polymères conducteurs pour la production de lampes électroluminescentes ou des laminés destinés à l'emballage et à la protection des composants électroniques.

Part du chiffre d'affaires du Groupe en 2006
par business group/unité

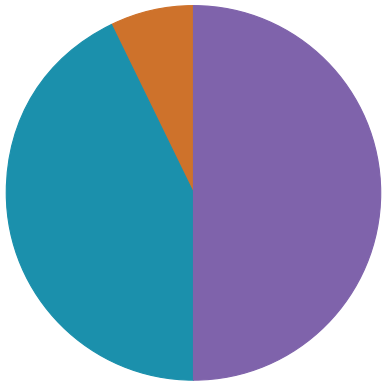

Agfa Graphics 50%
Agfa HealthCare 43%
Agfa Specialty Products 7%

Part du chiffre du Groupe en 2006
par région

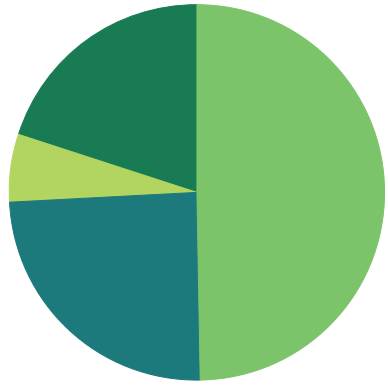

Europe 49,8%
ALENA 24,5%
Amérique Latine 5,9%
Asie/Océanie/Afrique 19,8%

Nouvelle organisation

Le 28 février 2007, au terme de son étude sur la stratégie de l'entreprise, le Conseil d'administration a décidé de diviser le Groupe en trois sociétés indépendantes et cotées: Agfa Graphics, Agfa HealthCare et Agfa Materials, dans l'intérêt commun des clients, des actionnaires et des employées. La scission sera effective à la fin de l'année 2007. Agfa Materials regroupera toutes les activités de fabrication de films et les produits de niche d'Agfa Specialty Products et se positionnera comme fournisseur indépendant de films et de produits associés, ainsi que de systèmes de haute technologie pour des marchés spécifiques.

Quelques dates qui ont marqué l'histoire de la société

1867 Création de « Aktiengesellschaft für Anilinfabrikation », plus connue sous le nom d'AGFA, une société berlinoise spécialisée dans les colorants

1894 Création de L. Gevaert en Cie. à Anvers, spécialiste du papier photo

1953 AGFA devient une filiale à 100% de Bayer

1964 Fusion entre Agfa et Gevaert

1981 Agfa-Gevaert devient une filiale à 100% de Bayer

1999 Offre publique de vente: l'entreprise est cotée en Bourse à Bruxelles et à Francfort
Bayer vend les 30% de sa participation restante dans Agfa

2004 Acquisitions de Dotrix (Belgique), entreprise de conception de systèmes d'impression couleur numérique pour des applications industrielles, et de Symphonie On Line (France), qui développe des systèmes d'informations pour le secteur hospitalier

2005 Acquisitions de GWI (Allemagne), entreprise de conception de systèmes d'informations pour le secteur hospitalier, et de Heartlab (États-Unis), qui développe des réseaux d'informations et d'images numériques pour la cardiologie

2007 Scission du Groupe en trois sociétés indépendantes et cotées d'ici la fin de l'année: Agfa Graphics, Agfa HealthCare et Agfa Materials

Table des matières

Chiffres clés

Profil d'entreprise

Agfa en 2006

3 Lettre aux actionnaires

4 Rapport de gestion

AGFA GRAPHICS **12**

AGFA HEALTHCARE **22**

AGFA SPECIALTY PRODUCTS **32**

38 Risques
40 Gouvernance d'entreprise
60 Développement durable

États financiers

65 Rapport du Conseil d'administration
66 Rapport des vérificateurs indépendants
68 Comptes de résultat consolidés
69 Bilans consolidés
70 Fonds propres consolidés
71 Tableau des flux de trésorerie
72 Annexe aux états financiers

129 Comptes statutaires

133 Glossaire

États financiers 2002 - 2006

Bloc-notes de l'actionnaire

Les termes en *italique* sont expliqués dans le glossaire (p. 133).

Lettre aux actionnaires

Chèr(e)s actionnaires,

Depuis son introduction en bourse en juin 1999, Agfa-Gevaert a suivi une stratégie rigoureuse visant à faire passer le Groupe du statut de fournisseur de systèmes d'imagerie traditionnels au statut de fournisseur innovant de solutions d'imagerie numériques, et de solutions et services informatiques. Au cours de ces dernières années, Agfa-Gevaert a donc rationalisé son portefeuille en désinvestissant ses activités secondaires telles que les essais non destructifs et Consumer Imaging. Parallèlement, nous avons fortement investi dans le développement de produits et de solutions innovantes pour de nouveaux marchés très porteurs, tels que les secteurs de l'impression jet d'encre industrielle, de l'informatique médicale et des cartes d'identité électroniques. Outre les activités R&D étendues d'Agfa, nous avons donc réalisé des acquisitions ciblées de sociétés à la pointe de l'innovation, autant dans l'industrie graphique que dans le secteur des soins de santé. Lors de la phase suivante de ce processus de transformation, tous les business groups ont bénéficié d'une indépendance opérationnelle. Cela a permis aux business groups de mieux poursuivre leurs propres stratégies tout en centrant toute leur attention sur leurs clients.

Il ne fait aucun doute que le Groupe Agfa-Gevaert actuel ne peut plus être comparé à l'entreprise d'il y a une décennie. Autrefois réputé dans le monde de la photographie, Agfa est désormais un leader mondial incontesté sur le marché du prépresse numérique et des solutions de soins de santé. Malgré les conditions de marché difficiles des dernières années, caractérisées par des prix extrêmement élevés des matières premières et des effets de change négatifs, Agfa est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés et connaît une nouvelle croissance en termes de chiffre d'affaires et de résultats. À cet égard, 2006 s'est avérée une excellente année pour le Groupe Agfa-Gevaert. En effet, en 2006, la croissance dans les nouveaux secteurs a fait bien plus que compenser le déclin de nos activités traditionnelles. Le chiffre d'affaires organique total a progressé pour la première fois depuis 2000 et la marge du résultat avant intérêts et impôts d'Agfa a augmenté pour la première fois depuis 2002. Ces résultats positifs ont clairement prouvé que la stratégie élaborée est la bonne.

Grâce à une combinaison d'investissements stratégiques et d'une restructuration fondamentale, nous avons rendu les business groups suffisamment solides en termes de taille, de qualités fondamentales, de positionnement sur le marché et d'organisation pour affronter de nouveaux défis dans leurs secteurs respectifs. Par conséquent, le Conseil d'administration estime qu'il est temps de passer à l'étape logique suivante afin d'achever le processus de transformation du Groupe Agfa-Gevaert.

Après avoir revu en détail les options stratégiques de la société, le Conseil a conclu qu'une scission en trois entités indépendantes cotées en bourse serait dans le meilleur intérêt de toutes les parties impliquées. Nos employés évolueront dans des sociétés solides avec des stratégies de marché clairement définies et ciblées, ce qui leur ouvrira de nouveaux horizons. En outre, nos clients tireront des avantages de l'approche de marché ciblée des sociétés individuelles et de l'amélioration du service au client qui en découle.

Peu avant la scission qui devrait prendre fin au terme de l'année 2007, celle-ci sera présentée à une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour approbation. Une fois la scission approuvée, nos actionnaires détiendront des actions dans trois sociétés leaders indépendantes cotées, au lieu de détenir une seule action Agfa-Gevaert. En plus de créer de la valeur ajoutée, cela leur permettra d'adapter leur portefeuille à leur profil d'investissement individuel.

La transformation du Groupe Agfa-Gevaert a été une opération intensive et complexe. Elle a impliqué un grand nombre de changements et d'importants efforts, le dévouement et la flexibilité de nos employés et nous leur exprimons notre gratitude. De plus, nous remercions sincèrement nos clients et distributeurs pour leur confiance en nos produits, solutions et services et pour les bonnes relations que nous entretenons avec eux. Enfin, nous aimerions également remercier nos actionnaires pour leur confiance et soutien envers notre société.

Convaincu que nous avons emprunté la bonne voie, le Conseil d'administration invitera les participants à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approuver le versement d'un dividende brut ordinaire par action de 50 centimes d'euro.

Ludo Verhoeven
Président du Conseil d'administration

Marc Olivié
Président et Chief Executive Officer

Rapport de gestion

Marc Olivié
Président et Chief Executive Officer

Philippe Houssiau
Président Agfa HealthCare

Comité exécutif

Anne Vleminckx
Chief Financial Officer

Albert Follens
Chief Operating Officer
et Président Agfa Specialty Products

Stefaan Vanhooren
Président Agfa Graphics

Werner Vanderhaeghe
General Counsel et Company Secretary

Chiffre d'affaires Groupe
Millions d'euros

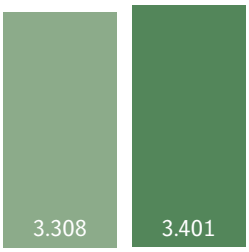

Part du chiffre d'affaires 2006
par business group

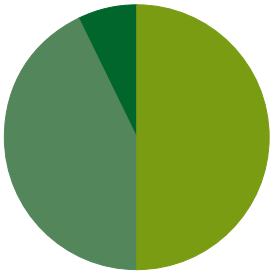

Agfa Graphics 50%
Agfa HealthCare 43%
Agfa Specialty Products 7%

par région

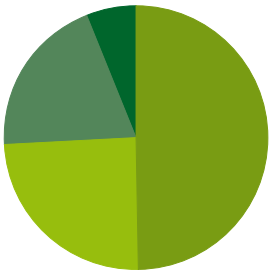

Europe 49,8%
ALENA 24,5%
Asie/Océanie/Afrique 19,8%
Amérique Latine 5,9%

Le Groupe Agfa-Gevaert est composé de trois business groups spécialisés qui ont chacun une excellente position sur leur marché et une stratégie bien définie: Graphics, HealthCare et Specialty Products. Une imprimerie et un hôpital sur deux dans le monde sont des clients d'Agfa. Le Groupe s'appuie sur cette clientèle solide et sur ses compétences clés pour bâtir de nouvelles plates-formes de croissance: les systèmes jet d'encre industriels pour Graphic Systems et l'informatique d'entreprise pour HealthCare. Specialty Products fournit un large éventail de films et de solutions de haute technologie aux clients industriels en dehors des marchés de l'imprimerie et des soins de santé.

Depuis le 1er janvier 2006, les trois business groups bénéficient d'une indépendance opérationnelle. Au mois d'août, un programme de réduction des coûts a été mis en place afin d'améliorer encore davantage la rentabilité ainsi que la position concurrentielle des business groups. Ce programme vise à une réduction annuelle des coûts de 250 millions d'euros d'ici fin 2008. En conséquence, quelque 2.000 emplois dans le monde entier seront supprimés.

Après avoir étudié les différentes options stratégiques du Groupe, le Conseil d'administration a annoncé au début de l'année 2007 qu'il est dans le meilleur intérêt du Groupe, des clients, des actionnaires et des employés, de diviser le Groupe en trois entités indépendantes. Le Conseil d'administration a donc décidé de scinder Agfa-Gevaert en trois sociétés indépendantes, cotées en bourse avant la fin de l'année 2007: Agfa Graphics, Agfa HealthCare et Agfa Materials. La nouvelle entité, Agfa Materials, regroupera toutes les activités de fabrication de films et les produits de niche de Specialty Products et se positionnera comme fournisseur indépendant de films et de produits associés.

Les trois nouvelles sociétés auront la taille, l'envergure, le positionnement et l'organisation pour mener à bien leurs activités de manière autonome sur leur segment respectif. En outre, elles seront en meilleure position pour élaborer leurs propres stratégies et auront un accès direct aux marchés de capitaux.

Chiffre d'affaires

Pour la première fois depuis 2000, le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 3.401 millions d'euros en 2006. Cette augmentation de 2,8% par rapport à 2005 provient principalement des bons résultats enregistrés par chacun des trois business groups. Graphics a enregistré une forte croissance du volume des ventes de plaques d'impression numériques et a mis en place une politique d'augmentation des prix. Alors que les marchés traditionnels du film et de l'impression n'ont cessé de décliner, HealthCare a vu son chiffre d'affaires augmenter grâce à son portefeuille numérique innovant de solutions informatiques et PACS et à ses systèmes de radiographie informatisée (RI) et de radiographie directe (RD). Les ventes enregistrées par Specialty Products sur le marché des pellicules cinématographiques et des processus d'essais non destructifs ont été excellentes.

Comptes de résultat - chiffres clés

Millions d'euros	2005	2006
Chiffres d'affaires	3.308	3.401
Bénéfice brut	1.212	1.299
Excédent brut d'exploitation[1]	380	408
Résultat avant intérêts et impôts[1]	219	256
Réstructuration et éléments non récurrents	(87)[2]	(191)
Resultat d'exploitation	132	65
Resultat hors exploitation	(25)	(64)
Résultat net	(19)	15

[1] avant frais de restructuration et éléments non récurrents et à l'exception du produit exceptionnel de 25 millions d'euros généré par la révision du régime d'assurance médicale postretraite de la filiale américaine du groupe et enregistré au quatrième trimestre 2005
[2] y compris une provision de 55 millions d'euros relatée au liquidation d'Agfa Photo

Excédent brut d'exploitation[1]
Millions d'euros

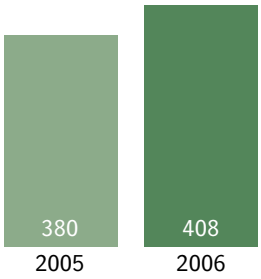

Résultat avant intérêts et impôts[1]
Millions d'euros

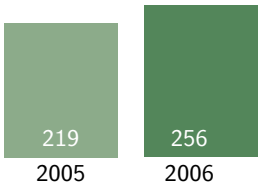

En 2006, la part du chiffre d'affaires du Groupe réalisée en Europe s'est élevée à 49,8% (contre 52,4% en 2005), la région ALENA a représenté 24,5% (24,6% en 2005), l'Asie, l'Océanie et l'Afrique 19,8% (contre 18,2% en 2005) et l'Amérique Latine 5,9% (contre 4,8% en 2005).

Résultats

Le bénéfice brut a atteint 1.299 millions d'euros, contre 1.212 millions d'euros en 2005. La marge bénéficiaire brute quant à elle s'est élevée à 38,2%, contre 36,6% en 2005. La conjonction de la croissance en termes de volume, de l'efficacité de la production et des services, de l'augmentation des prix et des effets positifs du mixe ont fait bien plus que compenser l'augmentation substantielle des coûts des matières premières.

Les coûts des ventes et les frais généraux d'administration (résultats non récurrents exclus) ont atteint un total de 832 millions d'euros, soit 24,5% du chiffre d'affaires, ce qui représente une augmentation de 3,9% par rapport à l'année précédente. Des mesures d'allégement des coûts des ventes et des frais généraux d'administration ont été mises en œuvre dans le cadre du programme général de réduction des coûts d'Agfa, qui vise à une diminution annuelle des coûts de 250 millions d'euros d'ici 2008.
Les frais de recherche et de développement ont augmenté de 1%, pour atteindre 193 millions d'euros (contre 191 millions en 2005), ce qui représente 5,7% du chiffre d'affaires, soit presque le même pourcentage qu'en 2005.

Les autres coûts d'exploitation se sont élevés à 18 millions d'euros, contre 1 million d'euros l'année précédente.

L'excédent brut d'exploitation *(EBITDA)* d'Agfa a atteint 408 millions d'euros, contre 380 millions en 2005, soit 12,0% contre 11,5% en pourcentage des ventes.

Le résultat avant intérêts et impôts *(EBIT)* a augmenté de 16,9% pour atteindre 256 millions d'euros, malgré la hausse de 130 millions d'euros des coûts des matières premières par rapport à l'année précédente.

Les frais de restructuration et les résultats non récurrents se sont élevés à 191 millions d'euros, contre 87 millions d'euros en 2005, dû au programme de réduction des coûts mis en place par le Groupe qui prévoit une diminution des dépenses de 250 millions d'euros chaque année d'ici 2008. Sur les 250 millions d'euros de réduction prévus, le Groupe a déjà constitué une provision d'environ 160 millions d'euros pour les frais de restructuration.

Résultat d'exploitation
Millions d'euros

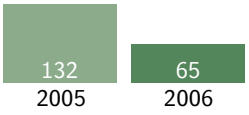

Bilan - chiffres clés
Actifs
Millions d'euros

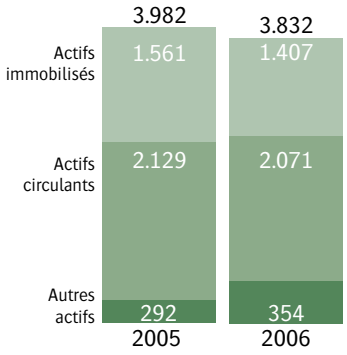

Passif
Millions d'euros

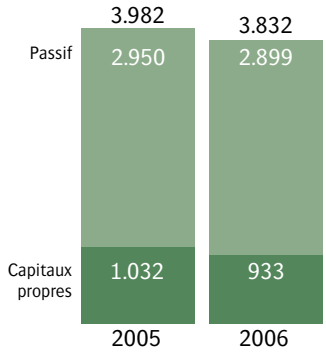

Les résultats d'exploitation de 2006 se sont élevés à 65 millions d'euros, contre 132 millions d'euros l'année précédente. Le résultat hors exploitation a atteint -64 millions d'euros, contre -25 millions d'euros en 2005.
Le résultat avant impôts a atteint 1 million d'euros, contre 107 millions d'euros en 2005.

Le Groupe a enregistré un bénéfice net de 15 millions d'euros, soit 12 centimes d'euro par titre, contre une perte nette de 19 millions d'euros, soit -15 centimes d'euros par titre en 2005.

Bilan

Fin décembre 2006, l'actif se chiffrait à 3.832 millions d'euros, contre 3.982 millions d'euros à la fin de l'année 2005.

Fonds de roulement

Les stocks ont augmenté, passant de 586 millions d'euros en 2005 à 624 millions d'euros. En jours, la durée de stockage était de 107 jours fin décembre 2006.

Les créances commerciales se sont chiffrées à 885 millions d'euros ou 86 jours, contre 854 millions d'euros ou 84 jours fin 2005. Les dettes commerciales sont quant à elles passées de 375 millions d'euros ou 64 jours à 400 millions d'euros ou 69 jours.
Agfa compte poursuivre ses efforts pour réduire davantage son fonds de roulement.

Dette financière

À la fin de l'année, la dette financière nette s'est élevée à 704 millions d'euros, contre 679 millions d'euros au terme de l'année 2005. Cette augmentation s'explique principalement par le paiement du dividende en 2006 (62,4 millions d'euros) et de la première contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de *GWI* (52,5 millions d'euros). À la fin de l'année 2006, le coefficient d'utilisation des fonds propres d'Agfa s'est élevé à 75,5%.

Stocks
Millions d'euros/Jours

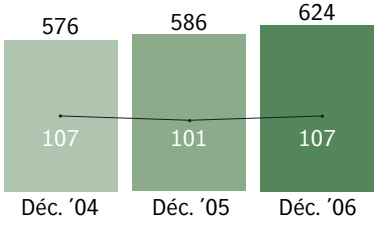

Créances commerciales
Millions d'euros/Jours

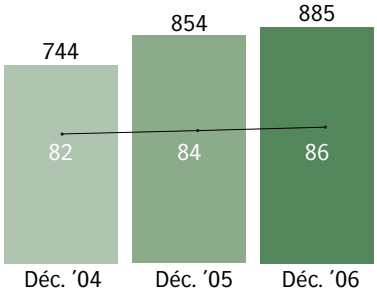

Dettes commerciales
Millions d'euros/Jours

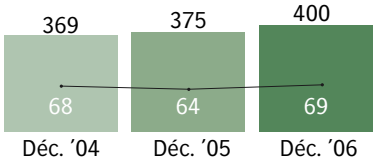

Fonds propres

Les fonds propres se sont chiffrés à 933 millions d'euros, contre 1.032 millions d'euros à la fin de l'année 2005.

Cash-flow

En 2006, le cash-flow brut d'exploitation s'est chiffré à 140 millions d'euros. Le cash-flow net d'exploitation, qui prend également en compte les variations du fonds de roulement, a atteint 107 millions d'euros. Les dépenses en capital se sont chiffrées à 105 millions d'euros.

Recherche et développement

Agfa, un des principaux innovateurs technologiques belges, a consacré 193 millions d'euros à la recherche et au développement (R&D) en 2006, soit une augmentation de 1% par rapport à 2005. 40% des investissements en R&D concernent le business group Graphics, 57% HealthCare et 3% Specialty Products.

La stratégie de recherche d'Agfa consiste à conjuguer développement en interne, partenariats externes et acquisitions de nouvelles technologies pour amener sur le marché, de manière efficace et rentable, les solutions nécessaires. Le passage de la technologie analogique à la technologie numérique a réduit le cycle de vie de nombreux produits et oblige le département R&D à raccourcir sans cesse le délai de développement des produits d'une part, et à accélérer leur commercialisation d'autre part.

Graphics se concentre particulièrement sur les technologies de l'impression jet d'encre industrielle et de *plaques d'impression* numériques *sans chimies* et à chimies réduites. En 2006, Graphics a fortement investi dans le développement de systèmes innovants et d'*encres U.V.* pour le marché en pleine expansion du jet d'encre industriel. Graphics a en outre lancé sa nouvelle *plaque d'impression* sans chimies sensible au laser violet, qui combine les atouts écologiques des systèmes sans chimies, des coûts d'investissement et d'exploitation peu élevés, et d'une grande fiabilité et la rapidité. Les systèmes *thermiques* ont également bénéficié des efforts en R&D. Ils peuvent en effet être utilisés pour un large éventail d'applications sur les marchés de l'impression de labeur et d'emballages.

Cash-flow opérationnel
Brut
Milllions d'euros

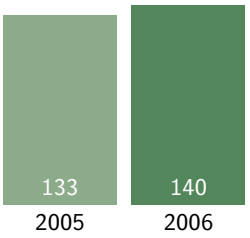

Net

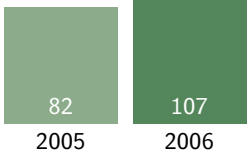

Résultat par action
Centimes d'euros

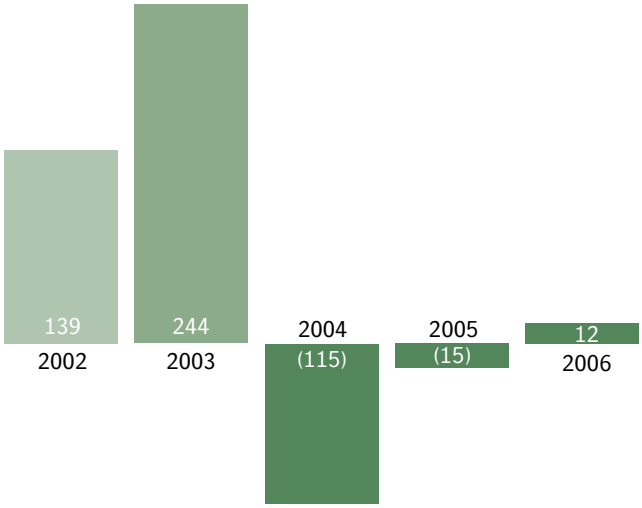

HealthCare concentre ses efforts en R&D sur le développement de technologies d'imagerie innovantes et sur l'intégration et la migration de diverses plates-formes IT d'hôpitaux vers une plate-forme informatique unique. En 2006, de nouveaux systèmes de radiographie et de mammographie numériques ont également été lancés sur le marché. ORBIS, le système informatique pour hôpitaux d'Agfa, a intégré de nouvelles applications cliniques pour les services de soins infirmiers et les laboratoires médicaux.
La technologie d'imagerie et d'information numérique d'Agfa offre aux acteurs du secteur de la santé les outils pour améliorer les soins aux patients mais aussi pour permettre un meilleur contrôle et une réduction du coût des soins de santé.

Chez Specialty Products, les activités en R&D se concentrent d'une part sur les matériaux nécessaires à la production de cartes d'identité sécurisées, et d'autre part sur les encres, films et revêtements utilisés comme électrodes flexibles pour les lampes *électroluminescentes (EL)*, les écrans tactiles, les moniteurs et les dispositifs électroniques imprimables.

Ressources humaines

À la fin de l'année 2006, Agfa comptait 14.015 équivalents temps plein (ETP), contre 14.442 au terme de l'année 2005. Les effectifs ont diminué de 427 ETP suite à la perte de clients et à la mise en place des programmes de réduction des coûts de vente et des frais généraux d'administration.

Programme de réduction des coûts

Le programme de réduction des coûts annoncé mi-2006 est sur la bonne voie et les négociations avec les partenaires sociaux ont été menées à bien dans tous les pays concernés. Les premiers effets des mesures visant à réduire les effectifs des organisations d'Agfa et à alléger les coûts se feront sentir dans le courant de l'année 2007.

Perspectives

Sur le front commercial, Graphics espère voir ses ventes progresser grâce à la mise sur le marché du jet d'encre industriel en 2007, et supprimer les pertes liées aux coûts de lancement au cours de la seconde moitié de l'année. Dans le domaine du prépresse, les ventes resteront vraisemblablement stables. Le déclin des produits analogiques continuera d'être compensé par le vif engouement que suscitent les plaques d'impression numériques, plus rentables.

Du côté de HealthCare, l'expansion à l'international des solutions informatiques d'entreprise, conjuguée à la croissance d'autres solutions et services informatiques et numériques compenseront largement un marché des produits d'impression et des films en constante perte de vitesse.

Specialty Products mise quant à elle sur le gain constant de parts de marché de ses produits films et sur une croissance accrue de ses produits et systèmes innovants.

L'ensemble des activités bénéficiera des effets positifs du programme de réduction des coûts, mais le prix élevé des matières premières n'en continuera pas moins de peser sur les résultats.

Tous les business groups travaillent à la mise en place de leur stratégie de croissance, sur laquelle repose leur indépendance. L'avenir des trois sociétés est assuré par la conjonction de ces stratégies parfaitement définies et du programme de réduction des coûts.

C'est pourquoi 2007 représente une étape importante pour Agfa-Gevaert, qui verra ses activités se scinder en trois sociétés indépendantes et cotées en bourse avant la fin de l'année.

AGFA GRAPHICS

“Malgré l’omniprésence des supports électroniques, les imprimés sont des éléments clés de la palette de moyens de communication d’aujourd’hui. Nous continuerons à renforcer notre position de leader mondial dans le domaine du prépresse et à consolider notre part de marché dans le secteur en pleine croissance de l’impression jet d’encre.”

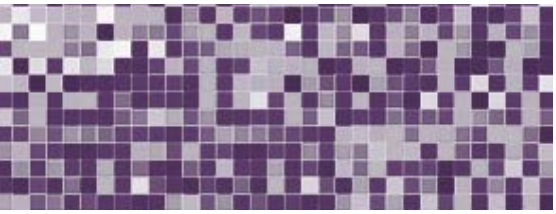

Millions d'euros	2006	2005	% évolution
Chiffre d'affaires	**1.712**	1.733 [2]	-1,2%
EBITDA récurrent [1]	**141**	142	-0,7%
% du chiffre d'affaires	**8,2%**	8,2%	
EBIT récurrent [1]	**73**	62	17,7%
Résultat d'exploitation	**(12)**	53	

(1) avant frais de restructuration et éléments non récurrents et à l'exception du produit exceptionnel de 13 millions d'euros généré par la révision du régime d'assurance médicale postretraite de la filiale américaine du Groupe et enregistré au quatrième trimestre 2005

(2) y compris 49 millions d'euros obtenus par des produits transférés par Graphics à Specialty Products en 2006

En 2006, le chiffre d'affaires d'Agfa Graphics a atteint 1.712 millions d'euros. Au début de l'année, Agfa Graphics a transféré plusieurs produits de niche à Agfa Specialty Products. Comparativement, le chiffre d'affaires a augmenté de 1,7% par rapport à 2005, principalement en raison d'une forte croissance des volumes de production des plaques d'impression numériques et des mesures tarifaires par lesquelles Agfa Graphics a pu mettre fin à l'érosion des prix.

Très touché par le prix élevé des matières premières et les investissements dans les nouvelles activités de jet d'encre industriel, l'excédent brut d'exploitation a atteint 141 millions d'euros, soit 8,2% du chiffre d'affaires. Ces éléments négatifs n'ont pas empêché le résultat avant intérêts et impôts d'augmenter de 17,7% par rapport à l'année précédente et d'atteindre 73 millions d'euros. À l'origine de cette augmentation, l'amélioration de la productivité et la transition continue vers des gammes de produits numériques plus rentables.

Stefaan Vanhooren | Président Agfa Graphics

Tendances du marché

La tendance de consolidation des années précédentes s'est confirmée dans le secteur de l'impression en 2006. Malgré l'omniprésence des supports électroniques, les supports imprimés gardent leur place dans la palette de moyens de communication. Le secteur de l'impression, qui avait bénéficié d'une relance en 2005, a poursuivi sa croissance en 2006. Parallèlement à la réduction des cycles de vie des produits et de l'information, on observe une tendance globale à la diminution des tirages, ce qui a eu pour effet d'augmenter les activités *prépresse* et le nombre de travaux d'impression numériques. En outre, le nombre croissant de publications couleur a eu pour effet d'augmenter la demande en *plaques d'impression*, l'impression couleur exigeant l'utilisation de quatre plaques d'impression ou plus au lieu d'une.

Dans le cadre d'une récente étude, les responsables d'environ 100 journaux du monde entier ont été interrogés sur les investissements qu'ils envisageaient de faire au cours des trois prochaines années. Cette étude a révélé que les clients étaient surtout intéressés par les logiciels d'entreprise et les plaques d'impression sans chimies sensibles au laser violet, une technologie dans laquelle Agfa Graphics excelle également.

Prépresse

En 2006, la technologie numérique 'computer-to-plate' *(CtP)* a continué d'augmenter et a même dépassé les technologies analogiques en volume. Cette évolution continuera, à mesure que de plus en plus de petits et moyens imprimeurs feront la transition vers le prépresse numérique.

Impression numérique

Pour les applications d'impression plus spécifiques, telles que les emballages, les brochures publicitaires et la décoration, des tirages courts sont applicables avec une demande supplémentaire de pouvoir imprimer des données changeantes. Les méthodes d'impression jet d'encre numérique les plus modernes offrent aux imprimeurs la possibilité de répondre à ces demandes. Plus que les technologies traditionnelles, les processus d'impression numérique permettent de passer plus facilement d'un travail à un autre à moindre coût, ce qui engendre des économies considérables. De par sa polyvalence, la technologie jet d'encre offre le plus grand potentiel de croissance de toutes les technologies numériques. Les systèmes jet d'encre peuvent également utiliser une large gamme d'encres pour imprimer sur un grand éventail de supports.

Respectueux de l'environnement, le système de plaques thermiques :Azura permet aux imprimeurs d'éliminer l'eau et le révélateur du processus CtP. Par conséquent, le système :Azura peut avoir un impact très positif sur les bénéfices de l'imprimeur. L'éviction des chimies élimine toutes les variables de développement et facilite la confection des plaques, offrant ainsi des résultats nets et cohérents. Les utilisateurs d':Azura bénéficient des avantages de la technologie CtP la plus simple, la plus fiable et la plus prévisible jamais développée.

Les différents systèmes CtP répondent à divers besoins commerciaux et à diverses exigences de productivité et de mise en œuvre. Les technologies thermiques, sans chimies et sous lumière visible apportent chacune des avantages uniques au flux d'impression. Un assortiment spécialisé de systèmes CtP avec des plaques photopolymères et argentiques combine une imagerie haute qualité et la capacité d'augmenter la productivité de manière économique.

Le logiciel de gestion de projets :Delano et le logiciel de gestion de flux de production :ApogeeX d'Agfa permettent aux imprimeurs d'atteindre leurs objectifs d'automatisation et d'optimiser leur productivité en leur fournissant un contrôle interactif des projets d'impression, depuis l'apport du client jusqu'à la livraison du produit.

Stratégie

En tant qu'acteur de premier plan dans son domaine, Agfa Graphics a appuyé sa stratégie sur trois piliers: une position leader sur ses marché, en terme de coûts et en matière technologique.

Position de leader sur ses marchés

En mettant l'accent sur la qualité, 'value selling' et la mise en œuvre de programmes tarifaires pour compenser le coût plus élevé des matières premières, Agfa Graphics consolide sa position de leader dans le domaine du prépresse, un segment de marché mature de près de 7 milliards d'euros.
S'appuyant sur une technologie propriétaire et des partenariats, Agfa Graphics souhaite également s'imposer sur le marché en plein essor du jet d'encre industriel, estimé à 10 milliards d'euros en 2010, avec un portefeuille innovant de systèmes jet d'encre haut de gamme pour les applications à grand volume, des *encres U.V.*, un logiciel de traitement et un large éventail de services.

Position de leader en terme de coûts

Pour améliorer sa rentabilité, Agfa Graphics a ramené les coûts de vente et les frais généraux d'administration à un niveau plus concurrentiel, en optimisant l'organisation de la production mondiale, des services et de la distribution.

Position de leader en matière technologique

Agfa Graphics est un leader sur le plan technologique dans le secteur de l'impression et continuera à investir à fin de maintenir cet avantage technologique. Par exemple par des investissements dans les technologies jet d'encre U.V. et les technologies CtP *thermiques* et écologiques.

Développement de produits

En 2006, les **imprimeurs de labeur et d'emballages** ont pu bénéficier d'une productivité et d'une flexibilité accrues grâce à la gamme de systèmes CtP numériques étendue d'Agfa. Une version sensible au *laser* violet de l'*unité d'exposition* :Avalon LF a été commercialisée et l'unité d'exposition thermique rapide 6 poses :Avalon SF a complété la gamme de solutions CtP. Agfa Graphics a également lancé sa nouvelle gamme de produits chimiques pour l'impression.

L'année dernière, Agfa Graphics a de nouveau investi massivement dans la recherche et le développement pour les plaques numériques d'impression, l'un des moteurs de croissance les plus puissants de la société. Sur ce plan, le groupe se concentre sur les technologies de plaques sans chimies et à chimies réduites. En 2006, Agfa Graphics a également beaucoup investi dans le développement de systèmes innovants et d'encres U.V. pour le marché du jet d'encre industriel en pleine expansion. Lors du salon professionnel Ipex qui s'est tenu en avril à Birmingham, Agfa Graphics a présenté sa nouvelle plaque d'impression sans chimies sensible au laser violet dédiée aux petits et moyens imprimeurs de labeur et aux journaux régionaux. Cette plaque peut être utilisée en combinaison avec les unités d'exposition à laser violet existantes. Elle associe les avantages écologiques des systèmes sans chimies, dont les coûts d'investissement et d'exploitation sont faibles, à la fiabilité et la rapidité d'exécution des systèmes à laser violet.
Les systèmes thermiques ont également bénéficié des efforts en recherche et développement. Ils peuvent être utilisés pour une large gamme d'applications dans les marchés de l'impression de labeur et d'emballages. :Energy, la nouvelle génération de plaques thermiques, a fait son entrée sur le marché en 2006.

:ApogeeX 3.0 est la dernière version du *logiciel de gestion du flux de production* d'Agfa. S'appuyant sur des normes telles que *JDF* et *JMF*, il offre aux utilisateurs de nombreuses possibilités d'automatisation des activités prépresse. Plus de 20.000 systèmes :Apogee et 3.000 installations :ApogeeX optimisent l'efficacité d'imprimeurs dans le domaine du prépresse dans le monde entier.
Avec :Delano 2.6, Agfa Graphics a lancé une nouvelle version améliorée de son système de gestion de projet. Parmi les innovations les plus percutantes se démarque :Delano WebApproval 2.6, qui permet aux utilisateurs de vérifier, d'annoter et d'approuver en temps réel des fichiers de production haute résolution dans un navigateur Web standard.

Dans le domaine de l'**impression de journaux**, Agfa Graphics a augmenté la capacité de production de son unité d'exposition :Advantage DL à 220 plaques par heure, ce qui permet aux imprimeurs de gérer de manière plus efficace les pics de production.

Lors du salon Ifra dédié aux solutions d'impression de journaux qui s'est tenu en octobre à Amsterdam, Agfa Graphics a apporté des améliorations et a ajouté des extensions à :Arkitex, le logiciel de production d'entreprise utilisé par les imprimeurs de journaux du monde entier.

Au salon Emballage destiné aux imprimeurs d'emballages qui a eu lieu en novembre à Paris, Agfa Graphics a présenté en avant-première son nouveau logiciel de protection des marques pour emballages. Son développement s'est basé sur les brevets et le savoir-faire d'Agfa Graphics en matière de logiciels de sécurité haut de gamme avec la solution :Fortuna, qui protège 75% des billets de banque dans le monde contre le faux-monnayage.

Agfa Graphics a continué de mettre en œuvre sa stratégie **jet d'encre industriel**. Son savoir-faire dans le domaine de l'imagerie, des encres et de l'impression lui a permis d'introduire plusieurs nouveaux systèmes. Par ailleurs, Agfa Graphics a conclu plusieurs partenariats de développement et de production avec des grands noms du secteur.

Au salon Ipex qui s'est tenu en avril à Birmingham, Agfa Graphics a présenté les *imprimantes jet d'encre grand format* :Anapurna L et XL, dont les laizes respectives sont de 1.600 et 2.500 mm. Elles permettent d'imprimer sur des supports souples et rigides à l'aide des encres U.V. d'Agfa.

La presse jet d'encre *:Dotrix* a également été présentée dans une nouvelle version avec des extensions modulaires. Agfa Graphics peut configurer la :Dotrix en fonction des besoins du client pour différentes applications, notamment l'impression d'emballages non alimentaires, d'étiquettes et de matériel de P.L.V. La presse :Dotrix utilise les encres :Agorix d'Agfa, qui sont compatibles avec une grande variété de supports et offrent des images de haute qualité avec des couleurs nettes et vives.

En avril 2006, une version-pilote de la :M-Press, développée conjointement par Agfa et Thieme, a été installée chez SMP Group à Londres. La :M-Press est le premier système d'impression hybride au monde à combiner la *sérigraphie* et l'impression numérique dans un concept révolutionnaire. La presse utilise 64 *têtes d'impression jet d'encre*, développées en collaboration avec Xaar, qui offrent un débit jusqu'à deux milliards de gouttelettes d'encre à la seconde, avec une taille infime de huit picolitres.

Contrats majeurs

En 2006, Agfa a poursuivi sa croissance dans le segment de l'**impression de labeur**. En automne, la plaque d'impression sans chimies :Azura, qui intègre la technologie ThermoFuse, a dépassé la barre des 1.000 utilisateurs dans le monde. La technologie *ThermoFuse* a ainsi accédé au rang des technologies de traitement CtP les plus populaires ces dernières années.

La base de clientèle du logiciel :Delano dédié à la gestion de projet continue également de grandir. Agfa Graphics a signé un contrat avec le grand imprimeur britannique St Ives. Ce contrat porte sur :Delano et connectera les quatre différentes unités de St Ives. Le logiciel, qui intègre des outils pour l'approbation des pages à l'écran et à distance, améliorera le service à la clientèle. Associé au logiciel :ApogeeX déjà installé, :Delano offre à St Ives un avantage concurrentiel et accroît sa productivité dans le domaine du prépresse et de la gestion de projets. Il offre également des outils qui amélioreront l'interaction entre les clients et le service à la clientèle.

Agfa Graphics a confirmé sa position dominante dans le **segment des journaux**. Jawa Pos, le plus grand éditeur de journaux en Indonésie, a acheté deux systèmes CtP à laser violet ainsi que le logiciel de gestion du flux de production :Arkitex. Le groupe Jawa Pos publie 83 titres sur 29 sites d'impression disséminés dans tout l'archipel indonésien. La Post Publishing Company Limited a commandé deux unités d'exposition à laser violet :Polaris X. Il s'agit de l'éditeur du plus ancien journal de langue anglaise de Thaïlande, le Bangkok Post, dont le tirage est également le plus important. L'installation porte également sur la technologie de tramage primée :Sublima et les *plaques photopolymères* numériques sensibles au violet :N91 d'Agfa.

Agfa Graphics met toute son expertise en matière d'impression couleur haut de gamme et de technologie jet d'encre évoluée au service d'un vaste éventail d'applications industrielles. La société s'est dès lors idéalement positionnée pour maîtriser l'ensemble des principaux composants des systèmes d'impression jet d'encre : les têtes d'impression, les logiciels graphiques, les moteurs d'impression et les encres, offrant ainsi des solutions aux composants parfaitement compatibles.

En avril, Agfa Graphics a annoncé un partenariat stratégique de dix ans avec News International Ltd au Royaume-Uni. Non seulement ce contrat est le plus gros contrat jamais signé dans l'histoire de la société, mais il introduit aussi un nouveau modèle d'entreprise dans l'édition de journaux. Agfa Graphics garantira la gestion des infrastructures 24 H/24 et 7 jours/7, de la réception des fichiers aux plaques prêtes à être utilisées sur presse. Ce contrat porte sur 20 systèmes CtP à laser violet :Polaris XCV-S grande vitesse, le logiciel de gestion du flux de production :Arkitex, les plaques photopolymères sensibles au violet :N91v, des systèmes de coudage et de perforation, ainsi que des services d'assistance technique et de maintenance pour les journaux The Times, The Sunday Times, The Sun et News of the World.

En 2006, Agfa Graphics a conclu un accord avec le principal journal espagnol El País qui porte sur trois unités d'exposition à laser violet :Polaris grande vitesse, des plaques numériques :N91v, le logiciel d'automatisation :Arkitex, du matériel de développement des plaques, de coudage et de perforation. El País bénéficiera également d'un contrat de maintenance de deux ans.

Agfa Graphics a également renforcé sa position sur le marché des journaux en Amérique latine. En automne, le nombre de systèmes CtP pour journaux dans la région a atteint la barre des 100. En seulement douze mois, le nombre d'installations a augmenté de 50%, ce qui fait de l'Amérique latine la région la plus porteuse dans le monde dans ce secteur.

En Chine, Agfa Graphics a renouvelé son contrat de concession avec Founder Electronics pour la distribution de systèmes CtP pour journaux d'Agfa. Founder Electronics est l'une des plus grandes entreprises technologiques en Chine. Depuis 1991, il s'agit de l'unique distributeur sur le marché des journaux chinois pour Agfa Graphics, qui reste le numéro un du marché dans ce domaine. Parmi les clients figurent le People's Daily, le People's Liberation Army Daily, le Wen Hui Daily, le Xin Min Evening Daily, le Hu Bei Daily, le Shengzhen Special Zone Daily, le Zhe Jiang Daily et le Wuxi Daily.

Dans le **segment des emballages**, l'un des plus grands fabricants d'emballages et de présentoirs aux États-Unis, Accurate Box, a installé les plaques d'impression thermique à chimies réduites :Amigo d'Agfa. Les plaques :Amigo peuvent être utilisées dans la plupart des développeuses de plaques et nécessitent une maintenance et un nettoyage réduits, permettant ainsi aux services d'impression de fonctionner de façon beaucoup plus efficace.

Dans le domaine du **jet d'encre**, Agfa a réalisé plusieurs objectifs commerciaux dans l'impression de documents avec sa presse jet d'encre industrielle :Dotrix. En automne, Mondi Packaging Flexibles (Korneuburg, Autriche) a acheté une presse jet d'encre :Dotrix pour ses applications d'emballage. La presse :Dotrix permet à Mondi de produire de façon rapide et rentable des prototypes ou des petits tirages d'emballage flexible compatibles avec une grande variété de supports. La presse :Dotrix utilise l'encre :Agorix d'Agfa.
Dans le domaine de l'impression grand format, la combinaison de la première génération d'imprimantes :Anapurna et de la nouvelle génération d'encres U.V. propriétaires a bien débuté.
La presse jet d'encre numérique industrielle :M-Press a commencé à produire chez l'imprimeur britannique SMP (Londres) au début de l'année. La productivité du système n'a toujours pas trouvé de rival dans le monde de l'impression numérique et convient pour les applications jet d'encre numérique grand format qui impliquent de gros volumes de production telles que les affiches, les enseignes et les panneaux. La :M-Press utilise les encres :Anuvia d'Agfa Graphics.

En 2006, l'Amérique Latine a été la région qui a connu la croissance la plus forte pour Agfa Graphics. Dans les pays où Agfa Graphics est représenté par des agents, les chiffres d'affaires ont tenu leurs promesses. Dans ces marchés, Agfa Graphics a non seulement amélioré son chiffre d'affaires et sa rentabilité, mais aussi renforcé sa position.
En Europe, le chiffre d'affaires et les bénéfices ont augmenté plus modérément. En Asie et Pacifique, Agfa Graphics a bénéficié d'une augmentation du volume de ses produits, malgré la rude concurrence, en particulier en Chine. Enfin, malgré l'affaiblissement du yen, Agfa Graphics a également pu connaître des succès remarquables au Japon.

La :M-Press révolutionnaire a été mise au point par Agfa et Thieme afin de répondre à la demande des clients souhaitant une impression numérique économique et à grande longueur de tirage, telle que les affiches, les enseignes et les panneaux. La compétence d'Agfa dans le domaine de l'imagerie numérique et de la technologie jet d'encre, associée à l'expertise de Thieme en matière de conception et de fabrication d'équipements de sérigraphie a permis la fabrication d'une presse jet d'encre à grande vitesse de classe mondiale. La presse utilise 64 têtes d'impression jet d'encre, développées en collaboration avec Xaar, qui offrent un débit jusqu'à deux milliards de gouttelettes d'encre à la seconde, avec une taille mimimum de huit picolitres.

AGFA HEALTHCARE

Plus que jamais, les professionnels de la santé sont à la recherche de moyens pour améliorer leur rentabilité et réduire leurs coûts. Les systèmes d'imagerie médicale et les solutions informatiques d'Agfa HealthCare sont des éléments fondamentaux permettant d'offrir de meilleurs soins aux patients.

Millions d'euros	2006	2005	% évolution
Chiffre d'affaires	**1.452**	1.405	3,3%
EBITDA récurrent [1]	**239**	225	6,2%
% du chiffre d'affaires	**16,5%**	16,0%	
EBIT récurrent [1]	**161**	151	6,6%
Résultat d'exploitation	**76**	138	

(1) avant frais de restructuration et éléments non récurrents et à l'exception du produit exceptionnel de 12 millions d'euros généré par la révision du régime d'assurance médicale postretraite de la filiale américaine du Groupe et enregistré au quatrième trimestre 2005

En 2006, le chiffre d'affaires d'Agfa HealthCare s'est élevé à 1.452 millions d'euros, soit une avancée de 3,3% par rapport à 2005. Une croissance qui résulte des systèmes innovants dans le domaine de l'informatique hospitalière et des services connexes, tandis que les marchés traditionnels de l'impression et du film continuent leur recul. À l'heure actuelle, les solutions informatiques d'Agfa HealthCare représentent 32% du chiffre d'affaires du business group. De surcroît, Agfa HealthCare a réussi à endiguer l'érosion des prix dont ont souffert les ventes ces dernières années.

L'excédent brut d'exploitation s'est chiffré à 239 millions d'euros, soit 16,5% du chiffre d'affaires, contre 225 millions d'euros, soit 16,0% du chiffre d'affaires en 2005. Le résultat avant intérêts et impôts a augmenté de 6,6% par rapport à l'année précédente et la marge est restée stable. Le coût élevé de l'argent a affecté la rentabilité d'Agfa HealthCare tout au long de l'année. Par ailleurs, le business group a beaucoup investi dans le déploiement de son système informatique d'entreprise ORBIS dans d'autres pays.

De la radiologie classique à la radiologie numérique, de la gestion des images à la gestion des informations, les solutions sur mesure d'Agfa répondent au mode de travail des professionnels de la santé et leur permettent d'atteindre le plus haut niveau d'efficacité.

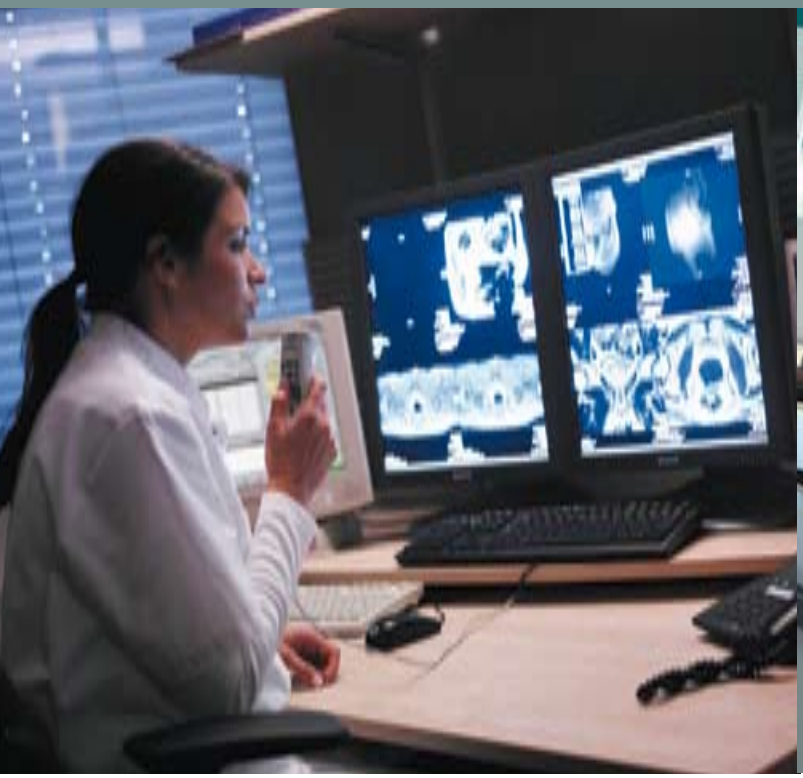

Le développement et l'amélioration des solutions de capture et de traitement d'images d'Agfa s'appuient sur plus de cent ans d'expérience dans le domaine de l'imagerie médicale. Il en résulte une gamme complète de films conventionnels, d'équipements et de fournisseurs, qui font d'Agfa une référence de choix pour tout service de radiologie.

Tendances du marché

Sur le marché des soins de santé, on s'attend à ce que les fournisseurs de soins de santé augmentent leur productivité et réduisent leurs coûts, tandis que le nombre de consultations et d'examens continuent d'augmenter en raison du vieillissement de la population, de l'augmentation sensible des maladies chroniques et de l'ampleur croissante des soins préventifs. Dès lors que ces services ont une grande influence sur la vie des personnes, la qualité de ceux-ci occupe une place importante. Souvent en collaboration avec les gouvernements, les services de soins de santé s'attachent de plus en plus à mettre en œuvre des systèmes informatiques et numériques qui leur permettent de combiner qualité et productivité, et de contrebalancer le manque de personnel médical qualifié.

La numérisation du flux de travail hospitalier commence souvent dans les départements qui utilisent beaucoup d'images de diagnostic, tels que les services de radiologie. Ils convertissent la radiographie en image numérique et installent un système d'archivage et de communication d'images *PACS* qui leur permettra de gérer efficacement le nombre croissant d'images médicales numériques. Les données numériques des différentes *modalités* d'imagerie, notamment les scanners les plus modernes qui produisent des milliers d'images par examen, peuvent être stockées, traitées et consultées à l'aide de ces systèmes logiciels. Le volume de données toujours croissant par image appelle également une technologie de soins de santé plus évoluée. Les réseaux PACS sont souvent liés à des systèmes d'information, tels que les *systèmes d'information radiologique (RIS)*, qui gèrent le flux de travail, le flux de patients et l'utilisation des modalités. Dans les grands centres hospitaliers aux États-Unis, en Europe occidentale et en Australie, l'adoption de cette technologie s'est généralisée et elle s'accélère dans les centres de soins de plus petite envergure. En outre, les technologies de l'information font une percée dans les marchés porteurs tels que l'Asie, l'Europe de l'Est, l'Amérique du Sud et l'Afrique du Sud.

Alors que les systèmes PACS et les systèmes d'information connexes étaient initialement liés à un département, les centres de soins les utilisent de plus en plus pour relier leurs services de radiologie à d'autres services qui utilisent l'imagerie médicale. Les systèmes structurent et rassemblent les flux de données. Ils apportent ainsi un grand soutien aux médecins dans leur prise de décision. En outre, les systèmes PACS évolués offrent les outils nécessaires à la *téléradiologie*.

L'étape finale de la numérisation des centres de soins est l'implémentation d'une solution informatique qui gère l'ensemble du flux de travail administratif et clinique. Ces solutions d'entreprise facilitent la communication interne et externe, améliorent les soins dispensés aux patients et réduisent les coûts administratifs. Ces systèmes livrent les *dossiers électroniques des patients* ou les *dossiers médicaux électroniques*, qui collectent toutes les informations médicales d'un patient qui pourront être utilisées au sein de l'hôpital ou en consultation auprès d'un partenaire externe tel qu'un médecin généraliste par exemple. La consolidation de toutes les informations sur le patient constitue le meilleur moyen d'éviter les erreurs médicales.

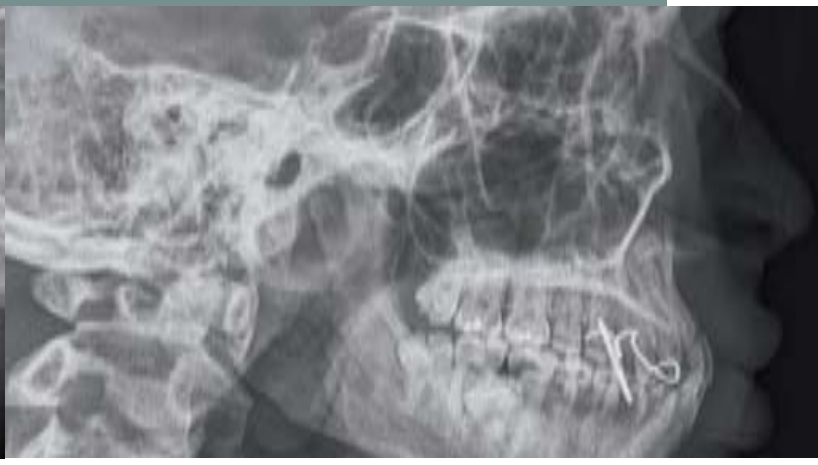

Stratégie

Spécialisé à la base en imagerie médicale, le groupe Agfa HealthCare a étendu sans cesse ses activités dans le domaine des technologies de l'information en vue d'accroître l'efficacité et la productivité de l'ensemble des intervenants du secteur des soins de santé.

Les acquisitions de *Symphonie On Line* en 2004 et de *GWI* en 2005 ont fortement contribué à renforcer le positionnement d'Agfa HealthCare sur le marché des systèmes d'information d'entreprise. Le système ORBIS d'Agfa fait partie des solutions qui ont connu le plus grand succès pour la gestion des flux de données administratives et cliniques dans les hôpitaux. Le déploiement du système en Europe est d'ailleurs passé à la vitesse supérieure. Le système ORBIS en lui-même et la stratégie de lancement sont adaptés aux conditions de marché propres à chaque pays. Avec les partenaires locaux, Agfa HealthCare a également travaillé au développement de modules supplémentaires, tels qu'un logiciel de facturation.

Les systèmes RIS et PACS constituent la pierre angulaire de l'infrastructure informatique des établissements de soins de santé. Fort de décennies de savoir-faire en imagerie médicale, Agfa HealthCare s'est construit une grande renommée dans ce domaine. Constamment enrichi de nouvelles fonctionnalités, le portefeuille de solutions répond aux attentes des centres d'imagerie spécialisés et des établissements qui souhaitent relier un grand nombre de sites par l'intermédiaire d'un seul réseau PACS. Voilà pourquoi l'infrastructure ouverte, qui permet de connecter des modalités de bon nombre de fournisseurs à un réseau, est un élément clé. L'intégration réussie d'*Heartlab*, acquis en 2005, a permis à Agfa HealthCare d'enrichir son portefeuille de solutions *cardiovasculaires*.

Afin de sécuriser la croissance future de l'imagerie, la société se concentre sur les systèmes numériques évolués, avec une attention particulière à la qualité de l'image et à la réduction de l'exposition aux rayons X. Agfa HealthCare offre également des solutions dans ce domaine, des systèmes radiographiques numériques, des systèmes de films analogiques et des *reprographes*, à un large éventail d'établissements de soins de santé. En Amérique du Nord, Agfa HealthCare travaille en étroite collaboration avec des distributeurs spécialisés afin d'atteindre les centres d'imagerie de plus petite envergure et les hôpitaux communautaires.

Le succès grandissant des technologies de l'information augmente l'importance des services. Les équipes de service sont responsables des installations informatiques, des mises à jour, de la maintenance et de la formation. Par ailleurs, Agfa HealthCare se profile en tant que partenaire privilégié des directeurs d'hôpitaux par la mise en place d'équipes de consultance qui, par exemple, conseillent les décideurs en matière de stratégie et d'adaptation du flux de travail interne.

Développement de produits

Les technologies d'Agfa ont souvent accédé au rang de normes dans leurs marchés respectifs. En 2006, la société a effectué un grand nombre d'ajouts à son portefeuille de solutions, sur la base de ses propres développements et en coopération avec des partenaires externes.

Dans les régions germanophones d'Europe, le système ORBIS est de loin le système d'informatique hospitalière le plus répandu. À la fin de l'année 2005, son lancement a été couronné de succès en France, suivie par le Benelux et l'Italie en 2006. Agfa HealthCare investit dans l'adaptation du système ORBIS à des situations de soins santé spécifiques dans d'autres pays d'Europe et en Amérique du Nord. Aux États-Unis, des modules spécifiques sont déjà commercialisés, notamment un système de planification centrale des rendez-vous pour les différents services hospitaliers. Une étude récente montre que le système ORBIS peut jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'efficacité de l'hôpital. Dans les procédures étudiées, telles que la planification et la documentation des opérations et des soins hospitaliers, la saisie des commandes et la compilation des feuilles médico-administratives, il a permis de réduire les coûts de quelque 30%. Le système ORBIS offre la possibilité de relier tous les services hospitaliers au sein d'un seul réseau virtuel et de gérer l'ensemble des flux de données administratives et des dossiers des patients. Les utilisateurs autorisés bénéficient d'un accès rapide à toutes les informations pertinentes dans une interface conviviale, ce qui contribue à améliorer les soins aux patients. Agfa HealthCare permet aux centres de soins de santé d'implémenter le système ORBIS à leur rythme. Les différents modules peuvent être installés séparément et sont adaptés aux besoins du client.

Fort de sa réputation en radiologie, Agfa HealthCare a étendu son offre de soins de santé aux solutions hospitalières qui transforment des îlots d'informations disparates en une solution intégrée. Agfa HealthCare peut assister les hôpitaux et les établissements de santé de toutes tailles tout au long du processus de planification, de mise en œuvre et d'intégration, dans le but d'optimiser les processus cliniques et administratifs et de créer un système à l'échelle de l'hôpital.

Après sa commercialisation en Amérique du Nord à la fin de l'année 2005, *IMPAX* 6, la nouvelle génération de systèmes PACS d'Agfa, couvrait le marché mondial en 2006. En un an, 300 systèmes IMPAX 6 ont été vendus, ce qui en fait l'introduction la plus réussie dans l'histoire du groupe. Associant le système PACS à un nouveau module RIS, une technologie vocale et un module de planification unique, IMPAX répond à tous les besoins actuels des fournisseurs de soins de santé. Le nouveau centre de données cliniques (Clinical Data Center) offre aux groupes hospitaliers et aux organisations régionales de la santé une solution centralisée de stockage et de gestion des images médicales et des données de diagnostics de tous les services des différents sites. Cela en fait un composant de premier ordre dans l'évolution vers un système complet de gestion des dossiers électroniques des patients et des dossiers médicaux électroniques.

Après l'adaptation du système IMPAX pour connecter un certain nombre de services hospitaliers supplémentaires, tels que les services de cardiologie, de santé féminine et d'orthopédie, Agfa HealthCare a intégré en 2006 une série de modules pour le traitement, le stockage et la consultation des fichiers d'image très complexes, notamment les images 3D, les images obtenues par la combinaison des données des *appareils IRM*, des machines *TEP* et des *CT* scans et les images utilisées en *coloscopie virtuelle*, de *dépistage assisté par ordinateur* et de médecine nucléaire. L'un des plus grands avantages des applications cliniques d'Agfa est l'intégration du traitement d'images complexes dans le flux de production IMPAX. Comme le traitement n'est plus effectué sur le poste de travail, cet avantage introduit des gains de productivité considérables.

Le portefeuille de solutions informatiques a également été étendu par des nouveaux systèmes d'information Web dédiés à la cardiologie, y compris un outil d'analyse et de génération de rapports pour les examens de cathétérisme et d'échocardiographie congénitale.

Dans le domaine de l'imagerie, Agfa HealthCare a introduit le système CR 30-X dans sa gamme de solutions de *radiographie informatisée (RI)*. Ce modèle au format table compact convient à une utilisation décentralisée dans les services d'urgence, les hôpitaux mobiles et les cabinets de dentiste et de médecins par exemple. Malgré la taille compacte du système, aucun compromis n'a été fait en termes de qualité d'image ou de vitesse de traitement.

En 2005, Agfa HealthCare a lancé le DX-S, le système de radiographie informatisée le plus efficace du marché. Le système combine les avantages de la radiographie informatisée et de la *radiographie directe (RD)*, les deux technologies les plus courantes pour la conversion des rayons X en données numériques. En 2006, le système DX-S a été intégré dans une solution de radiographie numérique complète qui inclut également une source de rayons X, une table de radiographie et une nouvelle station de travail NX pour le contrôle de la qualité des images. Outre un système de radiographie directe pour la capture et la gestion d'images numériques en mammographie, Agfa HealthCare a également lancé un système de radiographie informatisée totalement intégré pour la mammographie en 2006. Le portefeuille de solutions d'examens mammaires du groupe est unique sur le marché des soins de santé.

Par ailleurs, Agfa HealthCare a développé une nouvelle version de son logiciel Musica qui optimise les images numériques avant le diagnostic. Musica^2 offre une qualité d'image optimisée et d'importantes améliorations en termes d'efficacité. Avec Musica^2 et les numériseurs d'Agfa, la dose de radiation peut être fortement diminuée, tout en assurant la capture d'images numériques d'une qualité optimale.

En tant qu'expert neutre incontesté de la connectivité et de l'intégration, Agfa remplace et relie l'infrastructure informatique actuelle pour favoriser l'exploitation des systèmes et technologies existants et créer un flux d'information continu. L'approche centrée sur le patient offre aux professionnels de la santé un bilan complet des patients qu'ils soignent, ce qui facilite la prise de décisions en temps réel.

Les solutions d'Agfa HealthCare transforment l'information en connaissances, permettant ainsi aux experts médicaux et aux organismes de gestion hospitalière d'obtenir un très haut niveau de qualité de soins des patients, ainsi qu'une meilleure efficacité financière et opérationnelle.

Contrats majeurs

En 2006, Agfa HealthCare a signé 58 contrats pour l'installation de la solution d'entreprise ORBIS dans les hôpitaux des régions germanophones d'Europe. Le nombre total d'installations ORBIS dans ces régions s'élevait à 750 à la fin de l'année 2006. À titre d'exemple, le groupe hospitalier autrichien Salzburger Landeskliniken, qui, outre le système ORBIS, avait également commandé un système IMPAX, des numériseurs DX-S et d'autres équipements de radiographie informatisée. Ce contrat illustre parfaitement la capacité d'Agfa HealthCare à offrir des solutions totalement intégrées pour la gestion des images et du flux de travail. Juste un an après l'introduction du système en France, 21 hôpitaux ont opté pour le système ORBIS, y compris le centre hospitalier universitaire de Toulouse, composé de 5 sites hospitaliers. En Belgique, des contrats ont été signés et nous avons procédé à des installations du système ORBIS dans cinq groupes hospitaliers dans l'année de sa commercialisation. Agfa HealthCare a également commencé à mettre en œuvre les premiers projets-pilote en Italie.

En 2006, Agfa HealthCare a de nouveau connu un succès remarquable avec ses systèmes PACS et RIS. Les installations de systèmes IMPAX et de radiographie informatisée effectuées dans le cadre du projet "Connecting for Health" du service national de la santé britannique (NHS) sont en cours. Par ailleurs, la société a pu signer plusieurs contrats avec des fournisseurs de soins de santé privés au Royaume-Uni. Par exemple, Agfa HealthCare va installer des systèmes PACS/RIS et des systèmes de radiographie informatisée dans les 40 hôpitaux du Nuffield Hospital Group. Des accords similaires à grande échelle avec des établissements de soins de santé qui regroupent plusieurs sites ont également été signés aux États-Unis, au Canada, en Australie et dans plusieurs pays européens.

Au Canada, Agfa a remporté plus de 80% des appels d'offres de systèmes PACS en 2006. La société va par exemple installer une solution PACS dans 66 hôpitaux dans deux régions du Québec. Les États-Unis font partie des principaux marchés porteurs des systèmes PACS et RIS. Outre les projets à grande échelle, les centres d'imagerie spécialisée, les hôpitaux communautaires et les services de consultation externe contribuent en grande partie à la réussite des systèmes d'Agfa. Les contrats d'Agfa HealthCare avec les distributeurs lui permettent d'étendre sa position. Ainsi, depuis 2006, VirtuRad vend des systèmes PACS d'Agfa aux services d'orthopédie. En outre, Agfa HealthCare a renforcé sa position en tant que principal fournisseur de systèmes PACS au gouvernement américain par l'installation de nouveaux systèmes IMPAX et *TalkStation* dans les hôpitaux de la marine américaine et pour le département américain des Anciens combattants. Agfa HealthCare reste le seul fournisseur de solutions PACS conforme aux exigences sécuritaires du département de la Défense américain.

En 2006, Agfa HealthCare a également rencontré ses premiers succès sur plusieurs marchés porteurs tels que le Qatar, le Chili et le Brésil. Le principal hôpital de l'Université Médicale de Chine à Shenyang est le premier à avoir installé la version chinoise du système PACS/RIS d'Agfa. À la fin de l'année 2006, Agfa HealthCare a enregistré plus de 1.200 installations IMPAX dans le monde. Le groupe bénéficie d'une position dominante dans les pays qui ont installé le plus de systèmes PACS: Canada, Allemagne, Scandinavie, les pays du Benelux et dans les hôpitaux gérés par le gouvernement des États-Unis.

Les systèmes logiciels destinés aux services de cardiologie se portent particulièrement bien eux aussi. Suite à l'acquisition d'Heartlab, société américaine, ces systèmes sont peu à peu commercialisés dans le reste du monde. Récemment, de gros contrats ont été signés avec les principaux centres de cardiologie de Brisbane (Australie), Montréal (Canada) et Singapour.

Dans le domaine de l'imagerie, Agfa HealthCare a conclu plusieurs gros contrats avec des organismes d'achat de groupes américains. Le renouvellement de plusieurs contrats avec Premier a permis à Agfa HealthCare d'offrir des films, des reprographes et des systèmes de radiographie informatisée à plus de 1.500 hôpitaux membres. Novation a intégré les systèmes RI d'Agfa dans sa gamme de produits pour plus de 3.000 membres.

AGFA SPECIALTY PRODUCTS

Le film reste le support idéal pour un grand nombre d'applications industrielles spécifiques et notamment la fabrication de circuits imprimés, la photographie aérienne, la production de cartes d'identité, les essais non destructifs et le stockage des données à long terme.

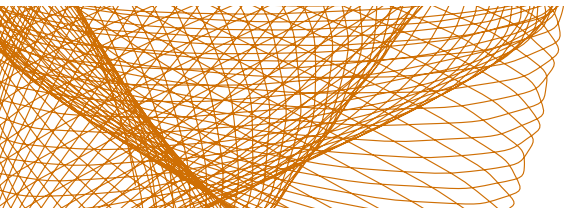

Millions d'euros	2006	2005	% évolution
Chiffre d'affaires	**237**[2]	170	39,4%
EBITDA récurrent [1]	**45**	21	114,3%
% du chiffre d'affaires	**19,0**%	12,4%	14,7%
EBIT récurrent [1]	**39**	14	178,6%
Résultat d'exploitation	**26**	(59)	

(1) avant frais de restructuration et éléments non récurrents
(2) y compris 49 millions d'euros obtenus par des produits transférés par Graphics à Specialty Products en 2006

En 2006, le chiffre d'affaires de Specialty Products a atteint 237 millions d'euros, soit une augmentation de 39,4% par rapport à 2005. En tenant compte du transfert des activités de Graphics telles que Identification & Security, Phototooling, Aerial Photography et Advanced Materials au début de l'année 2006, le chiffre d'affaires a augmenté de 8,2% par rapport à 2005.

L'excédent brut d'exploitation est passé de 21 millions d'euros (12,4% du chiffre d'affaires) en 2005 à 45 millions d'euros (19,0% du chiffre d'affaires) en 2006. Le résultat avant intérêts et impôts a atteint 39 millions d'euros.

Agfa se distingue particulièrement dans le développement de systèmes de sécurité faciles à authentifier mais difficiles à imiter. La combinaison de différentes technologies de pointe au sein d'une seule carte d'identité garantit une protection maximale contre la contrefaçon chimique et mécanique. En outre, les cartes de sécurité sur mesure d'Agfa peuvent être facilement contrôlées à différents niveaux.

Tendances du marché et stratégie

Agfa Specialty Products regroupe tous les services et consommables spécifiques, principalement axés sur les films, proposés aux marchés industriels. Ses activités sont subdivisées en plusieurs catégories: Identification & Security, Phototooling, Advanced Materials, *Aerial Photography,* Motion Pictures, *Microfilm, Specialty Foils & Components* et Film for non-destructive testing *(film pour essais non destructifs).*

En raison des coûts de transition élevés et dans certains cas, de la qualité toujours limitée des technologies numériques, les solutions analogiques sont toujours très demandées et seront remplacées très graduellement dans la plupart des marchés de Specialty Products. Avec ses produits film, Agfa a augmenté sa part de marché et la société continue de travailler à l'amélioration de la qualité et à la réduction des coûts.

En outre, Specialty Products s'efforce de générer une croissance rentable supplémentaire par l'enrichissement de son portefeuille avec des produits et matériaux innovants. Les systèmes hybrides (matériel et électronique) en font partie, pour la production de cartes d'identité électroniques par exemple, tout comme de nouveaux produits finis et semi-finis destinés aux marchés autres que celui de l'imagerie. Fort de son savoir-faire et de son infrastructure existante, Agfa peut en assurer la production. Voilà pourquoi Agfa renforcera sensiblement ses efforts en recherche et développement dans les prochaines années.

Développement des produits et contrats majeurs

Identification & Security

Le groupe spécialisé dans les solutions d'identification et de sécurité fournit des systèmes et des consommables pour la production de documents d'identification haute sécurité. Son portefeuille contient des laminés utilisés dans la fabrication de documents d'identification papier classiques ainsi que des systèmes évolués, machines et consommables, pour la production de cartes d'identité en plastique avec puce intégrée. Lors du salon Cartes qui s'est tenu à Paris en novembre, Agfa a présenté la deuxième génération de son système de production de cartes d'identité électroniques haute sécurité, appelé ANaiS (Agfa's National Identification System).

À la fin de l'année 2005, Agfa a signé son premier gros contrat portant sur les solutions clés en main avec Thales. À l'aide de la technologie Agfa, la société française produira 20 millions de cartes d'identité destinées à la population du Maroc. Agfa ne vise pas uniquement le segment haut de gamme des cartes d'identité et passeports. Elle fournira également des consommables pour la production de cartes en plastique moins complexes intégrant des éléments de sécurité, telles que les permis de conduire, les tickets sécurisés et les cartes de sécurité pour les entreprises et le secteur des soins de santé.

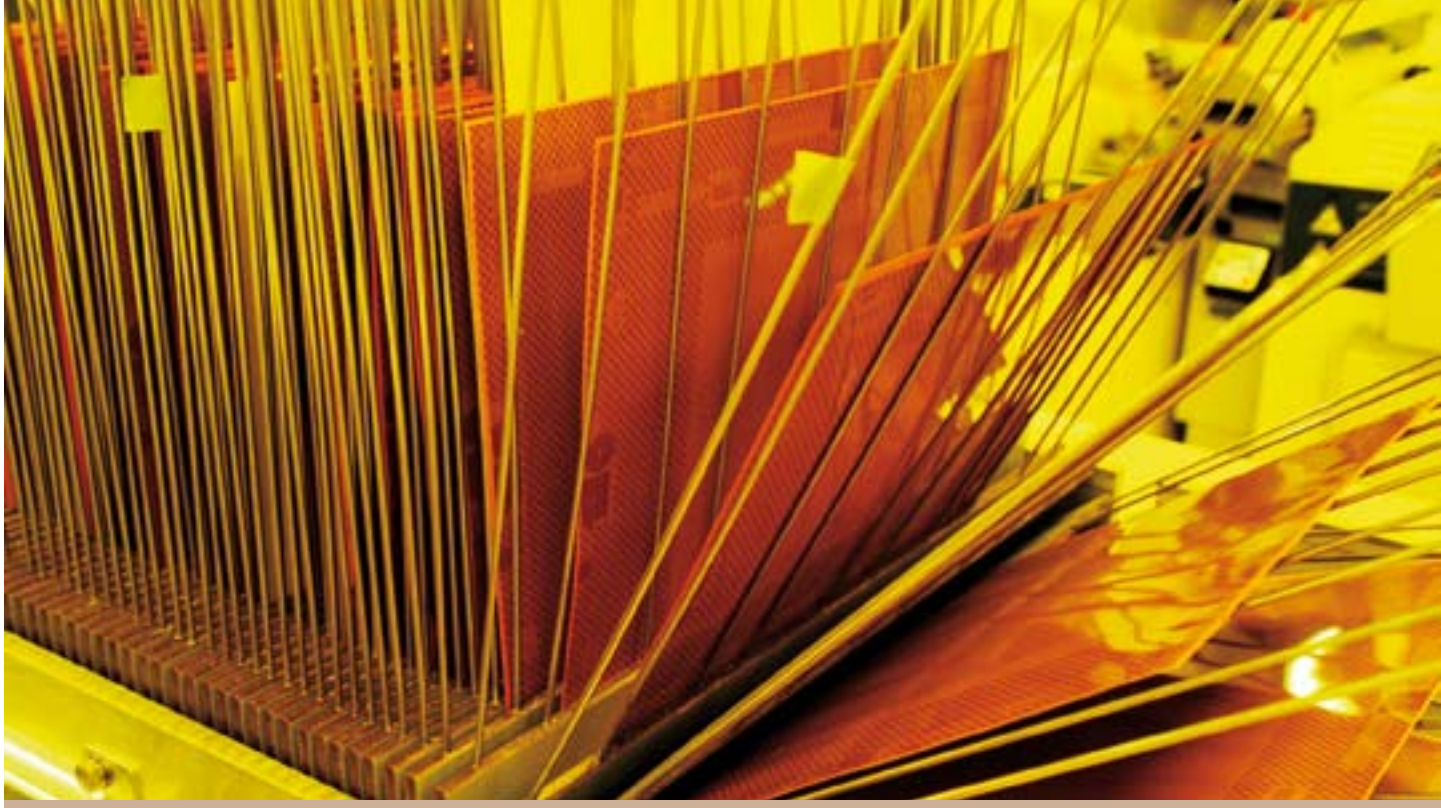

Phototooling
Le *film Phototooling* offre la précision extrême nécessaire à la miniaturisation des *cartes à circuit imprimé*. La part de marché d'Agfa dans ce domaine est considérable, avec une position dominante en Europe et une forte croissance en Asie. En 2006, la société a commercialisé une nouvelle gamme de films nommée Idealine.

En 2006, DuPont a signé un contrat pour devenir le fournisseur des films et chimies d'Agfa dans la région Asie et Pacifique, à l'exception du Japon et de la Corée. La société avait déjà un contrat de fournisseur exclusif de ces produits dans les Amériques. Agfa a également poursuivi son partenariat avec CCI Eurolam, qui a déjà fourni des films et chimies Agfa en France, et qui fournira désormais en Norvège, en Suède, en Finlande, au Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg.

Advanced Materials
Ce groupe fournit des produits à base de *polymères* conducteurs, que l'on peut utiliser comme protection antistatique pour les films et les composants. Fort de son savoir-faire en la matière, Agfa a développé des pâtes de sérigraphie, des films et des émulsions pour la production d'électrodes transparentes utilisées dans les lampes *électroluminescentes (EL)*, les moniteurs et les écrans tactiles. Les lampes EL peuvent par exemple servir pour illuminer les tableaux de bord et les claviers des téléphones portables. Agfa poursuivra son investissement dans le développement de nouveaux produits à base de polymères conducteurs. En effet, on constate un vif intérêt pour ces solutions, malgré un portefeuille encore limité.

Motion Pictures
Agfa fournit des films d'*enregistrement sonore* et des *films de copie couleur*, utilisés pour la production des copies de film destinées aux cinémas. Tous les grands laboratoires cinématographiques dans le monde utilisent les films Agfa. Pour Motion Pictures, l'année 2006 a été une année exceptionnelle. Agfa a pu gagner des parts de marché et les volumes n'ont jamais été aussi élevés.

Nouvelle organisation

Specialty Products fera partie du nouveau groupe Materials. Outre les activités existantes de Specialty Products, Materials sera responsable de la production des films et produits chimiques pour Graphics et HealthCare.

Grâce au développement d'une combinaison encore plus puissante de composants d'amélioration de l'image latente, la qualité d'image des films Idealine d'Agfa pour la production de cartes de circuits imprimés est inégalée sur le marché.

Les produits films d'Agfa pour les applications industrielles spécifiques sont fabriqués à l'aide d'un équipement de pointe et, au cours des années, Agfa a acquis une vaste expérience dans l'application de revêtements multicouches haute qualité en chambre noire. Les installations de revêtement d'Agfa permettent l'application de plusieurs revêtements, soit une seule pose sur les deux faces de la base, soit deux poses sur une même face, ce qui réduit les frais de production et améliore la qualité.

Les films de copie couleur et les films d'enregistrement sonore d'Agfa pour l'industrie professionnelle du cinéma offrent une qualité optimale de présentation cinématographique. Une base polyester antistatique permanente assure que le film n'attire pas la poussière et qu'il offre une meilleure résistance aux rayures sur la face arrière. Les produits cinématographiques d'Agfa sont entièrement compatibles avec toutes les normes industrielles et conviennent particulièrement pour le tirage de série sur les copies intermédiaires polychromes.

page 38

Risques

Risques liés au marché, à la technologie et à la concurrence

Comme toute entreprise, Agfa est confrontée à des risques liés au marché et à la concurrence. Les activités d'imagerie traditionnelles d'Agfa Graphics et Agfa HealthCare subissent des changements rapides dans le domaine technologique et ont dû faire face, par le passé, à une érosion des prix.

Agfa introduit également nombre de nouvelles technologies, telles que le jet d'encre industriel pour Agfa Graphics ou la radiologie directe et assistée par ordinateur ainsi que des systèmes d'informations chez Agfa HealthCare. Le marché de l'imagerie et de l'information numérique, sur lequel Agfa opère de plus en plus, se caractérise par une forte concurrence et de rapides mutations.

Coût des matières premières

Pour certaines matières premières clés, Agfa s'approvisionne auprès d'autres entreprises. Les matières premières les plus importantes sont l'aluminium (environ 130.000 tonnes par an) et l'argent (environ 900 tonnes par an). L'évolution du prix des matières premières et l'impossibilité d'en obtenir certaines dans les délais nécessaires peut avoir des effets néfastes sur les activités des Business Groups, le résultat d'exploitation et la situation financière d'Agfa.
Par ailleurs, Agfa est susceptible de s'assurer contre les risques inhérents aux matières premières (en tout ou partie) si elle le juge nécessaire.

Responsabilité liée aux produits d'Agfa

Les activités du Groupe peuvent engager la responsabilité d'Agfa concernant ses produits. Ceci est particulièrement vrai pour Agfa HealthCare, raison pour laquelle Agfa veille au respect des dispositions légales en vigueur dans les différents pays où elle est présente.
Afin de prévenir tout risque lié à ses produits, Agfa a mis en place une politique et des contrôles de qualité stricts et a contracté une police d'assurance générale. Jusqu'à présent, Agfa n'a jamais subi de pertes significatives liées à sa responsabilité et à ses produits, mais nous ne pouvons assurer qu'une telle chose n'arrivera pas dans le futur.

Questions environnementales

En fonction du pays où elle est implantée, Agfa est soumis à certaines obligations d'ordre environnemental, notamment au niveau des émissions d'air et d'eaux pollués, des substances dangereuses, des risques de déversements et de l'épuration. La conformité aux normes applicables engendre de nombreuses dépenses d'exploitation et en capital.
Les coûts de conformité et d'assainissement courants et raisonnablement prévisibles sont provisionnés à cet effet.

Technologie exclusive

Agfa détient de nombreux brevets et possède des applications en attente de validation ou utilisées sous licence pour un éventail de produits et de logiciels. L'entreprise compte sur la combinaison de brevets, copyrights, marques commerciales d'une part, et sur les lois sur le secret commercial, les secrets commerciaux, les procédures de confidentialité, les dispositions contractuelles et les contrats de licence d'autre part, pour protéger ses droits de propriété.
Le litige le plus important faisant actuellement l'objet d'une procédure d'arbitrage concerne la licence de la marque commerciale AgfaPhoto, procédure engagée par AgfaPhoto Holding (voir également la note 15 p. 102 et la note 27 p. 112 des états financiers).

Le Groupe applique par ailleurs une politique de respect strict des droits de propriété intellectuelle de tiers. À notre connaissance, aucun de nos produits ne porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui. Cependant, nous ne pouvons assurer que des tierces parties n'entameront jamais de poursuites contre Agfa pour le non-respect de ses droits par la suite.

Litiges

Agfa n'est actuellement pas impliqué dans des litiges majeurs, exception faite de ceux concernant l'insolvabilité d'AgfaPhoto, commentés en détail dans la note 15 p. 102 et la note 27 p. 122 des états financiers.

Page 40

Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est un outil important permettant d'améliorer constamment et systématiquement le mode de gestion du Groupe et la façon dont nous protégeons les intérêts des actionnaires et des parties prenantes. Depuis le 1er janvier 2006, le Groupe est en conformité à tous égards avec le Code belge de gouvernance d'entreprise. La "Charte de gouvernance d'entreprise" est disponible sur le site Web www.agfa.com/investorrelations.

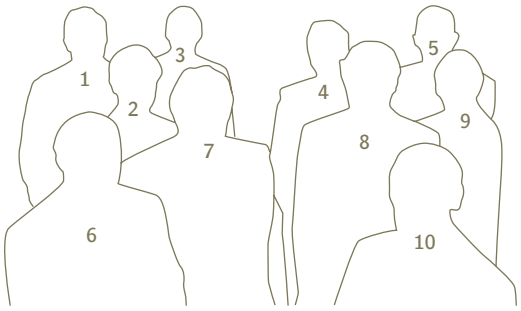

1 Christian Leysen | 2 John Buttrick | 3 Jo Cornu | 4 Julien De Wilde | 5 Marc Olivié
6 Karel Van Miert | 7 Ferdinand Chaffart | 8 Ludo Verhoeven
9 André Oosterlinck | 10 Werner Vanderhaeghe

Les principaux organes responsables de la politique de l'entreprise sont le Conseil d'administration, le Comité exécutif et le Chief Executive Officer (CEO). Le Conseil d'administration est secondé par un Comité de nomination et de rémunération ainsi que par un Comité d'audit.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe le plus important du Groupe. Il est autorisé à mettre en œuvre toutes les actions jugées nécessaires ou utiles en vue d'atteindre les objectifs de l'entreprise, à l'exception des pouvoirs légaux réservés à l'Assemblée Générale des actionnaires, tels que l'amendement des statuts, les augmentations de capital n'ayant pas lieu au moyen du capital autorisé et les diminutions de capital.

Au cours de l'année 2006, le Conseil d'administration a, entre autres, débattu et pris les décisions sur les questions suivantes: stratégie et principes clés de l'entreprise, développement de nouvelles activités et cessation d'activités existantes, création ou fermeture de filiales, approbation des budgets, financements, investissements et cessions; nomination, rémunération et contrôle de la direction, supervision et contrôle de l'application des décisions, approbation des états financiers et propositions d'affectation du résultat et de distribution des dividendes aux actionnaires. Les délibérations et les décisions du Conseil d'administration sont valables si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée avec le même ordre du jour sera convoquée et la décision prise sera valide si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue. En cas d'égalité des voix, la proposition est rejetée. Dans les limites des dispositions légales en la matière, les statuts prévoient également un processus décisionnel par écrit pour le Conseil d'administration.

Il n'existe pas de procédure formelle relative à la manière dont les administrateurs sont informés, ni sur les personnes qui doivent les informer. Les administrateurs font usage de leur droit d'information sur une base ad hoc.

Les administrateurs susceptibles d'être confrontés à des conflits d'intérêt concernant l'un des points mentionnés à l'ordre du jour sont tenus de faire part de ce conflit avant toute délibération et s'abstiendront de délibérer et de voter sur ce point. Plus précisément, ils ne se placeront pas dans les situations décrites dans le Code de conduite de l'entreprise. Si cela venait à se produire malgré eux, ils en feraient part avant toute délibération et s'abstiendraient de délibérer et de voter sur ce point.
En 2006, aucune situation ne s'est produite où un administrateur a eu, directement ou indirectement, un conflit d'intérêt avec une décision du Conseil d'administration, à l'exception de la décision du Conseil d'administration du 21 juin 2006 concernant l'octroi d'options d'achat d'actions aux membres du Comité exécutif et aux cadres supérieurs dans le cadre du "Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme) 2006". À cette occasion, Mr. Olivié (président du Comité exécutif, en tant que représentant permanent de MRO Management BVBA), bénéficiaire de 58.700 options, avait un conflit d'intérêt de nature patrimoniale tel que décrit à l'article 523 du Code belge des sociétés. Mr. Olivié s'est donc abstenu de délibérer et de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Voici l'extrait du procès-verbal du Conseil d'administration faisant référence à cette situation: *"Le Conseil d'administration décide à l'unanimité, à l'exception de Mr. Olivié, qui s'est abstenu de délibérer et de voter, d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions du Groupe, conformément aux conditions exposées lors de cette réunion et détaillées dans le document joint au présent procès-verbal et intitulé "Long Term Incentive Plan 2006". Le Conseil a décidé par ailleurs d'autoriser le Comité exécutif à signer tous les documents et à prendre, de manière générale, toutes les mesures nécessaires à cet égard."*

En 2006, une situation de conflit d'intérêt s'est également produite lorsque la maison mère a décidé, en vertu de l'article 524 du Code belge des sociétés, et après avoir pris en compte l'avis d'un Comité d'administrateurs indépendants, de procéder à une transaction entre deux de ses filiales. Il s'agissait du transfert des activités graphiques d'Agfa Europe NV à Agfa Graphics NV dans le cadre de la politique d'indépendance accordée aux business groups. Sont inclus à la fin du chapitre l'avis du Comité d'administrateurs indépendants, un extrait du procès-verbal du Conseil d'administration et l'opinion des auditeurs concernant l'avis.

Selon les statuts, le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'entreprise l'exigent ou à la demande de deux administrateurs. En 2006, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois, dont une conférence par téléphone. Tous les administrateurs étaient présents ou représentés, à l'exception de Mr. Haymon, qui a déclaré en mars 2006 ne pas vouloir se représenter à son mandat. Il a été excusé pour les réunions du Conseil d'administration du 18 janvier 2006, du 27 mars 2006 et du 25 avril 2006.

Composition du Conseil d'administration

Les statuts de l'entreprise prévoient que le Conseil d'administration doit être composé d'au moins six membres, actionnaires ou non, désignés pour un mandat maximum et renouvelable de trois ans. Au moins la moitié des membres doivent être des administrateurs non exécutifs, dont un minimum de trois "administrateurs indépendants".

À l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2006, les actionnaires ont désigné Mr. Julien De Wilde comme membre du Conseil d'administration pour remplacer Mr. Haymon qui ne souhaitait pas se représenter.

Au 25 avril 2006, le Conseil d'administration était composé des membres suivants:

Ludo Verhoeven	(membre depuis 1999)	Président, administrateur
John Buttrick[(1)]	(membre depuis 2003)	Administrateur
Ferdinand Chaffart	(membre depuis 1999)	Administrateur
Jo Cornu	(membre depuis 2002)	Administrateur
Julien De Wilde[(1)]	(membre depuis 2006)	Administrateur
Christian Leysen	(membre depuis 2003)	Président-directeur général, AXE-Group
Marc Olivié	(membre depuis 2005)	Président-directeur général, Agfa-Gevaert NV
André Oosterlinck[(1)]	(membre depuis 1999)	Président de l'Association de l'Université
Karel Van Miert[(1)]	(membre depuis 2001)	Administrateur

[(1)] administrateur indépendant

Depuis le 26 avril 2005, Mr. Werner Vanderhaeghe, partenaire de Vanderhaeghe De Wolf Boelens & Lambrecht, est le Secrétaire général du Groupe.

Jusqu'au 16 mars 2006, Mrs. Chaffart et Leysen représentaient Gevaert NV, alors actionnaire principal. Mr. Cornu est directeur de KBC, maison mère de Gevaert NV. Le 10 mars 2006, le groupe KBC, maison mère de Gevaert NV, a annoncé avoir vendu sa participation de 27% dans Agfa-Gevaert NV via un placement privé avec des investisseurs institutionnels. Néanmoins, même après la vente réalisée par KBC, Mrs. Chaffart, Cornu et Leysen ne sont toujours pas considérés comme administrateurs indépendants car ils ne satisfont pas aux critères du Code belge de gouvernance d'entreprise. En effet, ce dernier stipule que seuls les personnes n'ayant pas exercé de mandat ou de fonction d'administrateur, de membre de Comité exécutif ou de cadre supérieur de l'entreprise ou d'une entreprise associée pendant une période de deux ans sont habilités à être administrateurs indépendants.

En tant que représentant permanent de MRO Management BVBA, Mr. Olivié est également président du Comité exécutif.

Mrs. Buttrick, De Wilde, Oosterlinck et Van Miert jouissent d'un statut d'indépendant vis-à-vis des principaux actionnaires et de la direction, comme indiqué dans la Charte de gouvernance d'entreprise. Les deux dernières années et en 2006, ils n'avaient aucune relation d'affaires, lien familial ou tout autre lien avec l'entreprise, ses actionnaires majoritaires, sa direction ou tout autre partie pouvant créer un conflit d'intérêt susceptible d'influencer leur indépendance de jugement.

Outre son mandat au sein du Conseil d'administration, Mr. Van Miert assume également six autres mandats d'administrateur dans d'autres sociétés cotées en bourse. De ce fait, sa situation n'est pas conforme aux dispositions du Code Lippens, qui recommandent de limiter le nombre de mandats actifs à 5 au sein de sociétés cotées en bourse. Cependant, le Conseil d'administration estime que la vaste expérience et le réseau international de Mr. Van Miert constituent une réelle valeur ajoutée pour le Groupe. De plus, Mr. Van Miert s'est clairement engagé à consacrer suffisamment de temps à son mandat auprès d'Agfa-Gevaert.

CV des membres du Conseil d'administration et historique de leurs mandats exercés durant les cinq dernières années

Ludo Verhoeven (°1944) a obtenu son diplôme d'ingénieur civil en chimie à l'Université catholique de Louvain, en Belgique, où il a également obtenu son doctorat en sciences appliquées. Il entreprend par la suite des études en management à l'Université d'Anvers (Belgique) et à l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires) de Fontainebleau (France).
Il débute sa carrière en 1973 chez Agfa-Gevaert à Mortsel, au département de R&D technologique. À partir de 1980, il exerce ses responsabilités à plusieurs endroits, partagé entre Mortsel (Belgique), les États-Unis (de 1985 à 1988) et Leverkusen (Allemagne) (de 1993 à 1996). Il revient en Belgique à la fin de l'année 1996, après avoir été élu membre du Comité exécutif du groupe Agfa-Gevaert le 1er juillet.
Le 26 avril 1999, il devient membre du Conseil d'administration et vice-président du Comité exécutif du Groupe Agfa-Gevaert NV, qui fait par ailleurs son entrée en bourse le 1er juin de la même année. Il aura également exercé les fonctions de CEO et président du Comité exécutif du 20 juin 2001 au 26 avril 2005.
Depuis avril 2005, il est président du Conseil d'administration du Groupe Agfa-Gevaert.
Adresse professionnelle: Agfa-Gevaert NV, Septestraat 27, B - 2640 Mortsel (Belgique).

Mandats en cours
Administrateur chez VOKA Vlaams Economisch Verbond VZW, UZ Leuven, Vanbreda International NV, Vanbreda Risk & Benefits NV, UAMS (École de Management de l'Université d'Anvers) et Ons Erfdeel.
Mandats précédents
Président de VOKA Vlaams Economisch Verbond VZW et ADM CVBA.
Administrateur chez INDAVER NV, AGIF NV, Uitgeversbedrijf Tijd NV et membre du Comité exécutif de VBO.

John Buttrick (°1957) est diplômé de l'Université de Northwestern et a étudié le droit à l'Université de Villanova. Il débute sa carrière en 1985 au cabinet juridique new-yorkais Davis Polk & Wardwell, où il devient associé en 1994. Il travaille notamment au bureau parisien du cabinet de 1988 à 1990. En 2000, John Buttrick devient associé chez LiveWire Ventures, une société d'investissement implantée à New York et financée par les groupes Blackstone et Thomas Lee. Aujourd'hui, il dirige la société Plastic Energy Americas LLC en qualité d'administrateur délégué.

Mandats en cours
Directeur général de Plastic Energy Americas LLC et Plastic Energy California LLC.
Actionnaire de Plastic Energy Americas LLC et Plastic Energy California LLC.
Mandats précédents
Administrateur chez Encoda Systems et HO Systems.

Ferdinand Chaffart (°1936) a obtenu son diplôme en sciences économiques appliquées à Anvers (Belgique) et a également étudié aux États-Unis (dans le Delaware et à Stanford, en Californie). Tout au long de sa carrière international, il s'illustre dans de nombreux domaines, notamment en consommables (P&G), dans le conseil (Glendenning, Cegos), dans l'industrie (sucre et ciment) ainsi que dans la finance (IPPA, Generale Bank). Il occupe les fonctions de président-directeur général de Tiense Suikerraffinaderij, CBR Cement et Generale Bank. Par ailleurs, le gouvernement belge fait appel à lui pour faire face à la crise de la dioxine en 1999. En 2001, il devient président du Conseil d'administration de la Sabena. Il a également été président de l'UAMS (École de Management de l'Université d'Anvers) et de la Ligue Européenne de Coopération Économique.

Mandats en cours
Président de Finances et Industries NV.
Vice-président de Corelio NV.
Administrateur chez Chaffart NV, Corelio NV, Icos Vision Systems NV, Icos Vision Systems Corporation NV, Spadel NV, Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek et Heilig Hartkliniek Tienen.
Mandats précédents
Président de Compagnie d'Entreprises CFE NV.
Administrateur chez Gebema NV, Gevaert NV, Hottlet Sugar Trading NV, Tiense Suikerraffinaderij NV, Antwerps Innovatiecentrum NV, Finspa NV, Sabena NV et Xeikon NV.

Jo Cornu (°1944) a obtenu son diplôme d'ingénieur civil en électrotechnique et mécanique de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et a obtenu par la suite son doctorat en électronique à l'Université de Carlton à Ottawa (Canada). Il est CEO de Mietec de 1982 à 1984, puis directeur général de Bell Telephone jusqu'en 1987. Il siège au Comité exécutif d'Alcatel NV de 1988 à 1995, année à laquelle il prend ses fonctions de directeur des opérations chez Alcatel Telecom, un poste qu'il occupe jusqu'en 1999. Par la suite, il fera office de conseiller pour le Conseil d'administration d'Alcatel. Depuis 2005, Jo Cornu est président de l'ISTAG (Information Society Technologies Advisory Group), groupe d'experts de l'Union européenne.

Mandats en cours

Président d'Alcatel Bell NV.
Administrateur chez KBC Group NV, Alcatel-Lucent (France), Alcatel CIT (France), Barco NV, Arinso International NV, Essentium NV.
Membre du Conseil de surveillance d'Alcatel SEL (Allemangne).
Directeur commercial de BVBA Mercodi.

Mandats précédents

Président de Uitgeversbedrijf De Tijd NV.
Administrateur chez Alcatel SA (France) et Xeikon NV.
Administrateur chez certaines filiales d'Uitgeversbedrijf De Tijd NV.

Julien De Wilde (°1944) a obtenu son diplôme d'ingénieur civil à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Dès 1969, il occupe diverses fonctions de direction chez Texaco pour être ensuite nommé membre du Comité exécutif européen de Texaco à New York en 1986. En 1988, il prend la tête du service de recherche et de développement commercial de Recticel. Un an plus tard, il devient membre du Comité exécutif d'Alcatel Bell, où il est responsable de la stratégie et des services généraux. De 1995 à 1998, il est président-directeur général d'Alcatel Bell et de 1999 à 2002, il est nommé vice-président et membre du Comité exécutif d'Alcatel à Paris, responsable des zones Europe, Moyen-Orient, Amérique latine, Inde et Afrique. Il sera également président-directeur général du groupe Bekaert du 1er juillet 2002 jusqu'en mai 2006.

Mandats en cours

Président du Conseil d'administration du groupe Metris.
Administrateur chez Bekaert NV, CTO, KBC Bank NV, Vanbreda International NV et Telenet NV.
Membre du Comité exécutif de Leuven LRD.
Président honoraire d'Agoria.

Christian Leysen (°1954) a obtenu son diplôme d'ingénieur commercial et sa maîtrise de droit à la Vrije Universiteit de Bruxelles. Sa carrière débute en 1976 au sein du cabinet international d'audit et de conseil Arthur Andersen & Co. En 1981, il entre chez GB Inno BM, le plus grand groupe de distribution en Belgique, où il sera responsable de la logistique et de l'organisation de la division Maxi. En 1984, il crée Xylos, qui deviendra un fournisseur international de services informatiques. En 1989, il devient responsable de la gestion quotidienne de la société maritime Ahlers. Lorsque Ahlers est privatisé, Christian Leysen prend la tête du Conseil d'administration de l'entreprise. Il est également membre de la municipalité d'Anvers de 2000 à 2002 et président du Conseil d'administration de la société de distribution des eaux Antwerpse Waterwerken.

Mandats en cours

Président d'Ahlers NV, Xylos NV, Axe Investments NV et de l'UAMS (École de Management de l'Université d'Anvers).
Directeur général d'Anacom BVBA.
Administrateur chez KBC NV, De Post NV, Tradicor NV, Synvest NV, ADM CVBA et Designcenter De Winkelhaak NV.
Actionnaire de KBC NV, Anacom BVBA et de ses filiales Ahlers NV, Axe Investments et Xylos NV.

Mandats précédents

Président d'Antwerpse Waterwerken.
Administrateur chez Gebema NV, Gevaert NV, Telindus Group NV, Mabeco NV, Besalec NV et Ortelius NV.

Marc Olivié (°1954) est ingénieur commercial de formation, titulaire d'une maîtrise ès sciences de l'Université d'Anvers (RUCA). Il devient membre du Conseil d'administration et puis est nommé président et directeur général en 2005. Marc Olivié débute sa carrière chez Ernst Peiniger GmbH, une entreprise de construction allemande. En 1980, il rejoint McKinsey & Co., à Düsseldorf puis à Chicago. En 1987, il devient directeur général de la zone Europe chez Midas, spécialiste de la réparation et de l'entretien dans l'automobile. Il exerce également les fonctions de directeur du développement d'entreprise chez Sara Lee Corporation à partir de 1990. En 1994, il est nommé Président de Sara Lee Champion Europe. De 1996 à 2001, il est employé par Armstrong Holdings, d'abord en qualité de président de la branche "Building Products" et plus tard, en tant que P.D.G. de Armstrong Flooring. En 2001, il devient président de American Standard Bath & Kitchen, une des premières entreprises mondiale d'équipements et d'accessoires pour salles de bain. Il entre chez Agfa-Gevaert en 2004.
Adresse professionnelle: Agfa-Gevaert NV, Septestraat 27, B - 2640 Mortsel (Belgique).

Mandats en cours
Administrateur chez Mastercard Inc.
Administrateur et directeur commercial de MRO Consulting, LLC - MRO Management BVBA - MRO I, Inc - MRO II, Inc.
Actionnaire de MRO Consulting, LLC - MRO I, Inc - MRO II, Inc.

André Oosterlinck (°1946) est un ingénieur civil spécialisé en électrotechnique et mécanique. Il obtient un doctorat et un doctorat spécial en sciences appliquées à l'Université catholique de Louvain (Belgique). C'est la même université qui, en 1984, l'accueillera comme professeur à la faculté des sciences appliquées. De 1984 à 1994, il dirige le département d'électrotechnique (Esat) et, à partir de 1990, exerce les fonctions de vice-recteur des sciences exactes et ce, jusqu'en 1995. En août 1995, André Oosterlinck est nommé recteur de l'Université catholique de Louvain et, 10 ans plus tard, recteur honoraire et président de la même université. Il est également membre de l'Academia Europaea.
Adresse professionnelle : Association de l'Université de Louvain, Schapenstraat 34, B - 3000 Leuven (Belgique).

Mandats en cours
Président d'Essentium NV.
Administrateur chez Icos Vision Systems NV, Icos Vision Systems Corporation NV, Easics NV, Eyetronics NV, Metris International Holding NV, Fidimec NV et Medicim NV.
Mandats précédents
Président d'Intelligent System Modeling and Control NV et Eyetronics NV.
Administrateur chez UGINE & ALZ Belgium NV, Hypertrust NV et Q-Medit (Business Integration Company NV).

Karel Van Miert (°1942) est titulaire d'un diplôme en sciences diplomatiques de l'Université de Gand (Belgique), et également d'un diplôme de troisième cycle obtenu au Centre Européen Universitaire à Nancy. En 1976, il devient secrétaire général du parti socialiste belge, et se retrouve à la tête du bureau privé du Ministère belge de l'économie en 1977. De 1978 à 1994, il enseigne à la Vrije Universiteit de Bruxelles et, de 1978 à 1988, préside le parti socialiste flamand. Karel van Miert occupe plusieurs fonctions politiques, notamment en tant que député au Parlement européen et à la Chambre des Représentants de Belgique. Il est également membre de la Commission européenne de 1989 à 1993 et vice-président de 1993 à 1999, où il est chargé de la réglementation en matière de concurrence. Par ailleurs, Karel Van Miert est président de l'Université de Nyenrode (Pays-Bas) de 2000 à 2003.

Mandats en cours
Administrateur chez Solvay NV, De Persgroep NV, Carrefour Belgium NV, Sibelco NV, Anglo-American Plc.
Membre du Conseil de surveillance de Vivendi SA, Royal Philips NV, RWE AG et Münchener Rück AG.
Mandats précédents
Président de l'Université de Nyenrode.
Membre du Conseil de surveillance de Fraport AG, Wolters Kluwer et DVH Amersfoort.

Werner Vanderhaeghe (°1951) est diplômé en droit de l'Université de Gand. Il est également titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université du Texas à Austin et a étudié la gestion à l'INSEAD. Il commence sa carrière professionnelle en 1975 par un poste d'assistant de recherche et d'enseignement à l'Université de Gand. Depuis 2001, il travaille au sein du cabinet juridique Vanderhaeghe De Wolf Boelens & Lambrecht. Auparavant, il était avocat-conseil chez Bekaert et Ameritech International et a exercé son métier de juriste dans le secteur privé pour Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton et White & Case. Il a également travaillé au sein des services juridiques de la Generale Bank, Sidmar et Merck Sharp & Dohme. Il est avocat-conseil chez Agfa-Gevaert depuis 2001 et secrétaire général depuis le début de l'année 2005.

Avis concernant les administrateurs

Le Conseil d'administration Agfa-Gevaert NV, représenté par Mrs. Ludo Verhoeven, président du Conseil, et Marc Olivié (représentant permanent de MRO Management BVBA), CEO, certifie au mieux de leur connaissance que:

- aucun des membres du Conseil d'administration ou du Comité exécutif n'a été reconnu coupable de fraude durant au moins les cinq dernières années, n'a été incriminé ou sanctionné officiellement par les autorités sur la base des dispositions légales ou réglementaires et, en tant que membre du Conseil d'administration ou du Comité exécutif, n'ont jamais été impliqués dans une faillite au cours des cinq dernières années, à l'exception de Mrs. Chaffart et Cornu, qui étaient tous deux membres du Conseil d'administration de Xeikon NV au moment de sa faillite;

- à l'heure actuelle, aucun contrat de travail prévoyant le versement d'indemnité de fin de contrat n'a été signé par les administrateurs, sauf dispositions susmentionnées concernant Mr. Olivié (représentant permanent de MRO Management BVBA) sous la section "Conditions essentielles d'embauche et de fin de contrat relatives aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif" (page 51);

- Mrs. De Wilde, Leysen, Oosterlinck et Van Miert ne détiennent aucune action du Groupe; Les administrateurs qui détiennent des actions du Groupe sont les suivants: Mr. Buttrick, 2.500 actions; Mr. Chaffart, 19.100 actions; Mr. Cornu, 8.000 actions; MRO Management BVBA (dont Mr. Olivié est le représentant permanent), 10.000 actions, Mr. Verhoeven, 7.500 actions;

- actuellement, aucune action d'Agfa-Gevaert NV n'a été accordée à des administrateurs non exécutifs, sauf Mr. Verhoeven qui, par le passé, a bénéficié de 161.000 actions en tant que membre du Comité exécutif puis CEO de l'entreprise.

Comités constitués par le Conseil d'administration

Comité d'audit

Le Comité d'audit aide le Conseil d'administration dans ses missions de contrôle au sens large du terme, notamment en ce qui concerne les rapports financiers, les contrôles internes et la gestion des risques, les procédures d'audit interne et l'assistance lors des missions d'audit externe. Ses pouvoirs et son mode de fonctionnement sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

Le Comité d'audit compte trois administrateurs non exécutifs dont la majorité est indépendante (cf. "Composition du Conseil d'administration" p. 42), à savoir, Messieurs Chaffart, président, Buttrick et Oosterlinck. Le Comité s'est réuni six fois en 2006 et tous les membres étaient présents, excepté Mr. Buttrick qui a été excusé pour la réunion du 7 mars 2006. Entre autres sujets, les points suivants ont été abordés en 2006: la vérification des comptes annuels de 2005 et les résultats du dernier trimestre en 2006, le suivi de procédures judiciaires tels que le dossier AgfaPhoto, le "share incentive program" à long terme, le suivi du programme de transformation d'Agfa, l'évaluation du projet ERM (Enterprise Risk Management), le suivi du plan sur cinq ans, le respect du Code de conduite et les conclusions rendues par le service d'audit interne.

Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération joue un rôle consultatif lors de la nomination, du renouvellement de mandat ou de la destitution des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif, mais également pour tout ce qui concerne la politique de rémunération et de la rémunération individuelle de ceux-ci.
Ses pouvoirs et son mode de fonctionnement sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

Le Comité de nomination et de rémunération, qui s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2006, compte trois administrateurs non exécutifs, Mrs. Cornu, président, Van Miert et Verhoeven. Mr. Van Miert est un administrateur indépendant et Mr. Cornu, président, répondait également au critère d'indépendance au moment de sa nomination (cf. "Composition du Conseil d'administration", p. 42). Tous les membres étaient présents lors des cinq réunions organisées en 2006 par le Comité de nomination et de rémunération. Parmi les questions abordées, les points suivants ont été discutés: l'organisation, le fonctionnement et la rémunération du Comité exécutif et des directeurs, le "share incentive program" à long terme et la politique de développement des collaborateurs et des performances.

Comité exécutif

Le Comité exécutif, chargé de la gestion exécutive du Groupe, est présidé par le CEO. Le Comité exécutif est responsable de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de l'entreprise telles que définies par le Conseil d'administration. Il est donc investi des compétences les plus larges en matière de gestion quotidienne de l'entreprise ainsi que d'un certain nombre de prérogatives spécifiques. Ces compétences sont décrites en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

Pour permettre au Conseil d'administration d'exercer sa fonction de contrôle, le Comité exécutif lui soumet régulièrement un rapport sur ses activités et sur le développement des filiales et des sociétés associées.
Le Comité exécutif se réunit en principe tous les quinze jours et chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Composition du Comité exécutif

Lors de sa réunion du 27 avril 2005, le Conseil de direction a décidé d'accueillir les cinq membres suivants:

Marc Olivié	Président et CEO, en qualité de représentant permanent de MRO Management BVBA
Anne Vleminckx	Chief Financial Officer
Albert Follens	Chief Operating Officer et Président d'Agfa Specialty Products
Philippe Houssiau	Président d'Agfa HealthCare
Stefaan Vanhooren	Président d'Agfa Graphics

Werner Vanderhaeghe est avocat-conseil et secrétaire général du Groupe Agfa-Gevaert. Il est également secrétaire du Comité exécutif.

CV des membres du Comité exécutif

Marc Olivié (°1954) est ingénieur commercial de formation, titulaire d'une maîtrise ès sciences de l'Université d'Anvers (RUCA). Il devient membre du Conseil d'administration et puis il est nommé président et directeur général en 2005. Marc Olivié débute sa carrière chez Ernst Peiniger GmbH, une entreprise de construction allemande. En 1980, il rejoint McKinsey & Co., à Düsseldorf puis à Chicago. En 1987, il devient directeur général de la zone Europe chez Midas, spécialiste de la réparation et de l'entretien dans l'automobile. Il exerce également les fonctions de directeur du développement d'entreprise chez Sara Lee Corporation à partir de 1990. En 1994, il est nommé Président de Sara Lee Champion Europe. De 1996 à 2001, il est employé par Armstrong Holdings, d'abord en qualité de président de la branche "Building Products" et plus tard, en tant que P.D.G. de Armstrong Flooring. En 2001, il devient président de American Standard Bath & Kitchen, une des premières entreprises mondiales d'équipements et d'accessoires pour salles de bain. Il entre chez Agfa-Gevaert en 2004.

Anne Vleminckx (°1954) est titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université catholique de Louvain (Belgique). Chief Financial Officer chez Agfa-Gevaert, elle est membre du Comité exécutif depuis le début de l'année 2005.
Anne Vleminckx a occupé diverses fonctions à la Generale Bank avant d'être nommée directrice de la communication d'entreprise et des relations avec les investisseurs en 1990. De 1996 à 1999, elle a été vice-présidente du Comité de gestion de la Bourse de Bruxelles et, plus tard, directrice financière de l'Université catholique de Louvain. Elle entre chez Agfa en 2001 en tant que directrice des relations avec les investisseurs et secrétaire générale du Comité exécutif. En 2002, elle devient également responsable de la communication d'entreprise.

Albert Follens (°1947) a obtenu son diplôme d'ingénieur civil en électromécanique à l'Université de Gand (Belgique) et la gestion d'entreprise à l'Université d'Anvers (Belgique). Albert Follens rejoint le Comité exécutif du Groupe en 2001. Il est par ailleurs directeur des opérations au sein de l'entreprise et président du business group Agfa Specialty Products. La carrière d'Albert Follens a débuté chez Philips en 1969 puis il est entré chez Agfa en 1970. Il a occupé plusieurs fonctions dans le secteur de la recherche technologique de l'automatisation des processus, est devenu directeur du département Instrumentation, puis directeur du département Logistique en 1990. En 1997, il est nommé directeur technique et de la production et également responsable du site de Mortsel (Belgique). Depuis 1999, il est responsable des pôles technique et de production d'Agfa à l'échelle mondiale.

Philippe Houssiau (°1962) est titulaire de diplômes de sciences et de génie chimique de l'Université de Bruxelles (Belgique) et obtient un MBA à l'Université de Gand (Belgique). Il suit également un programme d'études en marketing stratégique à l'Université de Stanford. Président du business group Agfa HealthCare depuis 2003, il est membre du Comité exécutif de l'entreprise depuis le début de l'année 2005.
Philippe Houssiau a occupé des postes à responsabilités chez Baxter et Raychem. De 1997 à 2002, il dirige une grande division de services professionnels à l'échelle mondiale chez PriceWaterhouseCoopers. Il entre ensuite chez Agfa fin 2002 au poste de directeur des ventes et services du Business Group HealthCare.

Stefaan Vanhooren (°1964) a étudié l'économie appliquée et a obtenu un MBA à l'Université d'Anvers, UFSIA (Belgique). Président du business group Agfa Graphics depuis 2004, il est membre du Comité exécutif de l'entreprise depuis le début de l'année 2005.
Stefaan Vanhooren entre chez Agfa-Gevaert en 1989. Après avoir procédé à une série de fusions et d'acquisitions aux États-Unis, il revient au siège en 1991 pour rejoindre le Business Group Non-Destructive Testing (NDT) où il occupe plusieurs postes de cadre supérieur en finance et en marketing. Il devient responsable du marketing et des ventes mondiales du Business Group en 1999. En 2002, Stefaan Vanhooren est désigné au poste de directeur général de la zone Asie/Pacifique et prend la tête du siège local d'Agfa à Hong-Kong.

Rémunération

La politique de rémunération pratiquée par le Groupe et qui concerne les administrateurs et la direction est décrite dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

Conseil d'administration

La rémunération individuelle des membres (exécutifs et non exécutifs) du Conseil d'administration, dans le cadre de l'exercice de leur mandat officialisé à l'Assemblée Générale des actionnaires en avril 2006, se présente comme suit:

en euros	Conseil d'administration	Comités	Total
Mr. John Buttrick[1]	50.000	12.500	62.500
Mr. Ferdinand Chaffart	50.000	25.000	75.000
Mr. Jo Cornu	50.000	15.000	65.000
Mr. Julien De Wilde[2]	33.333	0	33.333
Mr. Monte Haymon	16.667	0	16.667
Mr. Christian Leysen[3]	50.000	0	50.000
Mr. Marc Olivié	50.000	0	50.000
Mr. André Oosterlinck	50.000	12.500	62.500
Mr. Karel Van Miert	50.000	7.500	57.500
Mr. Ludo Verhoeven	300.000	7.500	307.500
TOTAL	700.000	80.000	780.000

(1) Hors indemnités de déplacement versées à Mr. Buttrick (États-Unis-Belgique), d'un montant de 3.000 euros par réunion en Belgique.

(2) Administrateur depuis le 25 avril 2006.

(3) Administrateur jusqu'au 25 avril 2006.

(4) La rémunération totale brute des administrateurs, des membres des Comités et les jetons de présence des administrateurs, comptabilisés dans les états financiers de 2006, s'élevait à 726.074 euros, dont 52.166 euros pour les administrateurs exécutifs. Les différences peuvent être attribuées a) au changement de système de rémunération depuis l'Assemblée Générale des actionnaires de 2006 et b) aux différences entre la rémunération provisionnée et la rémunération variable réellement versée en 2005.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent ni option d'achat d'actions ni bon de souscription.
La part variable de la rémunération des administrateurs non exécutifs a été supprimée, conformément au Code Lippens et à la Charte de gouvernance d'entreprise du Groupe depuis le 1er janvier 2006. Les avantages liés au mandat de président du Conseil d'administration sont les suivants: un véhicule de société, un téléphone portable, un ordinateur de bureau avec connexion à Internet et diverses assurances. Ces avantages ont représenté 5.598 euros en 2006.

Comité exécutif

En 2006, la rémunération totale brute des membres du Conseil de direction en poste cette année s'est élevée à 4.175.045 euros, dont 2.603.700 euros de rémunération fixe, 1.571.345 euros de rémunération variable, 429.903 euros de cotisations retraite et 46.729 euros d'avantages sociaux. Ces derniers incluent un ordinateur à domicile avec connexion à Internet, un véhicule de société, une indemnité forfaitaire et diverses assurances (responsabilité administrative, assistance voyage, hospitalisation, accidents privés, accidents du travail, assurance vie).

Dans les montants précités, la rémunération liée au mandat d'Administrateur délégué et de Président du Comité exécutif versée en 2006 représentait 1.719.431 euros, dont 984.459 euros de rémunération fixe et 734.972 euros à titre variable, 3.106 euros de cotisations retraite et 10.303 euros sous forme d'avantages sociaux.

Options d'achat d'actions octroyées aux membres du Comité exécutif (fin 2006)

Le nombre d'options d'achat d'actions et autres droits d'acquisition octroyés aux membres du Comité exécutif se répartit comme suit:

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
prix d'exercice (en euros)	22,00	22,00	20,00	18,00	18,27	19,95	22,57	18,60	
A. Follens	13.000	7.500	11.600	19.000	16.350	20.000	22.000	24.000	133.450
P. Houssiau	0	0	0	0	8.650	8.500	22.000	30.000	69.150
S. Vanhooren	0	0	0	6.300	8.650	8.500	22.000	30.000	75.450
A. Vleminckx	0	0	3.100	6.300	8.650	8.500	22.000	24.000	72.550
M. Olivié	0	0	0	0	0	0	42.200	58.700	100.900
TOTAL	13.000	7.500	14.700	31.600	42.300	45.500	130.200	166.700	451.500

Fin 2006, les membres du Comité exécutif (y compris le CEO) détenaient un total de 451.500 options ou bons de souscription qui leur avaient été accordés en différentes tranches.

Principales conditions de nomination et de cessation de mandat des administrateurs et membres du Comité exécutif

Les administrateurs sont nommés pour un mandat de 3 ans. Ils peuvent démissionner à tout moment, sous réserve que les dispositions relatives à la composition du Conseil d'administration soient respectées. Leur mandat peut être révoqué à tout moment lors de l'Assemblée Générale annuelle, sans délai de préavis.

Les membres du Comité exécutif sont nommés pour une durée indéterminée(1) mais peuvent être relevés de leur fonction à tout moment, sans que cela ne porte atteinte aux dispositions contractuelles des individus concernés.

(1) Mr. Olivié a été nommé pour une durée de trois ans, du 27 avril 2005 au 30 avril 2008.

Les fonctions des administrateurs également désignés membres du Comité exécutif ne prennent pas automatiquement fin en cas de cessation de leur mandat, quel qu'en soit le motif.

Tous les membres du Comité exécutif ont droit à une indemnité de fin de mandat égale, en moyenne, au double de leur rémunération annuelle brute, conformément aux textes de jurisprudence et à certaines règles de droit. En outre, leur contrat est assorti d'une clause de "changement de contrôle" prévoyant le versement d'une indemnité égale au double de leur rémunération annuelle brute en cas de cessation volontaire de leur mandat due à un changement de contrôle de la société (indemnité non cumulative avec l'indemnité de fin de mandat susmentionnée).
En tant que CEO et président du Comité exécutif, Mr. Olivié (représentant permanent de MRO Management BVBA) a également droit, en cas de cessation anticipée de son contrat, à une indemnité égale au montant brut de la rémunération restant due jusqu'à expiration de son contrat, le 30 avril 2008 (non cumulable avec la clause de changement de contrôle précitée).

Règles d'affectation des résultats

En ce qui concerne les propositions adressées à l'Assemblée Générale au sujet de l'affectation et de l'allocation du résultat, le Conseil d'administration tient compte de différents facteurs, tels que la situation financière de la société, les résultats d'exploitation, les besoins actuels et futurs en liquidités et les projets d'expansion.

En général, le Groupe entend consacrer 35 à 40% de son résultat net au versement de dividendes.

Règles concernant la négociation d'actions du Groupe et le délit d'initié

En accord avec ses principes et ses valeurs, Agfa-Gevaert a élaboré un Code de négociation peu après son introduction en Bourse en 1999. Ce code établit des règles relatives à la négociation d'instruments financiers du Groupe et auxquelles les administrateurs et la direction doivent se soumettre. Plus précisément, le Code leur interdit de négocier des titres pendant une période définie précédant l'annonce des résultats financiers et l'annonce de certaines informations financières sensibles.

Tenant compte de la loi du 2 août 2002 et de l'Arrêté Royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché, Agfa-Gevaert a modifié le contenu de son Code afin de se conformer aux lois en vigueur. Le Code prévoit donc, entre autres dispositions:
- la description des personnes qui doivent être considérées comme des initiés primaires et secondaires et qui sont tenues de ne pas utiliser des informations privilégiées pour négocier les instruments financiers du Groupe, de dévoiler ou partager des informations avec des tiers;
- la mention selon laquelle le Groupe a élaboré une liste des personnes ayant travaillé dans l'entreprise sur la base d'un contrat de travail ou tout autre accord et avaient accès à des informations privilégiées de manière occasionnelle ou régulière. Cette liste doit être mise à la disposition de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances;
- la mention selon laquelle toute personne ayant exercé des postes à responsabilités et toute personnes leur étant étroitement associées doit informer la CBFA des transactions d'instruments financiers du Groupe qu'elle aurait effectuées pour leur propre compte.

Une version adaptée du Code est disponible sur le site Web du Groupe, et fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise. Les membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif ainsi que toutes les autres personnes concernées ont reçu un exemplaire du Code.

Principaux actionnaires

Selon les informations dont disposait le Groupe au moment de la publication du présent rapport annuel ses principaux actionnaires sont les suivants:

Nordea Investment Funds S.A., qui détenait 4,08% des actions en circulation au 14 mars 2006;
Blackrock Investment Management (UK) Ltd., avec 3,10% des actions en circulation au 2 octobre 2006; Pioneer Investment Management Ltd., avec 3% des actions en circulation au 6 novembre 2006;
Sparinvest Fondsmaeglerselskab A/S, qui détenait 3,39% des actions en circulation au 15 novembre 2006.
Franklin Resources Inc., avec 8,01% des actions en circulation au 9 mars 2007.

En outre, fin 2006, Agfa-Gevaert NV détenait 3,15% des parts du Groupe sous forme d'actions propres.

Auditeur

L'auditeur d'Agfa-Gevaert NV est Klynveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG) représenté par Mrs. Theo Erauw et Erik Helsen.

Les honoraires internationaux liés aux prestations de l'auditeur s'élevaient à 4.323.331 euros en 2006. Cette somme comprend 3.485.171 euros d'honoraires pour l'audit de l'état financier annuel, 576.816 euros pour les services fiscaux, et 261.344 euros pour d'autres services relatifs à l'audit.

La reconduite des services de l'auditeur pour une durée de trois ans sera proposée à l'Assemblée Générale annuelle du 24 avril 2007.

Présentation générale du Groupe

Agfa-Gevaert NV (numéro d'identification 0404.021.727 au registre des personnes morales d'Anvers) est une société anonyme de droit belge constituée le 10 juin 1964. Le siège de la société est situé au Septestraat 27, 2640 Mortsel, Belgique.

Les données et les états financiers complets et commentés depuis 2003 sont disponibles sur le site Web du Groupe, www.agfa.com, ou directement auprès du Groupe.

Les informations relatives aux questions environnementales sont disponibles dans le rapport environnemental du Groupe, publié tous les deux ans, et dont la version annuelle actualisée peut être consultée sur le site Web de l'entreprise.

Accès aux informations

Les **statuts** du Groupe sont disponibles au greffe du tribunal de commerce d'Anvers et au siège social de l'entreprise. Ils peuvent être également consultés sur le site Web du groupe: www.agfa.com.

La **Charte de gouvernance d'entreprise** et le **Code de négociation** sont mis à disposition sur le site Web www.agfa.com.

Les **comptes annuels** sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les comptes et les rapports annuels sont publiés tous les ans aux détenteurs d'actions nominatives et sur demande de toute partie intéressée.

Les **rapports annuels**, qui contiennent les comptes annuels individuels et consolidés, le rapport annuel et le rapport de l'auditeur légal, et relatifs aux exercices financiers 2003, 2004, 2005 et 2006, peuvent être consultés sur le site Web (www.agfa.com) et sont également disponibles au siège social du Groupe.

La convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires est publiée dans la presse financière et également sur le site Web. En ce qui concerne les **informations financières**, les résultats financiers et d'autres renseignements obligatoires sont mis en ligne sur le site Web du Groupe, conformément aux directives de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances.

Les décisions portant sur la nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration sont publiées aux annexes du Moniteur belge.

Toute partie intéressée peut s'inscrire gratuitement sur le site www.agfa.com pour recevoir les communiqués de presse et les informations financières obligatoires par e-mail.

Le rapport annuel est disponible en version imprimée en néerlandais et en anglais, et il est également publié en français sur le site Web du Groupe, www.agfa.com.

Seule la version néerlandaise du rapport est valable pour tout ce qui concerne le prospectus et la procédure d'enregistrement en attente. Les autres versions linguistiques constituent seulement une traduction de la version originale rédigée en néerlandais. Agfa-Gevaert est seul responsable de la conformité des différentes versions linguistiques.

Avis des membres indépendants du Conseil d'administration conformément à l'article 524 du Code belge des sociétés

En vertu de l'article 524 du Code belge des sociétés, nous sommes heureux de vous informer du projet de transfert du business group "Graphics" appartenant à Agfa Europe NV à Agfa Graphics NV.

Nous étions assisté à la rédaction du présent rapport par (i) M. Roel Nieuwdorp et M. Stefaan Deckmyn du cabinet Loyens pour les aspects juridiques et procéduraux et (ii) PricewaterhouseCoopers, représenté par M. Philippe Rasquin, pour les conséquences économiques et financières, tous désignés en tant qu'experts rémunérés par le Groupe, conformément à l'article 524 §2 paragraphe 1 du Code belge des sociétés.

1. Historique et nature du transfert

Le 10 janvier 2005, le programme de transformation d'Agfa a été lancé sur l'ensemble du Groupe. Ce programme a pour but de transformer l'entreprise en une nouvelle organisation, grâce à laquelle les business groups peuvent élaborer et mettre en œuvre leur stratégie de manière indépendante, sur la base du principe de "fonctionnement autonome". En outre, les fonctions de gestion seraient réparties sur les différents business groups suivant leurs besoins et leurs projets.

Dans le cadre de ce projet, il fut décidé, entre autres, de rendre la division graphique totalement indépendante et de fonder une société à part entière, "Agfa Graphics NV" (anciennement Agfa Belgium NV), suivant la procédure spéciale de transfert d'une branche industrielle (overdracht van bedrijfstak), comme le prévoient les articles 760 à 762 ainsi que les articles 764 à 769 et 770 du Code belge des sociétés. La branche industrielle "Graphics", y compris l'actif, le passif et les employés liés à ladite branche, forme une entité dont les activités sont parfaitement indépendantes sur le plan technique et administratif, et qui fonctionne en totale indépendance, conformément à l'article 680 du Code belge des sociétés. La branche "Graphics" était divisée entre Agfa-Gevaert NV et Agfa Europe NV, mais ses activités dépendaient déjà d'une seule et même direction.

Dans une décision écrite rendue par le Conseil d'administration d'Agfa-Gevaert NV datée du 21 septembre 2006, la proposition du transfert de la branche industrielle Agfa-Gevaert NV à Agfa Graphics NV a été approuvée. Les Conseils d'administration d'Agfa Europe NV et Agfa Graphics NV ont également approuvé le transfert de la branche industrielle d'Agfa Europe NV lors de la réunion du 14 novembre 2006.

Un exemplaire de la proposition conjointe de transfert d'une branche industrielle est joint au présent avis.

2. Procédure énoncée à l'article 524 du Code belge des sociétés

Conformément à l'article 524 §1 du Code belge des sociétés, toute décision ou transaction faisant suite à une décision d'une société cotée en Bourse et relative aux "relations entre une filiale d'une société cotée en Bourse et une société associée à cette filiale mais non une filiale elle-même" est soumise à la procédure énoncée aux §2 et §3 du Code belge des sociétés. De plus, l'article 524 §5 stipule que "les décisions et les transactions concernant les relations entre une filiale belge non cotée d'une société belge cotée et d'autres sociétés associées à ladite société cotée" ne peuvent être prises que sur accord préalable de la maison mère.

Par ailleurs, cet article stipule que le projet de transfert tel que décrit ci-dessus doit avoir fait l'objet d'une évaluation par un Comité de trois administrateurs indépendants (de la société cotée), secondé par un ou plusieurs experts indépendants nommés par le Comité mais rémunérés par la société.

Ce Comité doit décrire la nature de la décision ou de la transaction et évaluer les avantages ou les inconvénients d'ordre économique qui en découlent pour la société et ses actionnaires. Le Comité doit mesurer les conséquences financières et les éventuels effets négatifs de la décision ou de la transaction sur la société. Il doit également s'assurer que ladite décision ou transaction est conforme aux règles établies par la société. Si le Comité estime que la décision ou la transaction est conforme aux règles de la société mais néanmoins contraire à ses intérêts, celui-ci devra exposer les avantages de la décision ou de la transaction qui compenseraient les inconvénients.

3. Évaluation et recommandation

3.1 Les avantages économiques du projet de transfert dont bénéficieraient la société et les actionnaires sont expliqués en détail dans le programme de transformation d´Agfa. En voici un résumé:

Séparation juridique claire entre les deux activités principales

La transformation des business groups Graphics et HealthCare en société (Agfa Graphics NV et Agfa HealthCare NV) marque une séparation juridique nette entre les deux activités principales du Groupe. La séparation économique des deux activités est déjà une réalité. Par conséquent, il est conseillé d'officialiser cette division de manière juridique, l'objectif étant pour les nouvelles sociétés de se concentrer sur leurs propres activités et d'accroître leurs offres de services et de produits destinées respectivement au marché graphique et à celui des soins de santé. Grâce à l´indépendance opérationnelle des deux business groups, ces derniers pourront fonctionner de manière autonome, contrôler et être entièrement responsables de leurs profits, leurs pertes et leurs bilans.

Une plus grande liberté de stratégie de mise en œuvre de leurs projets

La séparation des deux activités principales en deux sociétés distinctes permettra d'élaborer plus facilement des stratégies propres à la mise en œuvre de leurs projets. En effet, cette indépendance juridique constituera un atout majeur pour l'expansion de leurs activités sur leurs propres marchés, notamment en ce qui concerne les partenariats ou les rachats que ces nouvelles entités pourraient entreprendre à l'avenir. Les services techniques et administratifs pourront ainsi unir leurs forces afin d'atteindre ensemble un seul et même objectif: le développement de l'activité à laquelle ils appartiennent.

Identification et indépendance sociales

Des discussions sociales intenses ont été menées lors de la préparation et de la prise en charge du transfert des branches industrielles et de la constitution des nouvelles sociétés. Durant l'année 2005, les employés ont été informés de leur affectation. La répartition du personnel s'est achevée le 31 décembre 2005. Environ 750 employés travailleront chez Agfa Graphics NV Pour les acteurs externes en général et pour le personnel en particulier, le transfert des activités vers la nouvelle société Agfa Graphics NV représente l'application concrète du programme de la société.

Une meilleure politique tarifaire

La transformation des business groups Graphic et HealthCare en deux sociétés indépendantes (resp. Agfa Graphics NV et Agfa HealthCare NV) permettra d´identifier clairement les deux activités. La direction du Groupe Agfa-Gevaert aura donc une meilleure vision de la structure et de l´évolution des coûts de chacune des activités et pourra par conséquent mieux gérer la politique tarifaire et les coûts des nouvelles entités.

Amélioration des processus du Groupe

À une plus grande échelle, la nouvelle structure offrira la possibilité à Agfa-Gevaert de rationaliser et d'améliorer son processus de production, quelle que soit l'activité.

Une plus grande vigilance face aux évolutions du marché

Grâce à cette nouvelle structure, les deux activités indépendantes pourront se concentrer sur leurs marchés de prédilection et leurs clients, et seront plus réactives face aux changements de situation économique sur leurs segments. Comme il a été dit précédemment, les deux activités disposeront de leur propre service de gestion sur lequel elles pourront s'appuyer pour faire face aux évolutions du marché.

Une plus grande attractivité vis-à-vis des profils et des investisseurs internationaux, et une meilleure gestion des ressources humaines

La nouvelle structure, plus transparente et mieux organisée, aura un impact positif sur les relations avec les différents interlocuteurs de la société, tels que les institutions financières, les clients, les fournisseurs et le personnel. Elle permettra au Groupe Agfa-Gevaert d'accroître sa valeur ajoutée pour les clients, les actionnaires et les employés. En raison de la croissance prévue dans chacune des activités, et en particulier grâce à la technologie jet d'encre industrielle développée chez Graphics, ces nouvelles entités pourront se positionner plus facilement sur leur marché international respectif. De fait, elles seront susceptibles d'intéresser aussi bien des investisseurs importants que des profils professionnels à l'international. La transparence de l'organisation des activités aura des répercussions directes sur l'attractivité et la clarté du Groupe Agfa-Gevaert, notamment vis-à-vis des investisseurs privés et institutionnels. En interne, la nouvelle structure permettra également à Agfa-Gevaert d'améliorer et d'harmoniser sa gestion des ressources humaines.

3.2 Les paramètres financiers, les règles d´évaluation appliquées ainsi que les conséquences financières du projet de transfert pour la société et ses actionnaires peuvent être résumés comme suit:

3.2.1 Description de l'actif et du passif de la branche industrielle

L'actif et le passif suivants seront transférés à Agfa Graphics NV par Agfa Europe NV:
- immobilisations incorporelles: licence SAP;
- immobilisations corporelles: équipements d'essais et de démonstration;
- inventaires des produits finis;
- créances;
- charges reportées et produits à recevoir – actif;
- provision des cotisations retraite;
- fournisseurs;
- autre passif (dont les factures pro forma envoyées aux clients);
- provisions (dont les primes et les créances irrécouvrables);
- charges à recevoir et produits reportés – passif.

Les contrats avec les agents et les agents à la commission seront résiliés avant la transaction. Agfa Graphics NV signera de nouveaux contrats avec ses différentes agences commerciales.

Sur la base des chiffres IFRS non vérifiés et transmis par Agfa, l'actif net des différents éléments représenterait 283,86 millions d'euros au 30 septembre 2006.

3.2.2 Description des règles d'évaluation utilisées

L'actif et le passif seront transférés sur la base de leur valeur nominale et/ou de leur valeur estimée sur marché.

Dans ce cas précis, il n'est pas nécessaire de prendre en compte le bénéfice actualisé net car les fonctions susceptibles de générer des immobilisations incorporelles, du savoir-faire ou un profit n'existent pas chez Agfa Europe NV.

Fonction stratégique

La stratégie de la branche graphique est dirigée par Agfa-Gevaert NV Agfa Europe NV n'a jamais été en mesure de concevoir une stratégie autonome sans l'accord d'Agfa-Gevaert NV Par conséquent, il n'y a pas eu création de fonds de commerce.

Fonctions marketing et ventes

Agfa Europe NV est uniquement responsable du marketing et des ventes en Europe. Cependant, d'un point de vue fiscal, le portefeuille de clients dans son intégralité a toujours emprunté les canaux de distribution européens au moment de la transformation des agences commerciales, qui sont passées du statut de distributeur à celui d'agent ou agent à la commission. À cet égard, les provisions pour les contrats d'agence et de commission ont été mentionnées. Par conséquent, Agfa Europe NV n'a pas généré d'immobilisations incorporelles relatives à la mise sur le marché, aux ventes et à la distribution de produits et services ces dernières années.

Recherche et développement

Agfa Europe NV n'a jamais mené de travaux de recherche et de développement susceptibles de donner naissance à des immobilisations incorporelles technologiques ou un savoir-faire. Agfa Europe NV ne détient aucun brevet.
En outre, et compte tenu de la rentabilité historique de l'activité "Graphics" au sein d'Agfa Europe NV, aucune raison ne justifie l'existence d'un fonds de commerce.

Conformément aux méthodes d'évaluation économique pertinentes et acceptables, l'actif et le passif transférés sont évalués sur la base de leur valeur nominale comme suit:
- les créances sont incluses selon leur valeur nominale;
- les inventaires sont évalués par rapport à la valeur nette sur le marché pour Agfa Europe NV;
- les fournisseurs sont évalués selon leur valeur nominale;
- les provisions sont évaluées sur la base de leur valeur nominale, étant donné qu'elles correspondent essentiellement aux primes qui seront versées en février 2007;
- le reste du passif est évalué selon sa valeur nominale, car il correspond en grande partie aux factures pro forma envoyées aux clients ainsi qu'aux produits et services qui seront fournis dans l'année.

Le reste de l'actif et du passif ne contribue pas de manière significative à la valeur totale de l'actif et du passif et, par conséquent, le prix d'achat nominal ou historique est utilisé pour l'évaluer.

3.2.3. Différences possibles entre le prix établi par rapport à la situation financière actuelle au 30 septembre 2006 et la situation au 31 décembre 2006

La valeur de l'actif et du passif à transférer doit être déterminée uniquement de manière ferme et définitive au 31 décembre 2006. Toute valeur fixée avant cette date peut subir de fortes variations par rapport à celle établie en fin d'année, selon l'évolution du chiffre d'affaires de l'activité Graphics, des délais de paiement pratiqués par les clients, les prix et l'activité économique en général.

***3.3** Après examen des éléments susmentionnés, nous pensons que le projet de transfert n'est pas manifestement nuisible à la société, eu égard à ses règles. Par conséquent, nous approuvons ce transfert.*

Mortsel, le 14 novembre 2006

Karel Van Miert	*André Oosterlinck*	*Julien De Wilde*
Administrateur	*Administrateur*	*Administrateur*

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 14 novembre 2006

"Après avoir délibéré sur l'avis des administrateurs indépendants daté du 14 novembre 2006, et conformément à l'article 524 du Code belge des sociétés relatif au transfert par Agfa Europe NV de sa branche industrielle graphique à Agfa Graphics NV, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le projet de transfert tel que décrit dans la proposition de transfert formulée conjointement par les deux filiales. L'avis indépendant, les rapports des Conseils d'administration d'Agfa Europe NV et Agfa Graphics NV ainsi que les propositions communes sont joints au présent procès-verbal en annexe."

Mortsel, le 14 novembre 2006

Werner Vanderhaeghe
Secrétaire

Ludo Verhoeven
Président

Rapport de l'auditeur concernant l'application de l'article 524 §5 du Code belge des sociétés

Conformément à l'article 524 §5 du Code des sociétés, l'auditeur doit exprimer son avis quant à l'exactitude des informations mentionnées dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants et dans le procès-verbal du Conseil d'administration, qui tous deux ont été rédigés dans le cadre du projet de transfert de la branche industrielle "Graphics" ("division graphique") par Agfa Europe NV à Agfa Graphics NV.

Ce transfert est effectué dans le respect de l'article 524 §5 car Agfa Europe NV et Agfa Graphics NV sont des filiales non cotées d'une maison mère cotée, Agfa-Gevaert NV, qui a entrepris le transfert de la division graphique dans le cadre du programme de transformation d'Agfa, tel que décrit dans l'avis précité des administrateurs indépendants.

En qualité d'auditeur de la maison mère et des deux filiales mentionnées et, de manière générale, responsable de l'audit du Groupe Agfa-Gevaert, nous avons ajouté les données dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants, étudié et évalué les rapports sous-jacents des experts indépendants Loyens (aspects juridiques et procéduraux) et PriceWaterhouseCoopers (conséquences financières et de propriété).

Compte tenu de nos activités, nous pensons que les informations mentionnées dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants et dans le procès-verbal du Conseil d'administration sont une représentation fidèle de la proposition de transfert de la division graphique d'Agfa Europe NV à Agfa Graphics NV.

Anvers, le 17 novembre 2006

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Bedrijfsrevisoren
Représenté par E. Helsen

page **60**

Développement Durable

Pour Agfa, la politique d'entreprise en matière de développement durable est une approche stratégique qui vise à créer une valeur à long terme pour toutes les parties intéressées. Agfa s'est fixé pour mission d'être le partenaire de choix en matière de systèmes informatiques et d'imagerie en offrant une technologie de pointe et de nouvelles méthodes de travail, avec l'objectif principal de conjuguer croissance et rentabilité.
L'un des critères importants pour mener à bien cette mission est la capacité de la société à gérer ses affaires en intégrant les attentes environnementales et sociales de ses parties prenantes.

La société publie des informations sur ses activités de développement durable dans un rapport biennal concis, complété par une mise à jour l'année qui suit sa publication.
Le rapport offre une vue d'ensemble sur les stratégies, les activités et les progrès d'Agfa dans le domaine du développement durable, et est publié sur le site Web d'Agfa: www.agfa.com.

1. Environnement

L'engagement d'Agfa pour la préservation des ressources naturelles se traduit par un fonctionnement sans danger de ses sites de fabrication et par la minimisation de l'impact sur l'environnement de ses activités.

Conformément à ses objectifs environnementaux pour la période 2002-2006, Agfa est parvenue à réduire de façon significative l'utilisation de ressources naturelles et à diminuer considérablement les émissions dans l'atmosphère. La situation à la fin de l'année 2001 comparée à celle de décembre 2006 a donné lieu aux observations suivantes. La consommation d'eau, à l'exclusion de l'eau de refroidissement, a été réduite de 23,6%, pendant que la consommation d'énergie diminuait de 18,6% grâce à la restructuration de la fabrication à l'échelon mondial. L'utilisation de mercure a été réduite de plus de 97% suite à la décision d'éliminer l'usage de ce composé dans les matériels photographiques Agfa. Les composés organiques volatils ont été réduits de 72,1% en conséquence de la fermeture de la division triacétate à Mortsel et à l'installation d'un système d'oxydation thermique régénérative à Mortsel et Suzano. Les émissions de CO_2 ont massivement diminué de 41,0%. Ce succès s'explique principalement par la réorganisation globale des sites de fabrication d'Agfa.

Malgré les excellents progrès réalisés par Agfa dans ses usines de fabrication pour améliorer l'éco-efficacité d'un grand nombre de paramètres environnementaux, la société est persuadée qu'il y a moyen de faire encore mieux.
À compter de 2005, l'amélioration continue des paramètres environnementaux mentionnés précédemment est l'objectif principal. Les sites d'exploitation ont défini des objectifs et visent à en atteindre d'autres, de nature environnementale, au niveau local.
Actuellement, les principaux sites de fabrication mettent à jour et terminent l'inventaire des zones et des installations présentant des risques passés et actuels de contamination des sols et des nappes phréatiques. Il est également prévu qu'ils élaborent des plans dans le but de contrôler et remédier à une contamination éventuelle.
Le maintien ou la mise en place de la norme ISO 14001 est une priorité pour tous les sites de fabrication. L'objectif est que tous les sites de fabrication soient certifiés à l'horizon de 2009.

Bilan environnemental pour l'exercice 2006
Le volume de production total a enregistré une légère baisse de 0,5%. Les activités de production sur les sites de fabrication de produits graphiques ont augmenté, mais cette croissance a été surcompensée par une baisse de production sur les sites de fabrication de films.

Dans une large mesure, Agfa a atteint son objectif de progrès constant. La société a enregistré de meilleurs résultats pour l'ensemble des indicateurs environnementaux absolus et spécifiques, à l'exception de celui relatif à la charge d'eaux usées.
La consommation totale en eau a diminué de 12,8% par rapport à 2005. Cette réduction s'explique principalement par la mise en service de deux nouvelles tours de refroidissement à Pont-à-Marcq et par la fermeture du site de fabrication de plaques de Sulmona.
La consommation en eau, à l'exclusion de l'eau de refroidissement, a baissé de 12,2%.
La consommation spécifique en eau, à l'exclusion de l'eau de refroidissement, a diminué de 14 m^3 par tonne produite, principalement en raison des progrès réalisés sur les sites Lastra.

La charge totale d'eaux usées a augmenté de 145 tonnes, soit 6,7% par rapport à 2005. La mise en service d'un processus de traitement des eaux usées modifié à Leeds et l'augmentation des émissions de DCO (demande chimique en oxygène) ont été les principaux facteurs de cette augmentation, dont l'impact n'a été que partiellement compensé par les changements opérés au niveau du processus de Wiesbaden.

En 2006, le total des émissions dans l'atmosphère a diminué de 4,5% par rapport à 2005.
Les émissions de CO_2 ont été réduites de 4,5%, principalement en raison des économies d'énergie réalisées à Mortsel et à une amélioration du rendement énergétique global sur les sites de fabrication de plaques graphiques.
Les émissions de COV (composés organiques volatils) sur les sites de fabrication de produits graphiques ont légèrement diminué en dépit de l'augmentation des volumes de production.

En chiffres absolus, le volume total des déchets a fléchi de 9,0% en 2006.
Le volume des déchets non-toxiques a diminué de 10,4%, essentiellement en raison des actions menées sur les sites de fabrication de produits graphiques. La modification du processus de traitement des eaux usées à Leeds, la fermeture de Sulmona et les progrès réalisés à Branchburg et Wiesbaden ont été à l'origine d'une diminution importante, qui a été en partie contrebalancée par l'augmentation du volume de déchets non-toxiques à Manerbio, Pont-à-Marcq, Suzano et Wuxi Printing.
Le volume des déchets toxiques a diminué de 6,5% du fait essentiellement d'une baisse du volume de production à Manerbio et d'une augmentation du recyclage interne de solvants à Mortsel.
En conséquence, le volume des déchets toxiques spécifiques a baissé de 6,3%.

La consommation totale d'énergie a été réduite de 6,5% en 2006.
La consommation de gaz naturel a diminué de 10,2% grâce aux économies d'énergie réalisées à Mortsel dans le cadre de l'engagement d'économies d'énergie, des actions ciblées sur les sites de fabrication de produits graphiques et de la fermeture de Sulmona.
La consommation spécifique d'énergie a diminué de 6,6% en 2006.

Mortsel, Leeds, Branchburg, Pont-à-Marcq et Wuxi Printing ont signalé des incidents écologiques mineurs aux autorités locales. Seul le site de Mortsel a fait état de plaintes extérieures motivées principalement par le bruit, l'odeur et le trafic. Dans le cadre d'une procédure de consultation régulière avec le conseil du voisinage, des mesures correctives visant à résoudre ces problèmes ont été débattues et approuvées.

En 2006, aucun site de production Agfa n'a fait état d'amendes liées à l'environnement.

2. Citoyenneté d'entreprise et participation à la vie communautaire

Agfa investit du temps, de l'argent et des efforts pour nouer des relations fortes et durables avec les populations vivant à proximité de ses divers sites. Dans les nombreux pays où Agfa est présente, la société est confrontée à des défis sociaux, économiques et environnementaux qui sortent du cadre normal de ses activités stratégiques. En prenant une part active et dévouée à la résolution des problèmes, par l'amélioration de la qualité de vie des populations locales et par une prise de position prévoyante avec les groupes de parties prenantes, Agfa vise à changer de façon tangible la vie des personnes.

Voici quelques exemples qui illustrent l'engagement d'Agfa et de ses employés.

- Le projet « Música é Imagem » est sponsorisé par Agfa dans la ville de Suzano (Brésil). Plus de 70 enfants prennent des cours de chorale, participent à des activités sportives et reçoivent une aide aux devoirs trois fois par semaine.
- En Colombie, Agfa participe au financement d'une institution appelée « Colombia Herida », qui vient en aide aux soldats blessés au combat.
- Agfa États-Unis participe à hauteur des contributions des employés au projet « United Way ». Les participants à ce projet peuvent préciser à quelles causes philanthropiques ils entendent apporter leur soutien.

Le groupe soutient également Agfa Aid, qui est une organisation constituée de bénévoles Agfa. La mission d'Agfa Aid est de soutenir des projets de petite envergure, essentiellement axés sur les enfants.
Les collaborateurs Agfa sont directement impliqués dans ces projets. Agfa Aid recueille des fonds par le biais de concerts de bienfaisance et la collecte de dons.

- Agfa Aid a des projets dans le monde entier:
- Centro Andino (Amérique du Sud): soutien matériel et financier d'hôpitaux et d'écoles.
- SOS Brazil (Brésil): projet d'école horticole, de centre associatif et d'atelier.
- Hogar Para Todos (Équateur): bourses et soutien à destination d'écoles et d'orphelinats.
- Kalutara (Sri Lanka): aide matérielle pour la construction de maisons et d'une école locale.
- Gammol (Gambia): marché aux poissons, dispensaire et école.
- Bayti (Maroc): projet d'alphabétisation et de centre d'accueil diurne pour les enfants des rues.
- Moeders voor Moeders (Belgique): aide alimentaire et matérielle pour familles défavorisées à Anvers.
- De Markgrave (Belgique): centre d'activités pour aveugles et malvoyants.

3. Ressources humaines

Dans le monde actuel de l'entreprise qui évolue rapidement, la possibilité d'apprendre et d'acquérir rapidement de nouvelles compétences est un avantage concurrentiel pour la croissance future.
Par conséquent, tous les employés doivent être en mesure de se former en permanence et d'acquérir de nouvelles compétences.
Dans cette optique, Agfa a mis en place un vaste dispositif de stratégies, de programmes et d'actions.
L'employabilité, du point de vue de la société mais aussi des individus, est un objectif majeur de la direction d'Agfa dans cette période de mutation intense dans le secteur d'activité d'Agfa et les activités mêmes de ses sociétés.
Agfa a l'ambition d'être un employeur disposant de normes sanitaires et de sécurité clairement définies et appliquées, respectant toutes les exigences réglementaires et adhérant aux principes généraux de la déclaration internationale des droits de l'homme.

page 64

États Financiers

Rapport du Conseil d'administration, établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés

1. Principes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables décrits en détail dans les Annexes aux comptes consolidés, Annexe 1 – Principales conventions comptables (p. 72 - 81).

2. Commentaires sur les comptes annuels consolidés

Le chiffre d'affaires réalisé par Agfa en 2006 s'est élevé à 3.401 millions d'euros. L'augmentation de 2,8% par rapport à 2005 provient principalement des bons résultats enregistrés par chacun des trois business groups. Graphics a enregistré une forte croissance du volume des ventes de plaques d'impression numériques et a mis en place une politique d'augmentation des prix. Alors que les marchés traditionnels du film et de l'impression n'ont cessé de décliner, HealthCare a vu son chiffre d'affaires augmenter grâce à son portefeuille numérique innovant de solutions informatiques et PACS et à ses systèmes de radiographie informatisée (RI) et de radiographie directe (RD). Les ventes enregistrées par Specialty Products sur le marché des pellicules cinématographiques et des processus d'essais non destructifs ont été excellentes.

Les résultats d'exploitation de 2006 se sont élevés à 65 millions d'euros, contre 132 millions d'euros l'année précédente. Le résultat hors exploitation a atteint -64 millions d'euros, contre -25 millions d'euros en 2005. Le résultat avant impôts a atteint 1 million d'euros, contre 107 millions d'euros en 2005.

Le Groupe a enregistré un bénéfice net de 15 millions d'euros, soit 12 centimes d'euro par titre, contre une perte nette de 19 millions d'euros, soit -15 centimes d'euro par titre en 2005.

Les Annexes aux comptes consolidés font partie intégrante du Rapport du Conseil d'administration et contiennent des informations détaillées au sujet des développements et des résultats de la société, au regard d'indicateurs financiers et, si nécessaire, non financiers (par ex. en matière d'environnement et de personnel), une description des principaux risques et incertitudes (par ex.: couverture) et des mesures prises pour les contrôler, des informations concernant les activités de recherche et développement et l'utilisation d'instruments financiers par la Société.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous dressons un compte-rendu des travaux de notre mission d'audit. Ce rapport inclut notre avis concernant les états financiers consolidés ainsi que des informations supplémentaires requises.

Opinion sans réserve des auditeurs sur les états financiers consolidés

Nous avons vérifié les états financiers consolidés d'Agfa-Gevaert NV ("la Société") et de ses filiales (conjointement "le Groupe") préparés dans le respect des Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) adoptées par l'Union européenne, et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2006, les états consolidés des produits, des changements de capital et de trésorerie pour l'exercice alors écoulé, ainsi que le résumé des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à 3.832 millions d'euros et l'état des produits consolidés affiche un bénéfice annuel (part du groupe) de 15 millions d'euros.

Le Conseil d'administration de l'entreprise est responsable de la préparation des états financiers consolidés. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en œuvre et le suivi du contrôle interne de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers qui doivent être exempts de toute information matérielle inexacte, qu'elle soit issue d'une fraude ou d'une erreur; la sélection et l'application des conventions comptables adéquates; et l'élaboration d'estimations comptables acceptables au regard des circonstances.

Nous pouvons exprimer à partir de notre audit une opinion sur ces états financiers consolidés. Notre audit a été mené conformément aux ISA (International Standards on Auditing), aux dispositions légales et aux normes de vérification en vigueur en Belgique fixées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes exigent que nous planifiions et procédions à l'audit de façon à pouvoir nous assurer que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs matérielles.

En vertu de ces normes, nous avons suivi des procédures afin d'obtenir des justificatifs d'audit relatifs aux montants et aux informations contenus dans les états financiers consolidés. Nous avons sélectionné ces procédures selon notre jugement, y compris l'évaluation des risques d'informations matérielles inexacts dans les états financiers consolidés, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors des évaluations des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés de l'entreprise afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais sans avoir pour objectif d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué l'adéquation des conventions comptables utilisées, la pertinence des estimations comptables élaborées par l'entreprise et la présentation des états financiers consolidés dans leur ensemble. Enfin, l'ensemble de la direction de l'entreprise nous a fourni les explications et les informations nécessaires à la réalisation de notre audit. Nous estimons que les justificatifs fournis pour notre travail d'audit constituent un support raisonnable pour notre opinion.

Selon nous, les états financiers consolidés offrent une image fidèle et honnête de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats d'exploitation et du flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières adoptées par l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en Belgique.

Informations supplémentaires

La responsabilité de la préparation du rapport de la direction et son contenu, ainsi que de la conformité de l'entreprise à son Code et à ses statuts, incombe au Conseil d'administration.

Nous avons pour responsabilité d'ajouter les informations supplémentaires suivantes au rapport, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les états financiers:
Le rapport de la direction sur les états financiers consolidés inclut les informations requises par la loi et concorde avec les états financiers consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer notre opinion sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, sur sa situation financière, sur l'évolution prévisible ou l'influence significative de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements divulgués ne présentent aucune contradiction ostensible avec les informations que nous avons examinées durant notre audit.

Mortsel, le 20 mars 2007

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises
Auditeur légal représenté par

Erik Helsen Theo Erauw

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Millions d'euros	Annexe	2006	2005
Chiffre d'affaires net	4	3.401	3.308
Coût des ventes		(2.102)	(2.096)
Bénéfice brut		1.299	1.212
Frais de distribution		(564)	(583)
Frais de recherche et de développement		(193)	(191)
Frais généraux d'administration		(281)	(228)
Autres produits d'exploitation	6	312	326
Autres charges d'exploitation	7	(508)	(404)
Résultat d'exploitation		65	132
Produits/(charges) d'intérêts – net	8	(32)	(18)
Autres produits/(charges) hors exploitation – net	9	(32)	(7)
Résultat hors exploitation		(64)	(25)
Résultat avant impôts		1	107
Impôts sur le revenu	10	15	(125)
Résultat net des sociétés consolidées		16	(18)
part attribuable aux intérêts minoritaires		1	1
part attribuable aux actionnaires Agfa-Gevaert NV (résultat net)	15	(19)	
dont activités abandonnées	*15*	*(36)*	*(120)*
Résultat de base par action (en euro)	29	0,12	(0,15)
Résultat dilué par action (en euro)	29	0,12	(0,15)
Résultat de base par action provenant des activités poursuivies (en euro)	29	0,41	0,80
Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en euro)	29	0,41	0,80

Millions d'euros	Annexe	31 décembre 2006	31 décembre 2005
ACTIFS			
Actifs immobilisés		1.407	1.561
Immobilisations incorporelles	12	856	924
Immobilisations corporelles	13	455	502
Immobilisations financières	14	29	32
Prêts à long terme	15	65	102
Instruments financiers dérivés	25	2	1
Actifs à long terme disponibles à la vente	19	3	5
Actifs circulants		2.071	2.129
Stocks	16	624	586
Créances commerciales		885	854
Autres créances et actifs divers	17	456	498
Liquidités et équivalents de liquidités	18	85	169
Charges à reporter		19	20
Instruments financiers dérivés	25	2	2
Impôts différés	10	351	287
ACTIF TOTAL		**3.832**	**3.982**
PASSIF			
Fonds propres	20	933	1.032
Capital social d'Agfa-Gevaert NV		140	140
Prime d'émission d'Agfa-Gevaert NV		109	109
Bénéfices non répartis		987	1.069
Réserves		(289)	(301)
Résultat net		15	(19)
Écarts de conversion		(32)	31
Intérêts minoritaires		3	3
Passif à long terme		1.269	1.394
Dettes pour avantages liés à la retraite	21	721	709
Dettes pour engagements de personnel		30	29
Dettes financières à plus d'un an	22	445	552
Provisions à plus d'un an	24	72	102
Produit reporté		1	2
Instruments financiers dérivés	25	-	-
Passif à court terme		1.517	1.445
Dettes financières à moins d'un an	22	344	296
Dettes commerciales		313	309
Avances et acomptes versés		87	66
Autres dettes	23	341	365
Dettes pour engagements de personnel		93	77
Provisions à moins d'un an	24	319	301
Produit reporté		13	15
Instruments financiers dérivés	25	7	16
Impôts différés	10	113	111
PASSIF TOTAL		**3.832**	**3.982**

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

Millions d'euros	Capital social d'Agfa-Gevaert NV	Prime d'émission d'Agfa-Gevaert NV	Bénéfices non répartis	Réserves pour actions propres	Plus-value de réévaluation	Réserve de paiement sous forme d'actions	Réserve de couverture	Résultat net de l'exercice	Écarts de conversion	Intérêts minoritaires	Total
31 décembre 2005	140	109	1.069	(296)	(4)	5	(6)	(19)	31	3	1.032
Variations de fonds propres résultant des apports en capital et des paiements de dividendes											
Paiements de dividendes	-	-	(63)	-	-	-	-	-	-	-	(63)
Autres variations de fonds propres non incluses dans le résultat											
Bons de souscription exercés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur actions exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements sous forme d'actions	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4
Couvertures des flux de liquidités	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	5
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion		-	-	-	-	-	-	-	(63)	-	(63)
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de fonds propres incluses dans le résultat											
Affectation aux bénéfices non répartis	-	-	(19)	-	-	-	-	19	-	-	-
Résultat après impôts pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	-	-	15	-	-	15
31 décembre 2006	140	109	987	(296)	-	8	(1)	15	(32)	3	933

Millions d'euros	Annexe	2006	2005
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		168	290
Résultat d'exploitation		65	132
Impôts courants	10	(54)	(106)
Pertes de dépréciation, d'amortissement et de valeur		159	161
Changements de la juste valeur des instruments financiers divers		(3)	7
Régularisation pour le résultat hors trésorerie		(1)	-
Variation de provisions à long terme		(9)	(50)
(Plus-values) moins-values sur reprise d'actifs à long terme	6/7	(21)	(11)
Pertes pour cessions	5	4	-
Liquidités brutes résultant des activités d'exploitation		140	133
dont activités abandonnées	*15*	*(51)*	*(55)*
Diminution/(augmentation) des stocks		(58)	2
Diminution/(augmentation) des créances commerciales		(57)	(37)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et du produit reporté		38	(26)
Variation de provisions à court terme		37	23
Autres variations du fonds de roulement		7	(13)
Liquidités nettes résultant des activités d'exploitation		107	82
dont activités abandonnées	*15*	*(25)*	*(27)*
Sorties de fonds pour acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(28)	(28)
Sorties de fonds pour acquisition d'immobilisations corporelles	13	(77)	(78)
Entrées de fonds résultant de la cession d'immobilisations corporelles	13	27	27
Entrées de fonds résultant de la cession d'actifs à long terme négociables	19	4	-
Entrées de fonds provenant des fonds propres et des titres de créance		62	12
Sorties de fonds pour impôts payés sur les cessions antérieures		-	(42)
Sorties de fonds pour acquisitions	5	-	(361)
Sorties de fonds pour acquisitions antérieures	5	(53)	-
Entrée de fonds résultant de cessions	5	13	-
Entrées de fonds correspondant à l'ajustement des prix d'achat des acquisitions antérieures		-	3
Intérêts et dividendes perçus		6	21
Liquidités nettes consacrées aux activités d'investissement		(46)	(446)
dont activités abandonnées	*15*	*37*	*21*
Distribution de dividendes aux actionnaires	20	(63)	(76)
Rachat d'actions propres		-	(31)
Apports en capital		-	2
Préfinancement par/(de) AgfaPhoto concernant la cession antérieure de Consumer Imaging		(4)	27
Émissions nettes de titres de créances		(39)	319
Intérêts versés		(38)	(28)
Autres entrées/sorties de fonds		14	36
Liquidités nettes provenant des/(consacrées aux) activités de financement		(130)	249
dont activités abandonnées	*15*	*(4)*	*27*
Variations de liquidités et d'équivalents de liquidités résultant des activités courantes		(69)	(115)
Variations de liquidités et d'équivalents de liquidités résultant des fluctuations des cours de change		(16)	(7)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	18	83	168

1. Principales conventions comptables

(a) Déclaration de conformité

Agfa-Gevaert NV ("la Société") est une société implantée en Belgique. Les états financiers consolidés de la Société englobent les comptes de la Société et de ses filiales (collectivement désignées par le terme "Groupe") ainsi que les participations du Groupe dans les entités associées.

L'autorisation de publier les présents états financiers consolidés a été délivrée par le Conseil d'administration le 20 mars 2007.
Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) élaborées par le Bureau des normes internationales comptables (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2006.

Le Groupe n'a appliqué aucune règle européenne qui pourrait différer des normes IFRS. Par conséquent, les états financiers consolidés répondent parfaitement aux normes IFRS. De même, le Groupe n'a pas tenu compte des obligations les plus récentes en matière d'informations financières qui ne seraient pas effectives en 2006.

(b) Fondamentaux de la préparation

Les états financiers consolidés sont établis en euros et arrondis au million supérieur. Selon les normes IFRS applicables, la base de mesure utilisée pour la préparation des états financiers consolidés est le coût, la valeur de réalisation nette, la juste valeur ou le montant recouvrable. Chaque fois que l'IFRS laisse le choix entre le coût historique et une autre base de mesure, la solution du coût historique est privilégiée.

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations et hypothèses d'une grande importance. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement avec discernement lors de l'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines qui impliquent un haut degré d'analyse ou de complexité, ou les points des états financiers consolidés comportant une grande part d'hypothèses et d'estimations importantes sont expliqués en annexe 2.

Les conventions comptables ont été uniformément respectées par les entreprises du Groupe et, à l'exception des modifications apportées aux conventions comptables adoptées pour les informations sectorielles, sont identiques à celles appliquées l'année précédente. Pour en savoir plus, consultez la partie (f) Informations sectorielles.

(c) Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce dernier.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dont le Groupe influence notablement les politiques financière et opérationnelle, sans pour autant en détenir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les entreprises associées, selon la méthode de mise en équivalence, à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du Groupe dépasse la valeur comptable de l'entreprise, cette dernière est réduite à néant et la prise en compte d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations par rapport à l'entreprise.

Élimination de transactions aux fins de consolidation

Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte des bilans et transactions intragroupe, y compris les plus-values latentes résultant de transactions internes au Groupe. Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les plus-values latentes résultant de transactions effectuées avec des entreprises associées sont éliminées à hauteur de l'investissement de la Société dans ces entreprises. Les moins-values latentes sont éliminées selon les mêmes principes, à condition toutefois qu'il n'y ait pas de perte de valeur.

(d) Conversion des devises

Devise de fonctionnement et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont mesurés à l'aide de la devise en cours au sein de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère ("la devise de fonctionnement"). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui constitue la devise de fonctionnement et de présentation de la Société.

Transactions et soldes en devise étrangère

Les transactions effectuées en devise étrangère sont converties dans la devise de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes qui résultent de ces transactions et de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère sont inscrits dans le compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique et libellés en devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction.

États financiers des sociétés étrangères du Groupe

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe (dont aucune ne possède de devise de fonctionnement caractéristique d'une économie hyper inflationniste) exprimés dans une devise différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit:

a) l'actif et le passif de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture en vigueur à la date du bilan;
b) les recettes et les dépenses de chaque compte de résultat sont converties aux taux de change moyens; et
c) tous les écarts résultant des conversions sont considérés comme étant un élément séparé des fonds propres.

Dans le cas d'une cession d'une entité étrangère, la somme cumulée des écarts de conversion, inscrite comme élément séparé des fonds propres et correspondant à ces activités étrangères, figure dans le compte de résultat une fois que le gain ou la perte lié(e) à la cession a été comptabilisé(e).

Les ajustements opérés sur l'écart d'acquisition et sur la juste valeur qui découlent de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme l'actif et le passif de l'entité étrangère et sont donc convertis au taux de clôture.

(e) Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe recourt essentiellement à des instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques de change et de taux d'intérêt découlant de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Fidèle à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet actuellement d'instrument dérivé à des fins commerciales. Les instruments financiers dérivés qui constituent des couvertures économiques mais qui ne répondent pas aux critères comptables stricts IAS 39 *Financial Instruments: Recognition and Measurement* sont considérés comme actif ou passif à leur juste valeur en profit ou perte.

Les instruments financiers sont dans un premier temps comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Selon que la comptabilité de couverture du flux de trésorerie ou de l'investissement net est appliquée ou non, tout gain ou toute perte est inscrit(e) directement soit en capitaux propres soit dans le compte de résultat.

La comptabilité de couverture du flux de trésorerie, de la juste valeur ou de l'investissement net s'applique pour toutes les couvertures qui rentrent dans le cadre de celle-ci, lorsque la documentation requise de la relation de couverture est disponible et quand la couverture est considérée comme effective.

Les justes valeurs des contrats d'intérêt dérivés sont estimées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide des taux d'intérêt actuels du marché et la courbe de rendement sur le terme restant de l'instrument. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix du marché coté à la date du bilan, c'est-à-dire la valeur actuelle du prix à terme coté.

Couvertures en juste valeur

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations de la juste valeur d'un élément de l'actif ou du passif, ou un engagement ferme non comptabilisé, tout gain ou toute perte sur l'instrument de couverture est inscrit(e) au compte de résultat. L'élément couvert est également déclaré à sa juste valeur par rapport au risque couvert, l'éventuel(le) gain ou perte étant inscrit(e) dans le compte de résultat.

Couvertures des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre la variation des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un élément de l'actif ou du passif comptabilisé ou encore à une transaction prévue et hautement probable, la partie effective d'un gain ou d'une perte sur l'instrument financier est inscrite directement dans les fonds propres. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un élément de l'actif ou du passif non financier, le bénéfice ou la perte cumulé(e) est retiré(e) des fonds propres et inclus(e) dans le calcul initial du coût de l'élément de l'actif ou du passif. Lorsque la couverture porte sur des éléments de l'actif ou du passif financier, le bénéfice ou la perte cumulé(e) sur l'instrument de couverture est ré-imputé(e) des fonds propres au compte de résultat durant la même période que celle pendant laquelle l'élément couvert a affecté le bénéfice ou la perte (par exemple: lorsque la transaction prévue a eu effectivement lieu ou quand la dépense d'intérêt variable a été comptabilisée). Le bénéfice ou la perte lié(e) à toute partie inefficace est immédiatement inscrit(e) au compte de résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à son terme ou qu'il est vendu, résilié ou exercé, ou quand une couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture mais que la transaction couverte doit avoir lieu, le bénéfice ou la perte cumulé(e) à ce stade reste dans les fonds propres, puis est comptabilisé(e) conformément à la convention précitée lorsque la transaction couverte se réalise.
Si la transaction couverte n'a pas lieu, le bénéfice ou la perte cumulé(e) inscrit(e) en fonds propres est immédiatement comptabilisé(e) dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net dans une entité à l'étranger

Lorsqu'un élément du passif en devise étrangère couvre un investissement net dans une entité à l'étranger, les écarts résultant de la conversion de l'élément du passif en devise de fonctionnement sont comptabilisés directement dans les fonds propres.

Lorsqu'un instrument financier couvre un investissement net dans une entité à l'étranger, la partie du bénéfice ou de la perte relative à l'instrument de couverture, définie comme une couverture effective, est inscrite directement dans les fonds propres, tandis que la partie ineffective est comptabilisée dans le compte de résultat.

(f) Publication d'informations sectorielles

La publication des informations sectorielles s'effectue selon deux formats. Le format principal englobe les trois business groups, Graphics, HealthCare et Specialty Products, et reflète la structure de gestion du Groupe. Le second format sert à la présentation des quatre zones géographiques desservies par le Groupe.

Les résultats sectoriels comprennent les recettes et les dépenses directement imputables à un segment ainsi que la part des recettes et dépenses qui peut raisonnablement lui être attribuée.

Les actifs et passifs sectoriels englobent les actifs et passifs d'exploitation directement imputables au segment ou qui peuvent lui être raisonnablement attribués.
Les actifs et passifs sectoriels n'incluent pas l'impôt sur le revenu.

Depuis janvier 2006, la méthode d'attribution de l'actif, du passif et du résultat d'exploitation aux différents segments a été modifiée. Ces modifications font suite au programme de transformation d'Agfa (ATP) mis en place en février 2005 afin que les business groups fonctionnent de manière indépendante.

Le point principal concerne l'attribution de l'actif et du passif, communément utilisés par plusieurs Business Groups. Les modifications apportées sont les suivantes:

En général, chaque élément de l'actif d'exploitation est attribué entièrement à un segment. Par exemple : un élément d'actif tel que les locaux de la société est attribué à un seul business group. Si un élément de l'actif connexe est utilisé par plusieurs business groups, l'un d'entre eux possèdera cet élément et les autres le loueront (par le biais d'une écriture interne via un contrat de service). Cette méthode est également utilisée pour les éléments du passif d'exploitation, tels que les employés. Étant donné que tous les employés, à l'exception de ceux appartenant au "Corporate Centre" (centre de gestion) et des employés inactifs (voir ci-dessous), sont rattachés à un seul business group, l'ensemble du passif et toutes les provisions sont attribués au segment auquel l'employé appartient.

La principale exception à la règle précitée concerne la branche de fabrication des films et des produits chimiques de l'entité "Materials", qui produit des biens pour tous les business groups. En effet, l'unité de production "Materials" résulte d'une combinaison entre une branche liée au business group Specialty Products et la production de consommables film dans le monde. Les recettes et les dépenses d'exploitation, ainsi que l'actif et le passif d'exploitation liés aux consommables film restent attribués aux différents segments à l'aide des clés de ventilation.

Le résultat, l'actif et le passif liés aux employés inactifs ne sont plus attribués aux business groups mais reportés sous l'entrée "non attribué". La catégorie des employés inactifs regroupe le personnel parti définitivement en retraite, les anciens employés bénéficiant de droits acquis, ainsi que d'autres employés qui ne sont pas susceptibles de réintégrer l'entreprise (par exemple: les employés en départ à la retraite anticipée). Les employés qui, en théorie, sont temporairement inactifs (par exemple: en longue maladie, en invalidité, en congé maternité, au service militaire, etc.) sont considérés comme des employés actifs et, par conséquent, sont attribués à un business group. Les soldes reportés sous "non attribué" incluent également les soldes exceptionnels découlant des contrats de distribution, d'approvisionnement et de service conclus entre le Groupe et AgfaPhoto, ainsi que les dettes relatives à l'ancien business group Consumer Imaging, resté la propriété du Groupe. Il est impossible de prévoir les effets des modifications des conventions comptables pour la publication des informations sectorielles sur les informations comparatives de 2005.

(g) Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'excès de coût d'une acquisition par rapport aux intérêts du Groupe dans la juste valeur nette de l'actif, du passif et du passif éventuel identifiables de la filiale acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation chaque année et lorsqu'il apparaît que l'entité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été attribué pourrait être dépréciée. La procédure de test de dépréciation est décrite dans la section correspondante des principes.

L'écart d'acquisition est comptabilisé au coût de l'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé.

Pour ce qui est des entreprises associées, la valeur comptable de l'écart d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation détenue dans chaque entreprise.

Si les intérêts du Groupe dans la juste valeur nette de l'actif, du passif et du passif éventuel identifiables comptabilisée sont supérieurs au coût du regroupement d'entreprises, cet excédent généré est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

(h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont la vie utile est indéfinie, telles que les marques commerciales, sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur cumulées.
Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties. Elles sont en revanche soumises à des tests de dépréciation chaque année s'il apparaît qu'elles pourraient être dépréciées.
Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie, telles que la technologie acquise et les relations avec la clientèle, sont amorties selon un principe linéaire sur leur durée de vie utile estimée, généralement sur des périodes allant de 3 à 20 ans.
Conformément à la norme IFRS 3 *Business Combinations*, si une immobilisation incorporelle a été acquise lors d'un regroupement d'entreprises, le coût de cette immobilisation est fixé à sa juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur d'une immobilisation incorporelle reflète les attentes du marché quant à la probabilité que les avantages économiques futurs que représente cette immobilisation seront acquis par l'entité.

Les dépenses de recherche et de développement sont prises en charge lorsqu'elles sont encourues, sauf certaines dépenses de développement qui sont capitalisées lorsqu'il y a une forte probabilité qu'un projet de développement soit un succès et que certains critères, dont la faisabilité technologique et commerciale, sont réunis. Les coûts de développement capitalisés sont amortis de façon systématique tout au long de leur durée de vie utile estimée.

(i) Immobilisations corporelles

Immobilisations acquises

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Le prix de revient des immobilisations corporelles produites par l'entreprise englobe le coût direct des matières premières, les frais directs de fabrication, des quotes-parts adéquates de matériel et frais généraux de fabrication, ainsi qu'une quote-part adéquate d'amortissement et de réduction de valeur des actifs utilisés pour la fabrication. Ceci inclut la part des dépenses dévolue aux régimes de retraite de l'entreprise et aux avantages sociaux attribuables à la fabrication. Les coûts d'emprunt ne sont pas activés.

Les dépenses consacrées à la remise en état des immobilisations corporelles sont normalement imputées en charges, en contrepartie des produits. Elles sont en revanche activées si elles résultent en un accroissement des avantages futurs découlant des immobilisations corporelles.
Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile estimée, sauf si la méthode dégressive semble plus appropriée compte tenu de l'utilisation réelle de l'immobilisation. Les terrains ne sont pas amortis.

La durée de vie utile estimée des différentes catégories d'immobilisations se chiffre comme suit:

- Immeubles	20 à 50 ans
- Infrastructure extérieure	10 à 20 ans
- Installations des usines	6 à 20 ans
- Matériel et équipement	6 à 12 ans
- Laboratoires et centres de recherche	3 à 5 ans
- Matériel de transport	4 à 8 ans
- Équipement informatique	3 à 5 ans
- Mobilier et aménagements	4 à 10 ans

Immobilisations louées

Les contrats de location pour lesquels le Groupe assume pratiquement tous les risques et détient pratiquement tous les avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont classés dans les contrats de location-financement. Les immobilisations corporelles acquises sur la base de tels contrats sont comptabilisées au montant le plus faible de leur valeur de marché ou de la valeur actuelle des échéances minimales des loyers à l'entrée en vigueur du contrat de location-financement, diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
La période d'amortissement coïncide avec la durée de vie utile estimée de l'immobilisation ou la durée du contrat de location, selon la période la plus courte.

(j) Investissement dans des titres de participation

Les participations classifiées comme actifs à long terme englobent les participations dans des sociétés dont le Groupe ne détient pas le contrôle.

Si le Groupe dispose, directement ou indirectement, de plus de 20 % des droits de vote et/ou influence notablement les politiques financière et opérationnelle d'une société, les participations sont comptabilisées comme s'il s'agissait d'entreprises associées. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. S'il existe des indices mentionnant qu'une participation dans une société associée s'est vue déprécier, la règle comptable des pertes de valeur est appliquée.

Les autres investissements à long terme dans les titres de participation sont classés comme étant disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des instruments de participation qui n'ont pas un prix du marché coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable. Les participation exclus d'une évaluation de la juste valeur sont comptabilisés au coût historique de l'acquisition.
Un bénéfice ou une perte résultant d'un changement de juste valeur d'un investissement classé comme disponible à la vente et ne faisant pas partie d'une relation de couverture est inscrit directement dans les capitaux propres. Lorsque l'investissement est vendu, recouvert ou cédé d'une autre manière, ou si la valeur comptable de l'investissement se déprécie, le bénéfice ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) antérieurement dans les capitaux propres est transféré(e) dans le compte de résultat.

La juste valeur des investissements disponibles pour la vente est leur prix d'achat coté à la date du bilan.

(k) Prêts et créances

Les prêts et les créances sont comptabilisés à leur coût amorti diminué des pertes de valeur. Une estimation des créances et prêts douteux est effectuée sur la base d'un examen de tous les montants impayés à la date du bilan.
Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat pour la différence entre la valeur comptable des créances recouvrables et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

(l) Perte de valeur

L'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'une perte de valeur semble apparaître.

Les tests de dépréciation sont effectués chaque année à la même période et au niveau de l'entité génératrice de trésorerie. Le Groupe définit ses entités génératrices de trésorerie selon son mode de contrôle de l'écart d'acquisition et déterminera l'avantage économique à partir de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles acquis.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur comptable de l'actif des entités génératrices de trésorerie avec leur montant recouvrable, sur la base des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt avant impôt approprié. Le taux d'actualisation reflète l'évaluation de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'entité génératrice de trésorerie. Une moins-value est constatée chaque fois que la valeur comptable de l'entité génératrice de trésorerie est supérieure à son montant recouvrable. Ces moins-values sont comptabilisées dans le compte de résultat.

À la date de chaque bilan, il sera déterminé si, éventuellement, il existe une dépréciation des valeurs comptables des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles avec durée de vie utile définie et de l'actif financier du Groupe. Si tel semble être le cas, on estime le montant recouvrable de l'actif. Une moins-value est constatée chaque fois que la valeur comptable d'un élément de l'actif est supérieure à son montant recouvrable. Ces moins-values sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le montant recouvrable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles dont la durée de vie utile est définie correspond à la valeur maximale de la juste valeur, déduction faite des frais de vente et de la valeur d'usage. En estimant la valeur d'usage, les flux de trésorerie escomptés sont actualisés en utilisant un taux avant impôts reflétant les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques inhérents à l'actif.
Le montant recouvrable des prêts et des créances du Groupe est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt réel initial inhérent à l'actif financier.

Une moins-value précédemment constatée pour un élément de l'actif autre que l'écart d'acquisition doit être contre-passée si et seulement si les estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable de cet élément ont été modifiées depuis la dernière constatation de la moins-value.

(m) Stocks

Les matières premières, les fournitures et les biens achetés destinés en vue de leur revente sont évalués à leur coût d'acquisition. Les en-cours de production ainsi que les produits finis sont évalués, quant à eux, à leur prix de revient.
Le prix de revient englobe le coût direct des matériaux, les frais directs de fabrication, des quotes-parts adéquates de matériel et frais généraux de fabrication, ainsi qu'une quote-part adéquate d'amortissement et de réduction de valeur des actifs utilisés pour la production. Ceci inclut la part des dépenses dévolue aux régimes de retraite de l'entreprise et aux avantages sociaux attribuables à la fabrication. Les frais administratifs attribuables à la production sont également inclus.
Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.
Si le prix d'achat ou de revient est supérieur à la valeur de réalisation nette, les stocks sont amortis jusqu'à la valeur de réalisation nette. Par valeur de réalisation nette, on entend le prix de vente estimé dans des conditions de marché normales, déduction faite des coûts liés à l'achèvement et des frais de commercialisation estimés.

(n) Liquidités et équivalents de liquidités
Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent du solde de caisse et des dépôts à vue.

(o) Activités abandonnées et actif à long terme (ou groupes à vendre) réservés à la vente
Une activité abandonnée est une branche du Groupe qui a été cédée ou qui est considérée comme réservée à la vente. Il s'agit soit d'un secteur d'activité indépendant important faisant l'objet d'un plan coordonné individuel de cession d'une branche indépendante importante, soit d'une filiale acquise uniquement en vue de sa revente.

Le Groupe considère un actif à long terme (ou un groupe à vendre) comme réservé à la vente si sa valeur comptable doit être normalement récupérée, principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue.

Avant d'être classé comme réservé à la vente, le Groupe évalue la valeur comptable de l'actif (ou de l'ensemble de l'actif et du passif du groupe à vendre), conformément aux normes IFRS applicables. Une fois classés comme réservés à la vente, l'ensemble de l'actif à long terme et les groupes à vendre sont comptabilisés au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur, déduction faite des frais de vente. Les moins-values sont constatées pour toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif (ou du groupe à vendre) à leur juste valeur, en déduisant les frais de vente. L'actif à long terme réservé à la vente n'est plus amorti ni déprécié.

(p) Capital social
Rachat du capital social
En cas de rachat du capital social inclus dans les capitaux propres, le montant de la contrepartie versée, y compris les frais directement imputables, est comptabilisé comme une évolution de l'avoir. Les actions rachetées sont assimilées à des actions non émises et déduites des capitaux propres.

Dividendes
Les dividendes sont comptabilisés en éléments de passif pour la période au cours de laquelle ils ont été déclarés.

(q) Prêts et emprunts productifs d'intérêts
Les prêts et les emprunts productifs d'intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, après déduction des frais de transaction. Après la comptabilisation initiale, les prêts et les emprunts productifs d'intérêts sont comptabilisés au coût amorti, les différences éventuelles entre le montant initial et la valeur de remboursement étant portées au compte de résultat pour la durée de vie prévue de l'instrument sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

(r) Impôts sur les résultats
Les impôts sur les résultats perçus sur les bénéfices ou pertes de l'exercice regroupent les impôts courants et différés. Ils sont inscrits au compte de résultat sauf s'ils portent sur des éléments repris dans les capitaux propres; auquel cas ils sont eux aussi comptabilisés dans les capitaux propres.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur le revenu imposable de l'exercice, calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou promulgués à la date de clôture du bilan, ainsi que les redressements relatifs aux exercices antérieurs.
Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, laquelle engendre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrite dans les rapports financiers et leur valeur fiscale.
Les différences temporaires suivantes ne sont pas prises en compte: comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition; comptabilisation initiale d'un élément de l'actif ou du passif dans une transaction n'étant pas un regroupement d'entreprises et n'affectant pas les bénéfices comptables ou imposables (perte fiscale) au moment de la transaction; différences se rapportant à des participations dans des filiales pour lesquelles aucune contre-passation n'est prévue dans un avenir proche. La charge des impôts différés mentionnée est calculée selon le mode de réalisation ou de règlement prévu de la valeur comptable des actifs et passifs, sur la base des taux d'imposition en vigueur ou promulgués à la date de clôture du bilan.
Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'ils sont susceptibles d'engendrer des bénéfices imposables permettant de tirer profit des différences temporaires déductibles, des crédits et débits d'impôts inutilisés. Les actifs d'impôts différés sont réduits si la réalisation des bénéfices imposables y afférents se révèle improbable.

Des impôts supplémentaires sur le revenu résultant de la distribution de dividendes sont inscrits en même temps que l'obligation de verser le dividende correspondant.

(s) Avantages sociaux

Avantages liés à la retraite

Les avantages liés à la retraite comprennent les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé.
La majorité des salariés du Groupe perçoivent des allocations de retraite dans le cadre de régimes à cotisations déterminées ou à prestations déterminées, gérés par des fonds indépendants, des régimes d'assurance ou des régimes reposant sur une semi-capitalisation.

(1) Régimes à cotisations déterminées:
Les cotisations versées aux régimes de retraite à cotisations déterminées sont passées en charges dans le compte de résultat à la date du paiement.

(2) Régimes à prestations déterminées:
En ce qui concerne les régimes à prestations déterminées, le montant inscrit au bilan équivaut à la valeur actualisée de l'obligation de prestation ajustée en fonction des pertes et gains actuariels non constatés, diminuée des éventuels coûts afférents du service antérieurs non encore constatés et de la juste valeur des actifs de régime. Si le calcul débouche sur un excédent net, l'actif comptabilisé ne dépasse pas le total net cumulé des pertes actuarielles et des coûts afférents du service non constatés et la valeur actualisée des bénéfices économiques disponibles sous forme de futurs remboursements provenant du régime ou de réductions des futures cotisations versées au régime.

La prise en compte des gains et pertes actuariels s'effectue séparément pour chaque régime à prestations déterminées. Si le bénéfice ou la perte net(te) cumulé(e) non constaté(e) dépasse 10% de la valeur actualisée de l'obligation de prestation ou de la juste valeur des actifs du régime, selon celle qui est la plus élevée, cet excédent est inscrit au compte de résultat sur la durée de service restante moyenne des salariés participant au régime. Dans les autres cas, le bénéfice ou la perte actuariel(le) n'est pas comptabilisé(e).

Les coûts afférents au service antérieur sont linéairement passés en charges sur la période moyenne écoulée jusqu'à l'acquisition des droits. Si les droits ont été acquis à la suite de la mise en place ou de la modification d'un régime de retraite à prestations déterminées, les coûts afférents au service antérieur sont immédiatement passés en charges.
La valeur actualisée des obligations de prestations déterminées et les coûts de service y afférents sont calculés par un actuaire qualifié au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation appliqué correspond au rendement enregistré à la date de clôture du bilan sur les obligations de sociétés de premier choix dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe. Le montant imputé au compte de résultat se compose des coûts afférents du service courants, des charges d'intérêts, du rendement attendu sur les actifs du régime et des gains et pertes actuariels.

Les allocations de pré-retraite sont traitées au même titre que les indemnités de licenciement.

Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe en matière d'avantages sociaux à long terme, autres que les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé, équivaut aux avantages futurs obtenus par les salariés au vu de leur ancienneté acquise au cours des périodes actuelle et antérieure. Cette obligation est calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.
Le montant obtenu est actualisé et diminué de la juste valeur des actifs connexes. Le taux d'actualisation appliqué correspond au rendement enregistré à la date de clôture du bilan sur les obligations de sociétés de premier choix dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe.

Indemnités de licenciement

Les indemnités de licenciement sont comptabilisées comme éléments du passif et comme dépenses lorsqu'une société du Groupe s'engage visiblement à: (a) licencier un employé ou un groupe d'employés avant la date prévue de la retraite ou; (b) verser des indemnités de licenciement à la suite d'une offre destinée à encourager les départs volontaires.
Lorsque les indemnités de licenciement arrivent à échéance plus de douze mois après la date du bilan, elles sont actualisées à l'aide du taux d'actualisation. Celui-ci correspond au rendement à la date de clôture du bilan sur les obligations de sociétés de premier choix dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe.

Prestations sociales liées à l'actionnariat
Le Groupe fait état de transactions de paiement sous forme d'actions des capitaux propres. La juste valeur des services du personnel reçus en échange de l'octroi d'options est comptabilisée comme une dépense. Le montant total à dépenser sur la période d'acquisition est déterminé en fonction de la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte de l'impact des conditions d'acquisition non marchandes. Les conditions d'acquisition non marchandes sont incluses dans les prévisions concernant le nombre d'options susceptibles d'être exercées. À la date de chaque bilan, le Groupe revoit ses estimations du nombre d'options susceptibles d'être exercées. Il comptabilise l'impact de l'éventuelle révision des estimations initiales dans le compte de résultat, ainsi qu'un ajustement correspondant aux capitaux propres pour la période d'acquisition restante. Lorsque les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant des produits reçus.

(t) Provisions

Les provisions sont portées au bilan lorsqu'une société du Groupe doit s'acquitter d'une obligation (légale ou présumée) découlant d'un événement antérieur; il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour honorer cette obligation et que la valeur de l'obligation peut être estimée de manière fiable.
Le montant identifié comme provision correspond à l'estimation la plus précise de la dépense requise pour régler l'obligation à la date de clôture du bilan.
Si l'effet est matériel, des provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide d'un taux avant impôts reflétant les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, selon le cas, les risques inhérents à l'actif.
Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que si le Groupe a approuvé un plan de réorganisation détaillé et formel et si la restructuration a commencé ou a été annoncée aux personnes concernées. Les frais d'exploitation futurs ne sont pas pris en compte.
Conformément à la politique du Groupe en matière d'environnement et aux réglementations en vigueur, les provisions pour assainissement de sites pollués ne sont comptabilisées que si la pollution a pu être vérifiée.
Une provision pour contrats onéreux est comptabilisée lorsque le profit que le Groupe espère générer d'un contrat est inférieur aux coûts inévitables auxquels il doit faire face pour tenir ses engagements contractuels.

(u) Dettes commerciales et autres

Les dettes commerciales et autres sont comptabilisées au coût.

(v) Recettes

Le Groupe comptabilise ses recettes dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, lorsque le montant des recettes peut être évalué avec fiabilité et quand il n'y a aucune incertitude réelle quant au recouvrement de la somme due, aux coûts y afférents ou à un possible retour de marchandise.

Pour ce qui est de la vente des produits, y compris la vente des consommables, des produits chimiques, des pièces de rechange, d'équipements autonomes ou de licences de logiciel, ces critères sont généralement remplis au moment où le produit est expédié et livré au client et, selon les conditions de livraison, les droits de propriété et les risques sont transférés au client et le produit est accepté.

Les recettes liées aux services, notamment la maintenance, sont comptabilisées selon un principe linéaire tout au long de la période pendant laquelle le service est fourni.

Le Groupe signe également des contrats portant sur la fourniture d'un ensemble de produits et de prestations, tels qu'un logiciel, un matériel/équipement informatique et des services qui comprennent la formation, la maintenance et un service après-vente d'assistance clientèle. De tels contrats sont évalués pour déterminer si les produits livrables doivent être comptabilisés séparément. Les éléments livrés sont constatés indépendamment uniquement (a) s'ils ont une valeur marchande lorsqu'ils sont vendus séparément, (b) s'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur d'un ou plusieurs éléments non livrés et (c) dans le cas où un droit général de retour relatif au(x) élément(s) livré(s) est prévu, si la livraison ou l'exécution de ou des éléments non livrés est considéré comme probable et sous la responsabilité de la société.

Dans la mesure où les contrats comportant des éléments multiples n'impliquent pas de modification ou d'adaptation du logiciel, les coûts y afférents sont répartis selon les éléments à livrer prévus au contrat, sur la base de la preuve objective de la juste valeur comptable ("VSOE"). La preuve objective de la juste valeur comptable des éléments d'un contrat est établie suivant la liste des prix de chaque élément lorsqu'il est vendu séparément sur le marché.

Les recettes attribuées à chaque produit livrable d'un contrat d'éléments multiples, qui n'implique pas de modification significative du logiciel, sont comptabilisées selon la valeur de chaque élément, lorsqu'il existe des preuves tangibles d'un contrat, que la livraison a été effectuée, que le prix de vente a été fixé ou qu'il peut être déterminé et que la possibilité de recouvrement est raisonnablement assurée.

Lorsque la juste valeur d'un ou plusieurs éléments du contrat ne peut être matériellement évaluée, mais qu'il existe des preuves objectives d'une juste valeur pour tous les éléments non livrés, le Groupe reporte les recettes des éléments non livrés et comptabilise le montant résiduel du prix du contrat attribué aux éléments non livrés une fois que les critères de comptabilisation susmentionnés sont remplis.

Dans le cas du segment HealthCare, la grande majorité des contrats à éléments multiples ne nécessite pas de modification ou d'adaptation du logiciel. Les recettes liées au matériel informatique proposé dans le contrat sont généralement comptabilisées lorsque le produit est livré au client et qu'il crée à lui seul de la valeur. Les recettes générées par le logiciel proposé dans le contrat sont comptabilisées une fois que le logiciel a été installé avec succès chez le client. Tous les services connexes sont constatés lorsque les prestations ont été fournies.

En ce qui concerne la vente d'équipements nécessitant un service d'installation important, comme cela se produit dans le segment graphique, les recettes sont comptabilisées lorsque l'installation des équipements est achevée, conformément aux dispositions contractuelles, et que le système est prêt à l'emploi.

Les recettes provenant de contrats à éléments multiples qui comportent des adaptations ou des modifications du logiciel sont constatées selon la méthode de comptabilisation de l'avancement des travaux. Cette méthode est également utilisée pour les solutions proposées par le business group HealthCare qui ne rentrent pas dans le cadre des trois étapes définies dans le processus de lancement des produits ("Solution Launch Process") dit projets pilotes.
L'étape d'avancement du contrat équivaut au ratio du total des coûts du contrat engagé par rapport au total des coûts du contrat estimé à l'achèvement du projet. Si les bases de mesure de la progression du projet sont insuffisantes, les recettes sont comptabilisées sur acceptation définitive du client.

Les recettes enregistrées tiennent compte des taxes sur la vente, des remises accordées au client, des rabais ainsi que d'autres charges similaires. Une provision pour la garantie du produit est constatée au moment où les recettes sont enregistrées et reflète le coût estimé du remplacement dont le Groupe devra s'acquitter, le cas échéant.

(w) Dépenses

Produits/(charges) d'intérêts

Les produits/(charges) d'intérêts comprennent les intérêts à payer sur les emprunts et les intérêts à recevoir sur les fonds investis. Les autres produits/(charges) hors exploitation incluent les bénéfices et les pertes dus au changement relatif aux activités hors exploitation sur les instruments de couverture contractés pour les activités hors exploitation.
Les produits d'intérêts sont inscrits au compte de résultat au fur et à mesure de leur production, compte tenu du rendement réel de l'actif. Les produits de dividendes sont, quant à eux, comptabilisés le jour de la déclaration des dividendes.
Tous les intérêts et coûts liés aux emprunts sont passés en charge dès qu'ils sont exposés. Les charges d'intérêts provenant des contrats de location-financement sont reprises dans le compte de résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Paiements des baux d'exploitation

Les paiements versés dans le cadre de baux d'exploitation sont inscrits au compte de résultat selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail.
Les primes de concession perçues sont présentées dans le compte de résultat comme faisant partie intégrante du total des dépenses relatives aux loyers versés.

2. Estimations comptables importantes et application des normes comptables avec jugement

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations et hypothèses d'une grande importance. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement avec discernement lors de l'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines qui impliquent un haut degré d'analyse ou de complexité, ou les points des états financiers consolidés comportant une grande part d'hypothèses et d'estimations importantes sont expliqués ci-dessous.

(a) Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Allocation du prix d'acquisition: écarts d'acquisition et justes valeurs des immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Selon les définitions de la norme IFRS 3 *Business Combinations*, la valeur standard à utiliser dans l'application des conventions comptables d'achat est la "juste valeur". La "juste valeur" représente le montant pour lequel un élément de l'actif peut être échangé, ou un passif émis, entre deux parties volontaires et bien informées dans le cadre d'une transaction à intérêt de valeur contradictoire.

À titre indicatif, les cours des titres sur les marchés animés constituent les sources d'informations les plus fiables pour évaluer la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises. S'il n'existe aucun marché pour un élément de l'actif, la juste valeur représente le montant qu'une entité aurait payé pour cet élément, à la date d'acquisition, entre deux parties volontaires et bien informées dans le cadre d'une transaction à intérêt de valeur contradictoire, y compris les produits de transactions récentes pour des éléments d'actif similaires et les résultats issus d'autres techniques d'évaluation de la juste valeur, telles que l'actualisation du flux de trésorerie futur net estimé de l'élément de l'actif. Étant donné que les immobilisations incorporelles du Groupe sont normalement uniques en leur genre, notamment si l'on considère la propriété intellectuelle, et ne sont pas échangées sur les marchés animés, les justes valeurs sont déterminées en imaginant le prix du marché s'il existait effectivement un marché pour ces immobilisations, en s'appuyant sur des hypothèses de gestion sur l'avenir et grâce à des modèles d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'évaluations plus complexes, le Groupe fait généralement appel à des spécialistes en évaluation externes. La méthode d'évaluation généralement utilisée par le Groupe repose sur une approche fondée sur les résultats. Les justes valeurs estimées suite à l'application de "l'approche par les résultats" représentent des valeurs actuelles nettes des flux de trésorerie ou des économies, en raison de la possession des immobilisations incorporelles. L'allocation du prix d'acquisition implique une grande part de jugement et d'estimations de gestion. L'allocation du prix d'acquisition affecte le résultat futur du Groupe car les immobilisations incorporelles dont la durée de vie utile est définie sont amorties, contrairement aux écarts d'acquisition et aux immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie qui eux, ne sont pas amortis et peuvent engendrer des reports de frais d'amortissement liés à l'allocation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant des durées de vie utile définies et indéfinies.

Pour en savoir plus, consultez les annexes 5 et 12.

Durée de vie utile des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie

La durée de vie utile d'une immobilisation incorporelle correspond à la période pendant laquelle l'immobilisation doit normalement contribuer, directement ou indirectement, aux flux de trésorerie futurs du Groupe. La technologie acquise et les relations avec la clientèle sont les immobilisations incorporelles constatées les plus importantes du Groupe.

En ce qui concerne la technologie acquise, les estimations sur la durée de vie restante s'appuient sur l'analyse de facteurs tels que les cycles de vie typiques du produit dans le secteur et l'obsolescence technologique et commerciale qui résulte des actions possibles entreprises par les concurrents actuels ou potentiels. Au 31 décembre 2006, la valeur comptable nette de la technologie acquise du Groupe s'élevait à 162 millions d'euros. La durée de vie utile restante moyenne pondérée de la technologie acquise du Groupe est estimée à environ 12 ans. Les cycles de vie des produits plus courts et une obsolescence technologique et commerciale plus forte que prévu peuvent réduire la durée de vie utile et augmenter les dépenses d'amortissement. Les durées de vie utile sont réévaluées et révisées de manière périodique si nécessaire.

Quant aux relations contractuelles avec la clientèle acquises, la durée de vie utile restante est évaluée à l'aide des taux de perte de clients. Pour évaluer les taux de perte de clients adéquats, le Groupe détermine la probabilité de renégociation des contrats actuels. Pour définir la probabilité que les contrats actuels puissent être renégociés, des facteurs importants tels que la demande, la concurrence, ou le verrouillage technologique et les fonds perdus qu'ils engendrent, sont pris en compte. Au 31 décembre 2006, la valeur comptable nette des relations contractuelles avec la clientèle du Groupe s'élevait à 66 millions d'euros. La durée de vie utile restante moyenne pondérée des relations contractuelles avec la clientèle acquises du Groupe est estimée à environ 15 ans. Une augmentation des taux de perte de clients peut réduire la durée de vie utile et augmenter les dépenses d'amortissement. Les durées de vie utile sont réévaluées et révisées de manière périodique si nécessaire.
Pour en savoir plus, consultez les annexes 5 et 12.

Tests de dépréciation des entités génératrices de trésorerie dont les écarts d'acquisition ont été attribués

Le test des entités génératrices de trésorerie avec écarts d'acquisition est un domaine qui implique un solide jugement de gestion, et suppose d'évaluer si le montant comptable de l'entité génératrice de trésorerie peut être pris en charge par la valeur nette actuelle des flux de trésorerie futurs qui découle de l'actif de l'entité génératrice de trésorerie, à l'aide de projections de trésorerie actualisées au taux adéquat. Le calcul de la valeur nette actuelle des flux de trésorerie nécessite l'utilisation de certaines hypothèses relatives à de grandes incertitudes, comme indiqué ci-dessous.
Il existe un certain nombre d'hypothèses et d'estimations utilisées dans le calcul de la valeur nette actuelle des flux de trésorerie futurs des entités du Groupe, notamment: les prévisions de croissance des bénéfices émanant de la direction, l'évolution de la marge d'exploitation, les échéances et le montant des dépenses d'investissement futures, les incertitudes concernant les développements technologiques à venir, les taux de croissance sur le long terme et le choix des taux d'actualisation pour refléter les risques encourus.
Le Groupe prépare et approuve en interne les plans quinquennaux officiels de ses activités et utilise ces programmes pour réévaluer les pertes de valeur. Pour des périodes excédant cinq ans, les taux de croissance des prévisions restent inférieurs au taux moyen sur le long terme pour les secteurs dans lesquels l'entité génératrice de trésorerie évolue.
La modification des hypothèses choisies par la direction, en particulier le taux d'actualisation et les hypothèses liées à la marge d'exploitation et au taux de croissance utilisés dans les projections de flux de trésorerie, peut avoir des répercussions importantes sur le résultat du Groupe.
Pour en savoir plus, consultez l'annexe 12.

(b) Impôts sur les bénéfices

Le Groupe est soumis aux impôts sur les bénéfices dans de nombreux pays. L'évaluation des impôts sur les bénéfices dont devra s'acquitter le Groupe requiert un sens certain du discernement. Il existe de nombreuses transactions et les calculs d'évaluation des impôts produisent des résultats aléatoires durant le cours normal des activités. Le Groupe comptabilise le passif, pour d'éventuels problèmes liés aux contrôles fiscaux, qui repose sur des estimations quant à un possible paiement d'impôts dus. Si les impôts à payer diffèrent des montants initialement constatés, ces différences auront un impact sur le montant des impôts sur les bénéfices durant la période à laquelle les estimations ont été réalisées.

Le Groupe réévalue régulièrement ses éléments d'actif d'impôts différés pour récupération en tenant compte des bénéfices antérieurs, des estimations sur les impôts à verser, de l'échéance à laquelle la contre-passation des différences temporaires existantes devrait avoir lieu et des stratégies de gestion fiscale. Si le Groupe continue de fonctionner à perte dans certains pays ou n'est pas en mesure de générer des bénéfices imposables suffisants, ou si une modification matérielle intervient au niveau des taux effectifs d'imposition en vigueur ou de la période à laquelle les différences temporaires sous-jacentes sont imposables ou déductibles, le Groupe pourrait être contraint à contre-passer certains éléments d'actif d'impôts différés, ce qui provoquerait une hausse significative du taux d'imposition effectif du Groupe. Pour en savoir plus, consultez l'annexe 10.

(c) Amortissement pour dépréciation due à l'excédent et à l'obsolescence des stocks

Le Groupe comptabilise l'amortissement pour l'excédent et/ou l'obsolescence des stocks à partir des prévisions sur la demande des produits. Plusieurs facteurs influencent une éventuelle constitution de stocks, notamment la suppression d'une ligne de produits, l'évolution technologique et la conception de nouveaux produits. En outre, les estimations du Groupe sur la demande de produits à venir peuvent se révéler inexactes, ce qui signifie que le Groupe aura sous-estimé ou surestimé l'amortissement requis pour l'excès et l'obsolescence des stocks. Bien que le Groupe s'efforce de garantir l'exactitude de ses prévisions sur la demande de produits à venir, des changements importants et non anticipés de la demande ou des développements technologiques peuvent avoir de fortes répercussions sur la valeur des stocks et sur le résultat d'exploitation reporté si ses estimations s'avèrent inexactes. Cependant, il n'y a pas de grandes différences entre le résultat réel et les estimations du Groupe. Le Groupe a enregistré 43 millions d'euros de frais d'amortissement pour les stocks au 31 décembre 2006 et 46 millions d'euros au 31 décembre 2005.

(d) Comptabilité des retraites

Le passif et le coût net périodique des retraites relatives au régime de retraite du Groupe sont estimés à l'aide d'évaluations actuarielles qui incluent plusieurs hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation et le rendement escompté sur les actifs du régime.
Les estimations sur le taux actuariel reflètent les taux disponibles des obligations de sociétés de premier choix d'une durée appropriée à la date du bilan.
Le rendement escompté sur les actifs du régime est évalué de manière uniforme, en tenant compte des rendements historiques à long terme, des attributions d'actif et des prévisions sur les rendements des investissements à long terme. Le résultat réel, s'il diffère des estimations actuarielles du Groupe ou des modifications d'estimations actuarielles, est comptabilisé comme bénéfice ou perte non constaté(e). Si le bénéfice ou la perte net(te) cumulé(e) non constaté(e) dépasse 10% de la valeur actualisée de l'obligation de prestation ou de la juste valeur des actifs du régime, selon celle qui est la plus élevée, cet excédent est inscrit au compte de résultat sur la durée de service restante moyenne des salariés participant au régime. La prise en compte des gains et pertes actuariels s'effectue séparément pour chaque régime à prestations déterminées. Bien que le Groupe considère que les estimations actuarielles utilisées sont pertinentes, des différences significatives constatées dans la réalité ou des modifications importantes des estimations peuvent avoir des répercussions sur les obligations du Groupe et le coût net périodique futur des retraites.

Les informations suivantes illustrent la sensibilité au changement au 31 décembre 2006 de certaines estimations sur les régimes de retraite des principaux pays du Groupe (Belgique, Allemagne, États-Unis et Royaume-Uni).

Modification des estimations	Effets sur le coût net périodique avant impôts des retraites en 2007 (en millions d'euros)	Effets sur les obligations de prestations déterminées au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)
Diminution d'un point du taux d'actualisation	14	267
Augmentation d'un point du taux d'actualisation	(7)	(232)
Diminution d'un point du rendement estimé du régime	10	-
Augmentation d'un point du rendement estimé du régime	(10)	-

Pour en savoir plus, consultez l'annexe 21A.

(e) Provisions pour insolvabilité d'AgfaPhoto GmbH – anciennement Business Group Consumer Imaging

Le 1er novembre 2004, le Groupe a vendu l'ensemble de ses activités Consumer Imaging à AgfaPhoto Holding GmbH, y compris la production, la vente et les services liés au film photographique, aux produits de finition et aux équipements de laboratoire. Depuis lors, l'activité Consumer Imaging opérait via un groupe de sociétés sous le nom AgfaPhoto.
Fin mai 2005, AgfaPhoto GmbH a été déclarée en cessation de paiement, suivie d'autres agences commerciales d'AgfaPhoto. En octobre 2005, l'administrateur judiciaire a procédé à la liquidation de la société. Bien qu'AgfaPhoto GmbH et ses filiales aient mené leurs activités indépendamment du Groupe, la cessation de paiement et la liquidation d'AgfaPhoto GmbH et de certaines de ses filiales ont eu des incidences sur le Groupe. Selon le contrat de vente, le Groupe avait consenti à faire office de fournisseur de services et de distributeur d'AgfaPhoto pendant une période limitée. En tant que tel, il avait préfinancé le fonds de roulement d'AgfaPhoto et obtenait son remboursement sur les créances commerciales des clients.

Après la cessation de paiement d'AgfaPhoto GmbH, le Groupe s'était engagé à poursuivre certaines activités de distribution, de facturation et de recouvrement pour le compte d'AgfaPhoto GmbH et de ses filiales. À cette fin, le Groupe avait signé un contrat avec l'administrateur judiciaire d'AgfaPhoto GmbH et la nouvelle équipe dirigeante de la société. Selon les termes du contrat, le Groupe devait payer les biens fournis par AgfaPhoto GmbH uniquement lorsque le client final avait honoré ses factures et dans la mesure où le Groupe lui-même n'était pas exposé à des risques commerciaux et financiers.

Durant l'année 2006, le Groupe a mené des négociations avec plusieurs administrateurs judiciaires de différents pays afin de recevoir les paiements dus au titre des contrats de distribution, d'approvisionnement et de services. Ces négociations ont débouché sur un certain nombre de règlements, par exemple en Belgique, en Espagne et en France. Les négociations avec l'administrateur judiciaire d'AgfaPhoto GmbH sont toujours en cours.
Quant aux filiales d'AgfaPhoto qui n'ont pas été déclarées en cessation de paiement, le Groupe a coopéré avec l'ensemble des parties concernées, en particulier la direction d'AgfaPhoto ainsi que d'autres créanciers, en vue d'organiser la liquidation de la société. Les entités d'AgfaPhoto établies notamment en Italie et dans d'autres pays d'Amérique latine sont sur le point d'être liquidées. Le processus de démantèlement d'un certain nombre d'entités d'AgfaPhoto est en cours.
Le Groupe doit également faire face à une série de poursuites intentées par d'anciens employés qui ont été transférés vers AgfaPhoto. Le Groupe est persuadé d'avoir fourni aux organes consultatifs et aux employés concernés toutes les informations correctes à ce moment-là et qu'il a agi dans le strict respect des procédures et des réglementations légales en matière de consultation.
Le Groupe s'est prémuni contre les pertes éventuelles liées au contrat de distribution et aux différents règlements, et également contre d'autres actions et coûts, tels que les poursuites des employés.
Le Groupe a constaté des provisions pour les pertes possibles estimées lorsqu'il est apparu que le Groupe risquait de subir des pertes et que le montant pouvait être raisonnablement estimé. Le calcul des provisions pour pertes éventuelles se fonde sur des hypothèses et des estimations, et tient compte de l'avis du conseiller juridique concernant l'issue probable de la situation. Au fur et à mesure du déroulement de l'affaire et de la disponibilité des informations, il est possible que les hypothèses et les estimations soient modifiées.
Pour en savoir plus, consultez les annexes 15 et 27.

(f) Comptabilisation des recettes vis-à-vis des contrats à éléments multiples

L'application des conseils en matière de comptabilisation des recettes issues de la vente de contrats à éléments multiples exige que l'on détermine avec discernement si le contrat porte sur des éléments multiples et, le cas échéant, si la preuve objective de la juste valeur comptable existe pour chacun des éléments. L'attribution du coût total du contrat, y compris des remises, de chaque produit livrable, et qui s'appuie sur la preuve objective de la juste valeur comptable implique l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Les modifications des éléments d'un contrat à éléments multiples et la juste valeur de chaque élément sont susceptibles de se répercuter sur le montant des recettes réalisées et latentes.

3. Sociétés consolidées

Les états financiers consolidés de 2006 du Groupe comprennent la Société et 95 filiales consolidées (102 en 2005) contrôlées par la Société. Pour en savoir plus, consultez la note 30.

Neuf filiales (2005: 9 filiales) qui, globalement sont non significatives au regard de la valeur nette, de la situation financière et des bénéfices du Groupe, ont été exclues de la consolidation en 2006. À un niveau global, les filiales exclues représentaient moins de 1% des ventes du Groupe.

Le Groupe n'a pas procédé à des acquisitions majeures en 2006.

Le 6 juillet 2006, le Groupe a cédé sa branche logistique Gevaert 8 au Groupe H. Essers. Cette branche s'occupait du stockage et de la distribution des consommables film et des équipements d'Agfa-Gevaert.

4. Publication d'informations sectorielles

La publication des informations sectorielles s'effectue selon deux formats. Pour le format principal, le Groupe distingue trois business groups : Graphics, HealthCare et Specialty Products. Le second format sert à la représentation des quatre zones géographiques desservies par le Groupe, à savoir l'Europe, l'ALENA, l'Amérique Latine et l'Asie/Afrique/Australie.

La publication des informations sectorielles reflète le niveau de responsabilité des activités, c'est-à-dire des business groups Graphics, HealthCare et Specialty Products. Depuis le 1er janvier 2006, les business groups sont entièrement responsables de leur compte de résultat, de leur bilan et de leur flux de trésorerie d'exploitation.

En outre, toujours depuis le 1er janvier 2006, l'unité appelée Materials a été créée. En effet, cette unité résulte d'une combinaison entre une branche liée au business group Specialty Products et la production de consommables film dans le monde (pour tous les segments). Il est à noter que cette unité n'est pas soumise à publication des informations sectorielles pour l'année 2006 et, par conséquent, ne possède ni son propre compte de résultat ni son bilan. Materials, chargé de la fabrication de film, produit des biens pour l'ensemble des business groups. Il réalise ses ventes essentiellement sur le marché interentreprises et, de fait, celles-ci sont supprimées au niveau consolidé. Ses ventes, ses dépenses, son actif, son passif et son personnel ont été attribués aux segments soumis à publication des informations sectorielles, c'est-à-dire Graphics, HealthCare et Specialty Products.

Les business groups Graphics, HealthCare et Specialty Products englobent les activités décrites ci-dessous.

Graphics offre des solutions prépresse complètes, y compris des consommables, des équipements et des logiciels, destinées au marché de l'impression de labeur, de journaux et d'emballages. Il fournit également des systèmes d'impression complets pour le marché de l'impression jet d'encre industrielle.

HealthCare offre aux hôpitaux et autres centres de soins de santé des systèmes à la pointe de la technologie, notamment des consommables, des équipements, des logiciels et des services, pour la collecte, le traitement et la gestion d'images diagnostiques, ainsi que des solutions informatiques qui intègrent les systèmes cliniques, y compris les informations concernant les diagnostics, avec les données administratives sur l'ensemble des services hospitaliers.

Specialty Products se concentre sur la production de consommables spécifiques pour des industries spécialisées. Les principaux produits de cette branche sont les pellicules cinématographiques, les microfilms et les films pour essais non destructifs. Les informations comparatives de 2005 incluent également le résultat, l'actif et le passif d'AgfaPhoto, ainsi que le passif de l'ancien business group Consumer Imaging, resté la propriété du Groupe.

Les chiffres constatés sous la rubrique "non attribué" comprennent les éléments qui ne peuvent être affectés à un ou plusieurs segments, c'est-à-dire:

- *Le résultat (essentiellement des dépenses), l'actif et le passif liés aux employés inactifs*
  La catégorie des employés inactifs regroupe le personnel parti définitivement en retraite, les anciens employés bénéficiant de droits acquis, ainsi que d'autres employés qui ne sont pas susceptibles de réintégrer l'entreprise (par exemple: les employés en départ à la retraite anticipée). Les employés qui, en théorie, sont temporairement inactifs (par exemple: en longue maladie, en invalidité, en congé maternité, au service militaire, etc.) sont considérés comme des employés actifs et, par conséquent, sont attribués à un business group.
- *Les impayés relatifs aux contrats de distribution, d'approvisionnement et de services conclus entre le Groupe et AgfaPhoto.*
  Pour en savoir plus, consultez l'annexe 15.
- *Les dettes de l'ancien business group Consumer Imaging, restées la propriété du Groupe.*

Les dépenses d'exploitation des activités abandonnées, qui s'élèvent à 51 millions d'euros, sont absorbées par les trois business groups.

Les données-clés par business segment et par région ont été calculées comme suit:

- La marge sur le chiffre d'affaires correspond au ratio "résultat d'exploitation" sur "ventes".
- L'excédent brut d'exploitation correspond à la différence entre le flux d'encaissements et le flux de décaissements, avant prise en compte d'un quelconque emploi de fonds.
- Les dépenses en capital sectorielles représentent le total des coûts engagés pendant la période pour acquérir des éléments d'actif sectoriels dont l'utilisation devrait s'étaler sur plusieurs années.
- Le résultat sectoriel correspond à la différence entre les produits sectoriels et les charges sectorielles, à l'exclusion des frais administratifs.

Données-clés par activité et par région

Millions d'euros	Graphics		HealthCare	
	2006	2005	2006	2005
Chiffre d'affaires (externe)	1.712	1.733(*)	1.452	1.405
Évolution	(1,2)%	3,6%	3,3%	3,2%
Résultat d'exploitation	(12)	53	76	138
Marge sur le chiffre d'affaires	(0,7)%	3,1%	5,2%	9,8%
Résultat sectoriel	116	167	215	238
Actif sectoriel	1.140	1.246	1.674	1.716
Passif sectoriel	532	624	577	765
Cash-flow brut	42	56	154	134
Dépenses en capital	48	42	53	58
Amortissements et réductions de valeur	68	80	78	74
Pertes de valeur constatées	6	-	1	-
Autres dépenses non pécuniaires	153	107	162	187
Frais de recherche et de développement	77	73	111	116
Nombre de salariés en fin d'exercice (à temps plein)	6.534	7.154	7.153	7.197

(*) dont 49 millions d'euros obtenus par des produits transférés de Graphics à Specialty Products en 2006

Millions d'euros	Europe		ALENA	
	2006	2005	2006	2005
Chiffre d'affaires (externe) par marché	1.694	1.733	833	815
Chiffre d'affaires (externe) par point d'origine	1.972	1.916	809	799
Évolution	2,9%	(11,7)%	1,3%	(14,5)%
Actif sectoriel	2.022	2.062	619	678
Passif sectoriel	1.565	1.478	255	307
Résultat d'exploitation	(26)	37	37	57
Marge sur le chiffre d'affaires	(1,3)%	1,9%	4,6%	7,1%
Dépenses en capital	90	89	8	7
Amortissements et réductions de valeur	120	126	17	18
Pertes de valeur constatées	7	-	-	-
Frais de recherche et de développement	153	153	38	36
Nombre de salariés en fin d'exercice (à temps plein)	9.863	10.308	2.579	2.586
Nombre de salariés en fin d'exercice (en équivalent temps plein)				

Specialty Products		Non attribué		Groupe Agfa-Gevaert	
2006	2005	2006	2005	2006	2005
237(*)	170	-	-	3.401	3.308
39,4%	-	-	-	2,8%	(12,1)%
26	(59)	(25)	-	65	132
11,0%	-	-	-	1,9%	4,0%
35	(45)	(20)	-	346	360
134	126	35	-	2.983	3.088
79	472	699	-	1.887	1.861
37	(57)	(93)	-	140	133
4	6	-	-	105	106
6	7	-	-	152	161
-	-	-	-	7	-
25	83	43	-	383	377
5	2	-	-	193	191
685	488	-	-	14.372	14.839

Amérique Latine		Asie/Afrique/Australie		Groupe Agfa-Gevaert	
2006	2005	2006	2005	2006	2005
201	159	673	601	3.401	3.308
174	136	446	457	3.401	3.308
27,9%	(3,5)%	(2,4)%	(11,4)%	2,8%	(12,1)%
114	97	228	251	2.983	3.088
19	18	48	58	1.887	1.861
19	14	35	24	65	132
10,9%	10,3%	7,8%	5,3%	1,9%	4,0%
4	3	3	7	105	106
5	6	10	11	152	161
-	-	-	-	7	-
-	-	2	2	193	191
608	581	1.322	1.364	14.372	14.839
				14.015	14.442

Rapprochement des actifs et passifs sectoriels du bilan total et rapprochement du résultat sectoriel du résultat total du Groupe.

Millions d'euros	2006	2005
Résultat sectoriel	346	360
Frais généraux d'administration	(281)	(228)
Produits/(charges) d'intérêts – net	(32)	(18)
Autres produits/(charges) hors exploitation – net	(32)	(7)
Impôts sur les bénéfices	15	(125)
Intérêts minoritaires	(1)	(1)
Résultat net pour la période comptable	15	(19)
Actif sectoriel	2.983	3.088
Immobilisations financières	29	32
Prêts à long terme	65	102
Créances au titre de contrats de location-financement	241	272
Liquidités et équivalents de liquidités	85	169
Actifs d'impôts différés	351	287
Instruments financiers dérivés	4	3
Autres créances non affectées	74	29
Total actif	3.832	3.982
Passif sectoriel	1.887	1.861
Dettes financières	789	848
Dettes fiscales différées	113	111
Fonds propres	933	1.032
Instruments financiers dérivés	7	16
Autres dettes non affectées	103	114
Passif total	3.832	3.982

5. Acquisitions et cessions

Cessions réalisées en 2006

Le 6 juillet 2006, le Groupe a cédé sa branche logistique Gevaert 8 au Groupe H. Essers. Cette branche s'occupait du stockage et de la distribution des consommables film et des équipements d'Agfa-Gevaert. Cette cession a eu les effets suivants sur l'actif et le passif du Groupe au 31 décembre 2006:

Millions d'euros	
Immobilisations corporelles	4
Dettes à long terme pour engagements de personnel	12
Dettes à court terme pour engagements de personnel	1
Pertes pour cession	(4)
Rentrée de fonds nette	13

Acquisitions réalisées en 2005

Les acquisitions de GWI, Heartlab et Med2Rad ont eu les effets suivants sur l'actif et le passif du Groupe:

Millions d'euros	GWI	Heartlab	Med2Rad	TOTAL
Immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie				
Marques commerciales	17	-	-	17
Immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie				
Technologie	147	27	1	175
Marques commerciales	2	1	-	3
Immobilisations incorporelles liées aux clients	72	7	2	81
Autre	1	-	-	1
Écarts d'acquisition	206	77	3	286
Immobilisations corporelles	4	7	-	11
Investissements et autres titres	1	-	-	1
Stocks	4	3	-	7
Créances commerciales	29	6	1	36
Autres créances	7	1	-	8
Liquidités et équivalents de liquidités	9	1	1	11
Intérêts minoritaires	(1)	-	-	(1)
Dettes pour avantages liés à la retraite	(1)	-	-	(1)
Engagements du personnel	-	(2)	-	(2)
Dettes financières	(21)	(1)	-	(22)
Dettes commerciales	(16)	(3)	(1)	(20)
Dettes fiscales	(5)	-	(1)	(6)
Provisions	(4)	-	-	(4)
Autres dettes	(19)	(6)	-	(25)
Dettes fiscales différées	(82)	(6)	(1)	(89)
Montant versé (y compris les coûts d'acquisition)	350	112	5	467
Montants versés durant les périodes précédentes	-	-	(1)	(1)
Liquidités acquises	(9)	(1)	(1)	(11)
Contrepartie conditionnelle	(90)	(4)	-	(94)
Sortie de fonds nette	251	107	3	361

Le 13 janvier 2005, le Groupe a racheté toutes les actions de GWI. Le prix d'achat comprenait un paiement initial de 256,5 millions d'euros et une contrepartie conditionnelle d'un montant maximum de 95 millions d'euros actualisé sur 3 années (valeur actualisée: 89,9 millions d'euros). Le règlement de cette contrepartie conditionnelle dépendait de la réalisation de certains objectifs commerciaux.

En janvier 2006, une partie de cette contrepartie conditionnelle (52,5 millions d'euros) a été versée pour la réalisation de certains objectifs. Durant l'année 2006, le montant et l'échéance de la contrepartie conditionnelle ont été renégociés. Cette modification du prix d'achat a été comptabilisée dans les écarts d'acquisition (d'une valeur actualisée de 3 millions d'euros) (voir annexe 12). En janvier 2007, la somme restante de la contrepartie conditionnelle (38,5 millions d'euros) a été réglée.

Le 1er juin 2005, le Groupe a racheté toutes les actions d'Heartlab Inc., une entreprise de conception et de fourniture de réseaux d'images et d'informations dans le domaine de la cardiologie. Le prix d'achat de 112 millions d'euros comprenait une contrepartie conditionnelle de 4 millions d'euros. Cette contrepartie était soumise à la réalisation d'objectifs fixés dans le cadre d'un contrat et était payée en janvier 2007.

La technologie acquise, les marques commerciales et les immobilisations incorporelles liées aux clients sont amorties sur une période de 3 à 20 ans.

Les écarts d'acquisition résultent principalement des synergies d'exploitation et du regroupement des effectifs.

6. Autres produits d'exploitation

Millions d'euros	2006	2005
Gains de change	175	183
Modifications de la juste valeur des instruments financiers	27	37
Plus-values sur cession d'actifs immobilisés	23	12
Produits de location-financement	18	21
Reprise des provisions inutilisées	15	6
Produits liés aux filiales du Groupe AgfaPhoto	3	-
Revenus locatifs	2	3
Révision du régime postretraite médical et d'assurance-vie, Agfa Corp. (États-Unis)	-	25
Autres produits	49	39
TOTAL	312	326

7. Autres charges d'exploitation

Millions d'euros	2006	2005
Pertes de change	189	183
Frais de restructuration	137	50
Dépenses liées aux activités abandonnées	51	55
Modifications de la juste valeur des instruments financiers	23	44
Réductions de valeur sur créances	18	13
Provisions	9	2
Perte sur la vente de la branche logistique au Groupe H. Essers	4	-
Moins-values résultant de la cession d'actifs immobilisés	2	1
Loyers	1	1
Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	1	-
Autres charges	73	55
TOTAL	508	404

Frais de restructuration

En 2006, le Groupe a enregistré 137 millions d'euros de frais de restructuration. Ces frais comprennent les coûts du licenciement d'employés à hauteur de 128 millions d'euros, des pertes sèches sur les stocks d'un million d'euros ainsi que d'autres coûts qui s'élèvent à 8 millions d'euros.

La majeure partie des frais de restructuration est liée au plan d'économies mondial annoncé par le Groupe en août 2006. Les coûts de restructuration totaux pour ce plan ont été estimés à 250 millions d'euros entre 2006 et 2008.
Des initiatives-clés de ce plan affecteront sans doute près de 2.000 emplois en équivalent temps plein dans le monde.

8. Produits (charges) d'intérêts

Millions d'euros	2006	2005
Intérêts et recettes similaires	6	20
Autres intérêts et charges similaires	(38)	(39)
Revenus des autres titres et prêts inclus dans les investissements	-	1
TOTAL	(32)	(18)

9. Impôts sur les bénéfices

Millions d'euros	2006	2005
Gains (pertes) de change	1	7
Gains (pertes) de réévaluation sur les instruments financiers	1	(5)
Part des intérêts des provisions productives d'intérêts	(33)	(34)
Gains de change (nets) liés au fonds d'actions – réduction du capital	-	26
Produits (charges) divers(es) hors exploitation	(1)	(1)
TOTAL	(32)	(7)

La part des intérêts des provisions productives d'intérêts reprend essentiellement la dotation aux intérêts relative aux provisions pour engagement de personnel, pour retraites et autres avantages liés à la retraite.

10. Impôts sur les bénéfices

Enregistrés dans le compte de résultat

Millions d'euros	2006	2005
Impôts courants	54	106
Produits fiscaux/(charges fiscales) différé(e)s	(69)	19
Total des charges fiscales/(produits fiscaux) dans le compte de résultat	(15)	125

Rapport entre les charges fiscales et le bénéfice comptable

Résumé pour l'année 2006

Millions d'euros	Base de calcul	Charges fiscales/ (produits fiscaux)	Taux d'imposition
Bénéfice comptable avant impôts et écritures de consolidation	163	39	23,93%
Écritures de consolidation (principalement liées aux dividendes interentreprises)	(162)	(54)	33,33%
Bénéfice comptable avant impôts	1	(15)	

État de rapprochement du taux d'imposition réel

Millions d'euros	Avant écritures de consolidation	Écritures de consolidation	Après écritures de consolidation
Bénéfice comptable avant impôts	163	(162)	1
Charges fiscales théoriques	50	(54)	(4)
Taux d'imposition théorique [1]	30,67%	33,33%	
Transfert d'investissements à incidences fiscales au sein du Groupe	1		1
Éléments non déductibles	10		10
Impact du statut fiscal spécial: centre de coordination en Belgique	(30)		(30)
Charges fiscales dues aux contrôles fiscaux	7		7
Pertes fiscales de l'année pendant laquelle aucun actif d'impôts n'a été enregistré	7		7
Pertes fiscales sur l'année 2006 pendant laquelle aucun actif d'impôts n'a été enregistré	(10)		(10)
Actifs d'impôts différés sur les différences temporaires non constatés	56		56
Avantage fiscal sur la perte liée à l'investissement dans Agfa-Gevaert AG enregistré en 2004 et en partie contre-passé en 2005 qui a pu être réalisé	(54)		(54)
Reprise d'actifs d'impôts différés enregistrés les années précédentes: autre	2		2
Crédits d'impôt sur l'année 2006 pendant laquelle aucun actif d'impôts n'a été enregistré	(6)		(6)
Dettes fiscales différées sur les incidences fiscales relatives aux dividendes à moyen terme	1		1
Crédits d'impôt pour lesquels aucun actif d'impôts n'a été constaté	4		4
Impact des modifications des taux d'imposition	1		1
Charges fiscales effectives/(produits fiscaux effectifs)	39	(54)	(15)
Taux d'imposition effectif	23,93%	33,33%	

[1] Le taux d'imposition théorique représente le taux d'imposition moyen pondéré de la Société et de l'ensemble de ses filiales incluses dans la consolidation

Résumé pour l'année 2005

Millions d'euros	Base de calcul	Charges fiscales/ (produits fiscaux)	Taux d'imposition
Bénéfice comptable avant impôts et écritures de consolidation	121	125	103,31%
Écritures de consolidation (principalement liées aux dividendes interentreprises)	(14)		
Bénéfice comptable avant impôts	107	125	116,82%

État de rapprochement du taux d'imposition réel

Millions d'euros	Avant écritures de consolidation	Écritures de consolidation	Après écritures de consolidation
Bénéfice comptable avant impôts	121	(14)	107
Charges fiscales théoriques	34	-	34
Taux d'imposition théorique [1]	28,10%		31,78%
Éléments non déductibles	7		7
Impact du statut fiscal spécial: centre de coordination en Belgique	(20)		(20)
Réductions de valeur sur actions imposables	15		15
Actifs d'impôts différés sur les différences temporaires non constatés	14		14
Charges fiscales dues aux contrôles fiscaux	4		4
Reprise d'actifs d'impôts différés enregistrés l'année précédente selon le plan de gestion fiscale (note 15)	54		54
Reprise d'actifs d'impôts différés enregistrés les années précédentes: autre	1		1
Pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôts n'a été enregistré	7		7
Pertes fiscales utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôts n'a été enregistré	(1)		(1)
Produits fiscaux enregistrés comme pertes depuis les années précédentes	(1)		(1)
Dettes fiscales différées sur les incidences fiscales relatives aux dividendes prévus à moyen terme	3		3
Plus-value réalisée sur la vente de locaux: enregistrée en 2005 pour des raisons fiscales, et en 2006 pour le rapport	2		2
Crédits d'impôt pour lesquels aucun actif d'impôts n'a été constaté	6		6
Charges fiscales effectives/(produits fiscaux effectifs)	125		125
Taux d'imposition effectif			116,82%

[1] Le taux d'imposition théorique représente le taux d'imposition moyen pondéré de la Société et de l'ensemble de ses filiales incluses dans la consolidation.

Actif et passif d'impôts différés

L'actif et le passif d'impôts différés se répartissent comme suit:

Millions d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Immobilisations incorporelles	217	105	112	61	104	(43)
Immobilisations corporelles	7	44	(37)	11	51	(40)
Immobilisations financières	(2)	-	(2)	(3)	-	(3)
Stocks	24	3	21	30	2	28
Créances	61	3	58	74	10	64
Provisions et dettes pour avantages liés à la retraite	112	28	84	125	31	94
Autre actif à court terme et autre passif	11	61	(50)	23	85	(62)
Actif et passif d'impôts différés liés à des différences temporaires	430	244	186	321	283	38
Reports de pertes fiscales	41	1	40	112	-	112
Excédents de crédits d'impôt	12	-	12	26	-	26
Actif/passif d'impôts différés	483	245	238	459	283	176
Compensation fiscale	(132)	(132)	-	(172)	(172)	-
Actif/passif d'impôts nets différés	351	113	238	287	111	176

Actifs d'impôts différés non constatés

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été constatés par rapport aux "reports de pertes fiscales", aux "crédits d'impôt" et aux "différences temporaires" pour les montants précités car il est peu probable que des bénéfices fiscaux seront réalisés vis-à-vis desquels le Groupe peut utiliser les avantages suivants:
- reports de pertes fiscales: 34 millions d'euros (19 millions d'euros en 2005);
- crédits d'impôt: 19 millions d'euros (6 millions d'euros en 2005);
- différences temporaires: 56 millions d'euros (14 millions d'euros en 2005).

Mouvement des différences temporaires en 2006

Millions d'euros	31 décembre 2005	Constaté au résultat	Écarts de conversion	31 décembre 2006
Immobilisations incorporelles	(43)	154	1	112
Immobilisations corporelles	(40)	4	(1)	(37)
Immobilisations financières	(3)	1	-	(2)
Stocks	28	(6)	(1)	21
Créances	64	(6)	-	58
Provisions et dettes pour avantages liés à la retraite	94	(4)	(6)	84
Autre actif à court terme et autre passif	(62)	11	1	(50)
Actif et passif d'impôts différés liés à des différences temporaires	38	154	(6)	186
Reports de pertes fiscales	112	(71)	(1)	40
Excédents de crédits d'impôt	26	(14)	-	12
Actif/passif d'impôts différés	176	69	(7)	238

11. Frais de personnel

En 2006, les frais de personnel se sont élevés à 1.071 millions d'euros, par rapport à 1.060 millions d'euros en 2005. Ces frais se répartissent comme suit:

Millions d'euros	2006	2005
Salaires et traitements	822	839
Charges sociales	249	221
TOTAL	1.071	1.060

Le nombre moyen de salariés en 2006 avoisinait les 14 162 (14 722 en 2005). Répertorié par fonction au sein de l'entreprise, ce nombre moyen peut se répartir comme suit:

	2006	2005
Fabrication/Ingénierie	4.834	5.003
R & D	1.555	1.516
Ventes et marketing	5.227	5.443
Administration	2.546	2.760
TOTAL	14.162	14.722

12. Immobilisations

Millions d'euros	Écarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie	
		Marques commerciales	Coûts de développement capitalisés
Valeur comptable brute 31 décembre 2005	593	17	11
Écarts de conversion	(32)	-	-
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-
Dépenses en capital	-	-	9
Ajustements des écarts d'acquisition de l'année précédente	(3)	-	-
Reprises	-	-	-
Transferts	-	-	-
Valeur comptable brute 31 décembre 2006	558	17	20
Amortissement, réductions et pertes de valeur accumulés au 31 décembre 2005	-	-	1
Écarts de conversion	-	-	-
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-
Amortissement et réductions de valeur réalisés au cours de l'exercice	-	-	1
Pertes de valeur réalisées au cours de l'exercice	-	-	-
Reprises	-	-	-
Transferts	-	-	-
Amortissement, réductions et pertes de valeur accumulés au 31 décembre 2006	-	-	2
Valeur comptable nette 31 décembre 2005	593	17	10
Valeur comptable nette 31 décembre 2006	558	17	18

Les écarts de conversion résultent de la conversion des résultats des sociétés étrangères aux taux de change d'ouverture et de fermeture respectifs.

Immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie						Total
Technologie	Relations contractuelles avec les clients	Marques commerciales	Systèmes d'information de gestion	Droits de propriété industrielle et autres licences	Paiements anticipés pour acquisitions d'immobilisations incorporelles	
202	92	5	87	90	1	1.098
(3)	(1)	-	(5)	(3)	-	(44)
-	-	-	-	-	-	-
6	-	-	7	5	1	28
-	-	-	-	-	-	(3)
-	-	-	-	(8)	-	(8)
-	-	-	-	-	(1)	(1)
205	91	5	89	84	1	1.070
22	14	1	71	65	-	174
-	-	-	(5)	(3)	-	(8)
-	-	-	-	-	-	-
21	11	1	10	12	-	56
-	-	1	-	-	-	1
-	-	-	-	(8)	-	(8)
-	-	-	-	(1)	-	(1)
43	25	3	76	65	-	214
180	78	4	16	25	1	924
162	66	2	13	19	1	856

Tests de dépréciation du fonds de commerce

Pour les états financiers du Groupe, le fonds de commerce est soumis à un test de dépréciation qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque entité génératrice de trésorerie à sa valeur d'usage.
La direction du Groupe a défini les business groups Graphics, HealthCare et Specialty Products comme des entités génératrices de trésorerie d'après les caractéristiques de celles-ci.

La valeur d'usage se définit comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs qui émanent du plan actuel à long terme élaboré par le Groupe.
Le Groupe évalue le coût du capital à l'aide de la formule du coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le coût des fonds propres, qui correspond aux rendements attendus par les actionnaires, est calculé en fonction des informations disponibles sur les marchés de capitaux. Le coût des dettes, utilisé pour calculer le CMPC, se fonde sur l'émission d'obligations de sociétés d'une durée de 10 ans.
Les taux d'actualisation avant impôts utilisés pour calculer les valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs estimatifs découlent du CMPC par itération.

Entité génératrice de trésorerie Graphics

Au 31 décembre 2006, la valeur comptable de l'entité génératrice de trésorerie Graphics englobait un fonds de commerce de 31 millions d'euros.

Pour cette entité, la valeur actuelle obtenue est supérieure à la valeur comptable. Le calcul de la valeur actuelle de l'entité génératrice de trésorerie Graphics se fonde sur des projections de trésorerie pour les quatre prochaines années. Ces projections sont issues d'une stratégie d'expansion approuvée officiellement par le Conseil d'administration. Après 4 ans, une valeur finale est calculée à partir d'un taux de croissance de 1%.

La direction a retenu les hypothèses principales suivantes selon les performances antérieures et les prévisions relatives au développement du marché:
- taux d'actualisation avant impôts: 11,34%;
- taux de croissance final (après 4 ans): 1%;
- ventes: la direction a prévu une croissance normale du marché prépresse mais une forte croissance dans le domaine du jet d'encre;
- marge brute: une croissance de la marge brute est prévue grâce aux ventes réalisées sur le marché du jet d'encre en général, et plus particulièrement sur la vente d'encre.

Entité génératrice de trésorerie HealthCare

Au 31 décembre 2006, la valeur comptable de l'entité génératrice de trésorerie HealthCare englobait un fonds de commerce de 526 millions d'euros.

Pour cette entité, la valeur actuelle obtenue est supérieure à la valeur comptable. Le calcul de la valeur actuelle de l'entité génératrice de trésorerie Healthcare se fonde sur des projections de trésorerie pour les quatre prochaines années. Ces projections sont issues d'une stratégie d'expansion approuvée officiellement par le Conseil d'administration. La croissance mondiale des solutions informatiques d'HealthCare est l'atout principal sur lequel repose la stratégie d'expansion, qui prévoit la commercialisation de solutions informatiques existantes (par exemple: IMPAX, ORBIS, Cardio) dans plusieurs pays du monde.

La direction a retenu les hypothèses principales suivantes selon les performances antérieures et les prévisions relatives au développement du marché:
- taux d'actualisation avant impôts: 11,46%;
- taux de croissance final (après 4 ans): 2%;
- la direction prévoit une forte hausse des ventes des solutions informatiques d'HealthCare.

Entité génératrice de trésorerie Specialty Products

Au 31 décembre 2006, la valeur comptable de l'entité génératrice de trésorerie Specialty Products englobait un fonds de commerce de 1 million d'euros.

Pour cette entité, la valeur actuelle obtenue est supérieure à la valeur comptable. Le calcul de la valeur actuelle de l'entité génératrice de trésorerie Specialty Products se fonde sur des projections de trésorerie pour les quatre prochaines années. Ces projections reposent sur une stratégie d'expansion approuvée officiellement par le Conseil d'administration, et prévoit une croissance sur le marché des cartes d'identité hautement sécurisées et des consommables haute technologie qui devrait largement compenser le déclin des autres lignes de produits. Par conséquent, la direction anticipe une hausse de la marge brute.

13. Immobilisations corporelles

Millions d'euros	Terrains, constructions et infrastructure	Machines et équipements techniques	Mobilier, aménagements et autre équipement	En-cours de fabrication et paiements anticipés aux fournisseurs et entrepreneurs	Total
Valeur comptable brute au 31 décembre 2005	455	1.631	265	20	2.371
Écarts de conversion	(10)	(26)	(8)	(1)	(45)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	5	38	22	12	77
Reprises	(24)	(48)	(30)	-	(102)
Transferts	1	(52)	67	(15)	1
Valeur comptable brute au 31 décembre 2006	427	1.543	316	16	2.302
Amortissement, réductions et pertes de valeur accumulés au 31 décembre 2005	286	1.360	223	-	1.869
Écarts de conversion	(5)	(21)	(7)	-	(33)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Amortissements et réductions de valeur réalisés au cours de l'exercice	10	64	22	-	96
Pertes de valeur réalisées au cours de l'exercice	3	3	-	-	6
Reprises	(19)	(45)	(28)	-	(92)
Transferts	-	(55)	56	-	1
Amortissement, réductions et pertes de valeur accumulés au 31 décembre 2006	275	1.306	266	-	1.847
Valeur comptable nette au 31 décembre 2005	169	271	42	20	502
Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	152	237	50	16	455

Les écarts de conversion résultent de la conversion des résultats des sociétés étrangères aux taux de change d'ouverture et de fermeture respectifs.

Le Groupe loue des locaux, des infrastructures et du matériel de production en vertu de divers contrats de location-financement. À l'échéance de ces contrats, le Groupe a la possibilité d'acheter l'actif préalablement loué à un tarif préférentiel. Au 31 décembre 2006, la valeur comptable nette des actifs immobilisés faisant l'objet d'un contrat de location-financement s'est élevée à 15 millions d'euros (2005: 17 millions d'euros). Les actifs loués sont soumis aux obligations locatives (cf. note 22). Les paiements de loyers n'incluent pas les loyers conditionnels.
Le Groupe, en sa qualité de bailleur, a inclus des actifs faisant l'objet de baux d'exploitation dans le bilan, sous les mentions "Bâtiments" et "Autre équipement". Les actifs loués sont amortis conformément à la politique habituelle du Groupe en la matière. Fin décembre 2006, les actifs soumis à des baux d'exploitation avaient une valeur comptable nette de 11 millions d'euros (16 millions d'euros en 2005).
Les futurs produits de location-financement minimaux relatifs à des baux d'exploitation non résiliables sont présentés à l'annexe 26.

14. Participations

Millions d'euros	Participations dans des sociétés liées					
	Investissements dans des filiales	Sociétés associées	Autres sociétés	Autres titres	Autres prêts	Total
Valeur comptable brute au 31 décembre 2005	-	2	-	62	10	74
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(1)	-	-	-	(1)
Autres entrées	-	-	5	1	4	10
Reprises	-	-	-	(9)	(5)	(14)
Transferts	1	3	1	(7)	-	(2)
Valeur comptable brute au 31 décembre 2006	1	4	6	47	9	67
Réductions et pertes de valeur accumulées au 31 décembre 2005	-	-	-	42	-	42
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Ajustements de valeur	-	-	-	(1)	-	(1)
Pertes de valeur contre-passées	-	-	-	(3)	-	(3)
Reprises	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	2	-	(2)	-	-
Réductions et pertes de valeur accumulées au 31 décembre 2006	-	2	-	36	-	38
Valeur comptable nette au 31 décembre 2005	-	2	-	20	10	32
Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	1	2	6	11	9	29

15. Cession de Consumer Imaging – activités abandonnées

Créances et dettes liées aux activités abandonnées

		31 décembre 2006	31 décembre 2005
ACTIF			
Prêts à long terme	A	65	102
Autres créances	B	25	24
PASSIF			
Autres dettes	B	45	44

A. "Vendor Note" (paiement échelonné) concernant le règlement de la cession de Consumer Imaging
Le 1er novembre 2004, le Groupe a vendu l'ensemble de ses activités Consumer Imaging à AgfaPhoto Holding GmbH, y compris la production, la vente et les services liés au film photographique, aux produits de finition et aux équipements de laboratoire. À ce titre, Agfa-Gevaert AG a vendu sa filiale, AgfaPhoto Holding GmbH, ainsi que ses filiales (l'ancienne division du Groupe Consumer Imaging), à NannO Foto GmbH selon les dispositions du contrat de vente daté du 18 août 2004, révisé par le biais des modifications du contrat de vente et du contrat de transfert datés du 2 et 3 novembre 2004. NannO Foto GmbH a ensuite fusionné avec AgfaPhoto Holding GmbH et la nouvelle entité fut rebaptisée AgfaPhoto Holding GmbH, Leverkusen.

Conformément au contrat de vente et selon les principes comptables d'Agfa (reposant sur les normes IAS/IFRS), la direction avait préparé des états financiers de clôture (comprenant un bilan de restructuration et un bilan de clôture). Les états financiers avaient été vérifiés par l'auditeur légal du Groupe, KPMG Belgique. Le prix d'achat avait été évalué à 112 millions d'euros par la direction, sur la base des états financiers de clôture.

Agfa-Gevaert AG et NannO Foto GmbH s'étaient engagées à régler le prix d'achat par "Vendor Note" (paiement échelonné) pour le même montant. Le "Vendor Note" (paiement échelonné) prévoyait le remboursement par AgfaPhoto Holding GmbH du prix d'achat en 12 versements trimestriels le 1er février, le 1er mai, le 1er août et le 1er novembre de chaque année à compter du 1er novembre 2005.
Le "Vendor Note" (paiement échelonné) devait rapporter 10% d'intérêts annuels.

Celui-ci était garanti par un portefeuille de produits de location d'une valeur de 175 millions d'euros. Les 175 millions d'euros représentaient la valeur nette comptable des créances locatives qui étaient transférées à AgfaPhoto.
C'est pourquoi, la direction avait fait évaluer le risque de crédit lié à la faiblesse du "Vendor Note" (paiement échelonné).

Le Groupe gérait le "compte collatéral du Vendor Note (paiement échelonné)" sur lequel étaient versés les loyers des clients d'AgfaPhoto. Le versement lié au "Vendor Note" (paiement échelonné) en 2006, soit 37 millions d'euros ainsi que les intérêts accumulés durant l'année 2006 (7 millions d'euros) ont été transférés du "compte collatéral du Vendor Note (paiement échelonné)" au compte du Groupe. Par conséquent, le bilan au 31 décembre 2006 faisait état d'une créance de 65 millions d'euros (102 millions d'euros en 2005) vis-à-vis d'AgfaPhoto Holding GmbH dans le cadre du contrat de vente précité.

L'acheteur a soulevé des objections (par le biais d'un avis de désaccord) concernant les états financiers de clôture, qui pouvaient avoir des répercussions sur le prix d'achat de 112 millions d'euros. Un expert comptable a été désigné pour réviser et se prononcer sur l'objet du litige. En réponse aux demandes de renseignements formulées par l'expert chargé de l'arbitrage à Agfa-Gevaert AG et AgfaPhoto Holding GmbH, les deux parties ont fourni des informations et des explications supplémentaires. En outre, les parties ont eu la possibilité de défendre oralement leur position.
La vérification de l'expert indépendant entre dans sa phase finale. Bien que l'issue de cette procédure soit incertaine, la direction confirme à nouveau sa position selon laquelle aucune perte relative au litige sur le prix d'achat ne doit être constatée.

B. Autres créances et dettes vis-à-vis d'AgfaPhoto

Depuis novembre 2004, l'activité Consumer Imaging opérait via un groupe de sociétés sous le nom d'AgfaPhoto.
Selon le contrat de vente, le Groupe avait consenti à faire office de fournisseur de services et de distributeur d'AgfaPhoto pendant une période limitée. En tant que tel, il avait préfinancé le fonds de roulement d'AgfaPhoto et obtenait son remboursement sur les créances commerciales des clients.
Les autres créances et dettes mentionnées dans la présentation ci-dessus résultent essentiellement du contrat de distribution et de services conclu entre le Groupe et AgfaPhoto.

Fin mai 2005, AgfaPhoto GmbH a été déclarée en cessation de paiement, suivie d'autres agences commerciales d'AgfaPhoto.
Après la cessation de paiement d'AgfaPhoto GmbH, le Groupe s'était engagé à poursuivre certaines activités de distribution, de facturation et de recouvrement pour le compte d'AgfaPhoto GmbH et de ses filiales, afin d'aider l'administrateur judiciaire et la nouvelle direction à préserver les emplois et à assurer le fonctionnement normal de la société. À cette fin, le Groupe avait signé un contrat avec l'administrateur judiciaire d'AgfaPhoto GmbH et la nouvelle équipe dirigeante de la société. Selon les termes du contrat, le Groupe devait payer les biens fournis par AgfaPhoto GmbH uniquement lorsque le client final avait honoré ses factures et dans la mesure où le Groupe lui-même n'était pas exposé à des risques commerciaux et financiers.

En octobre 2005, l'administrateur judiciaire d'AgfaPhoto GmbH a procédé à la liquidation de la société.
Durant l'année 2006, le Groupe a mené des négociations avec l'administrateur judiciaire d'AgfaPhoto GmbH ainsi qu'avec plusieurs administrateurs judiciaires locaux des agences commerciales de la société afin de recevoir le paiement dû au titre des contrats de distribution, d'approvisionnement et de services. Ces négociations ont débouché sur un certain nombre de règlements, par exemple en Belgique, en Espagne et en France. Les négociations avec l'administrateur judiciaire d'AgfaPhoto GmbH sont toujours en cours.
Quant aux filiales d'AgfaPhoto qui n'ont pas été déclarées en cessation de paiement, le Groupe a coopéré avec l'ensemble des parties concernées, principalement avec la direction d'AgfaPhoto ainsi qu'avec d'autres créanciers, en vue d'organiser la liquidation de la société. Les entités d'AgfaPhoto établies notamment en Italie et en Amérique latine sont sur le point d'être liquidées. Le processus de démantèlement d'un certain nombre d'entités d'AgfaPhoto est en cours.

Le Groupe s'est prémuni contre les pertes éventuelles liées au contrat de distribution et aux différents règlements, et également contre d'autres actions et coûts, tels que les poursuites des employés.

Résultat des activités abandonnées

Le tableau ci-dessous détaille les pertes dues à l'abandon d'activités en 2006, qui s'élèvent à 51 millions d'euros avant impôts sur les bénéfices, soit 36 millions d'euros nets d'impôts.

Millions d'euros	2006 Résultat des activités abandonnées	2005 Résultat des activités abandonnées
Chiffre d'affaires net	-	-
Charges d'exploitation	(51)	(72)
Résultat d'exploitation d'activités abandonnées	(51)	(72)
Résultat hors exploitation	-	-
Bénéfices (pertes) avant impôts	-	(54)
Actifs d'impôts différés liés au plan de gestion fiscale (en partie contre-passés en 2005)	-	(54)
Autres impôts sur les bénéfices	15	6
Bénéfices (pertes) net(te)s d'impôts	(36)	(120)

16. Stocks

Millions d'euros	2006	2005
Matières premières et fournitures	92	89
En-cours de fabrication, produits finis et biens achetés destinés à la revente	530	495
Acomptes versés	2	2
TOTAL	624	586

Les stocks comptabilisés à la valeur nette réalisable s'élèvent à 58 millions d'euros. Les réductions de valeur accumulées sur les stocks ont diminué de 3 millions d'euros en 2006 (contre une augmentation de 5 millions d'euros en 2005).

Les coûts liés aux stocks sont passés en charges dans le compte de résultat de la manière suivante:

Millions d'euros	2006	2005
Coût des matières premières, des fournitures et des biens achetés destinés à la revente	1.264	1.217
Coût des services achetés	61	65
TOTAL	1.325	1.282

17. Autres créances et actifs divers

Millions d'euros	2006	2005
Créances au titre de contrats de location-financement	241	272
Créances fiscales	121	131
Créances vis-à-vis des sociétés du Groupe AgfaPhoto (cf. note 15)	25	24
Intérêts courus sur les prêts	1	1
Autre	68	70
TOTAL	456	498

Les contrats de location aux termes desquels le preneur est à considérer comme le propriétaire économique des biens loués donnent naissance à une créance à concurrence du montant actualisé des paiements futurs de loyers. Ces créances se chiffraient à 248 millions d'euros au 31 décembre 2006 (279 millions d'euros en 2005) et rapportaient des intérêts d'une valeur de 29 millions d'euros (32 millions d'euros en 2005) jusqu'à leur date d'échéance. Au 31 décembre 2006, la réduction de valeur des créances faisant l'objet d'un contrat de location-financement s'est élevée à 7 millions d'euros (7 millions d'euros en 2005).
Les créances faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont les suivantes:

Millions d'euros	2006			2005		
	Total des paiements futurs	Produits d'intérêts non perçus	Valeur actuelle	Total des paiements futurs	Produits d'intérêts non perçus	Valeur actuelle
Échéance à 1 an maximum	105	15	90	120	17	103
Échéance entre 1 et 5 ans	169	14	155	187	15	172
Échéance supérieure à 5 ans	3	-	3	4	-	4
TOTAL	277	29	248	311	32	279

Le Groupe loue ses équipements commerciaux dans le cadre d'un contrat de location-financement essentiellement via Agfa Finance (c'est-à-dire Agfa Finance N.V. et ses filiales) et ses entités en Amérique du Nord, à savoir Agfa Corporation (États-Unis) et Agfa Inc. (Canada). En outre, Agfa Gevaert Ltda. (Chili) et Agfa de Mexico S.A. de C.V ont proposé des contrats de location à leurs clients.

À l'entrée en vigueur du contrat de location, la valeur actuelle des loyers minimaux représente au moins 90% de la juste valeur des actifs loués.

La majeure partie des baux sont conclus avec Agfa Finance pour une période non résiliable de quatre ans. Après cette période, la plupart des contrats prévoient une option d'achat des équipements loués, comprise généralement entre 2% et 5% de l'investissement brut à échéance du contrat. Parfois, la juste valeur de l'actif loué est remboursée par le biais d'une obligation d'achat des consommables à une valeur supérieure à celle du marché, de manière à ce que la marge dégagée soit suffisante pour couvrir le montant initialement investi par le bailleur. Dans ce type de contrats, la marge et/ou l'échéance de la location sont susceptibles d'être modifiées.
Agfa Finance propose ses produits à travers ses filiales établies en Australie, en France, en Italie, en Pologne et via ses branches en Europe (Espagne, Suisse, Bénélux, Allemagne, Royaume-Uni et les pays nordiques) et au Japon.
Au 31 décembre 2006, la valeur actuelle des loyers totaux futurs s'élevait à 162 millions d'euros (170 millions d'euros en 2005).

La durée moyenne des locations proposées par Agfa Corporation est comprise entre 54 et 60 mois. Les options offertes à la fin de ces contrats sont: l'achat, le renouvellement ou la restitution des équipements loués à une valeur qui doit normalement correspondre à la juste valeur à la date où l'option peut être exercée.

Au 31 décembre 2006, la valeur actuelle des loyers totaux futurs s'élevait à 79 millions d'euros (97 millions d'euros en 2005).

Agfa Inc. offre des contrats de location qui portent essentiellement sur les équipements du business group HealthCare. La durée moyenne de ces contrats de location est de 48 mois. Au terme de ces contrats, une option d'achat d'une valeur de 1 dollar canadien est offerte sur toutes les locations. Au 31 décembre 2006, la valeur actuelle des loyers totaux futurs s'élevait à 3 millions d'euros (4 millions d'euros en 2005).

Au 31 décembre 2006, la valeur actuelle des loyers totaux futurs relatifs aux contrats proposés par Agfa-Gevaert Ltda. et Agfa de Mexico S.A. de C.V. s'élevait à 4 millions d'euros (8 millions d'euros en 2005).

18. Liquidités et équivalents de liquidités

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités des éléments de bilan correspondants peut être présenté comme suit:

Millions d'euros	2006	2005
Titre négociables et autres instruments	3	3
Fonds disponibles, dépôts à vue et chèques	82	166
Total des liquidités et équivalents de liquidités tels que repris dans le bilan	85	169
Créances sous forme d'accords de gestion de trésorerie (reprises dans le bilan en tant qu'autres créances)	-	-
Dettes sous forme d'accords de gestion de trésorerie (reprises dans le bilan en tant qu'autres dettes)	(2)	(3)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	2
Total des liquidités et équivalents de liquidités tels que repris dans le tableau de financement	83	168

19. Actifs à long terme disponibles à la vente

Millions d'euros	2006	2005
Immobilisations corporelles	1	5
Terrains, constructions et infrastructure	-	4
Machines et équipements techniques	1	1
Autres titres destinés à être cédés	2	-

20. Fonds Propres

Les diverses composantes des fonds propres et leur évolution du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006 sont présentées dans les Fonds propres consolidés.

Capital social et prime d'émission

Le capital souscrit de la Société au 31 décembre 2006 se monte à 140 millions d'euros. Il représente 128.888.282 d'actions ordinaires entièrement libérées sans désignation de valeur nominale.

Réserves pour actions propres

Les réserves d'actions propres comprennent le coût des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2006, le Groupe détenait 4.102.752 (4.108.012 en 2005) des actions de la Société. Durant l'année 2006, 5.260 options d'achat d'actions, couvertes par les actions propres, ont été exercées.

Plus-value de réévaluation

Afin de gérer le risque lié au prix dans le cadre de son Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme, tranche n°2), la Société a déposé 10,2 millions d'euros en faveur d'une banque d'investissement. Au cours de l'année 2006, la Société a demandé la cessation anticipée de contrat de dépôt et l'émission des dépôts sous forme d'actions Agfa qui ont été aussitôt vendues sur le marché. Tous les bénéfices et toutes les pertes sur cet élément d'actif disponible à la vente ont été émis à partir de la plus-value de réévaluation et constatés comme bénéfices ou pertes. Les effets sur les bénéfices ou les pertes sont minimes.

La plus-value de réévaluation comprend la réévaluation de l'investissement du Groupe dans la société Medivision Medical Imaging Ltd. (1 million d'euros au 31 décembre 2006), classé comme disponible à la vente, ainsi que d'autres investissements mineurs.

Réserve de paiement sous forme d'actions

Selon la norme IFRS 2, la juste valeur calculée des transactions de paiement réalisées sous forme d'actions – les tranches n° 5, n° 6, n° 6a, n° 7 et n° 8 du 'Long Term Incentive Plan' (Plan d'intéressement à long terme) – est inscrite en résultat sur la période d'acquisition avec une augmentation correspondante des capitaux propres (3 millions d'euros).

Réserve de couverture

Le Groupe a désigné ses contrats de change à terme comme "couvertures des flux de trésorerie" pour se prémunir des risques de change en livre sterling liés aux ventes réalisées sur les 12 mois suivants. La portion des bénéfices ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme effective est comptabilisée directement en fonds propres (-1 million d'euros au 31 décembre 2006).

Écarts de conversion

Les écarts de conversion englobent tous les écarts de change qui résultent de la conversion des états financiers des sociétés étrangères du Groupe, ainsi que de la conversion des dettes couvrant la participation nette de la Société dans une filiale étrangère.

Dividendes

Un dividende de 62,4 millions d'euros (0,5 euro par action ordinaire) a été recommandé par le Conseil d'administration le 21 février 2007. L'Assemblée Générale des actionnaires d'Agfa-Gevaert NV ne l'ayant pas encore approuvé, il n'a pas été octroyé.

21. Avantages sociaux

A. Dettes pour les régimes de retraite et d'avantages sociaux à long terme

Les sociétés du Groupe Agfa-Gevaert disposent de régimes de prestations de retraite dans la plupart des pays d'implantation du Groupe. Ces régimes couvrent généralement tous les salariés et procurent des avantages liés à la rémunération et à l'ancienneté de chacun. Le Groupe dispose également de régimes de prestations médicales aux États-Unis et d'avantages sociaux à long terme en Allemagne. Ces avantages sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 au même titre que les régimes de retraite et d'avantages sociaux à long terme.
Au 31 décembre 2006, les dettes nettes totales du Groupe relatives aux régimes de retraite et d'avantages sociaux à long terme s'élevaient à 721 millions d'euros (709 millions d'euros au 31 décembre 2005), et se répartissaient comme suit:

Millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2006
Dette nette pour les pays jouant un rôle important	517	504
Dette nette pour prestations de cessation d'emploi	144	170
Dette nette pour les pays jouant un rôle d'importance moindre	48	47
Dette nette totale	709	721

Les critères de détermination des pays dits "importants" du Groupe reposent sur le montant de leurs charges de retraite conformément à la norme IAS 19. Les pays importants comptent pour plus de 90% des charges de retraite du Groupe au titre de la norme IAS 19.

Régimes de retraite à cotisations déterminées
Dans le cadre des régimes à cotisations déterminées, les sociétés du Groupe Agfa-Gevaert cotisent auprès de fonds de retraite gérés publiquement ou par initiative privée, ou auprès de sociétés d'assurance. Une fois les cotisations versées, les sociétés du Groupe sont exemptées de toute autre obligation de paiement. Les cotisations périodiques sont considérées comme une charge pour l'année au cours de laquelle elles sont dues. En 2006, les dettes liées aux régimes à cotisations déterminées des pays dits "importants" du Groupe s'élevaient à 10 millions d'euros (9 millions d'euros en 2005).

En Allemagne, les employés d'Agfa-Gevaert Healthcare GmbH, d'Agfa-Gevaert Graphic Systems GmbH et d'Agfa Deutschland Vertriebsgesellschaft mbH & Cie sont membres de la Caisse de retraite Bayer (Bayer Pensionskasse). La Caisse de retraite Bayer est un régime multiemployeur comptabilisé comme régime à cotisations déterminées (IAS 19 .30 (a)). Ce régime à cotisations déterminées est contrôlé par Bayer AG, l'ancienne société mère du Groupe. Il n'existe pas suffisamment d'informations pour permettre au Groupe de comptabiliser ce régime comme un régime à cotisations déterminées. En 2003, il a été décidé que l'indexation des avantages liés à la retraite offerts par la Caisse de retraite Bayer serait constatée comme régime de retraite à cotisations déterminées, conformément à la norme IAS 19.

Régimes de retraite à prestations déterminées
Au Royaume-Uni et aux États-Unis, les régimes de retraite à prestations déterminées ne sont plus proposés aux nouveaux employés. En effet, ce type de régime pratiqué aux États-Unis est gelé pour les employés actuellement en poste, ce qui signifie qu'ils ne bénéficieront plus des avantages sociaux liés à l'ancienneté dans le cadre de ce régime.

En ce qui concerne les régimes à prestations déterminées, la charge totale pour 2006 se chiffre à 69 millions d'euros (49 millions d'euros en 2005) pour les pays importants du Groupe.

Millions d'euros	2005			2006		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux liés à la retraite et à long terme	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux liés à la retraite et à long terme	Total
Coût afférent du service, cotisations salariales non comprises	29	3	32	32	2	34
Charge d'intérêts	88	6	94	86	5	91
Rentabilité estimée du régime	(66)	0	(66)	(72)	0	(72)
Coût afférent du service constaté	0	(29)	(29)	0	(4)	(4)
Amortissement des (bénéfices)/ pertes non constaté	17	2	19	19	0	19
(Plus-values)/moins-values résultant de liquidations ou compressions de régime	(1)	0	(1)	1	0	1
Charges de retraite périodiques nettes	67	(18)	49	66	3	69

L'évolution de la dette nette constatée entre 2005 et 2006 est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Millions d'euros	2005			2006		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux liés à la retraite et à long terme	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux liés à la retraite et à long terme	Total
Dette nette au 1er janvier	454	72	526	459	58	517
Charges de retraite périodiques nettes	67	(18)	49	66	3	69
Cotisations patronales	(65)	(4)	(69)	(68)	(4)	(72)
Effets de change: charge ou (crédit)	3	8	11	(5)	(5)	(10)
Dette nette au 31 décembre	459	58	517	452	52	504

Durant l'année fiscale prochaine (2007), le Groupe prévoit de cotiser à hauteur de 66 millions d'euros pour les régimes de retraite importants ainsi que pour d'autres régimes d'avantages sociaux.

L'obligation de prestations déterminées, l'actif du régime et le mode de financement des pays importants du Groupe sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre 2006, l'obligation totale de prestations déterminées du Groupe s'élevait à 1.901 millions d'euros (2.032 millions d'euros au 31 décembre 2005), dont 1.193 millions d'euros (1.241 millions d'euros au 31 décembre 2005) liés aux régimes par capitalisation ou semi-capitalisation et 708 millions d'euros (791 millions d'euros au 31 décembre 2005) liés aux régimes par répartition.

En 2005, le régime postretraite médical et d'assurance-vie américain a été modifié. Le nouveau régime prévoit que les membres actifs et retraités disposent d'un compte fixe qui peut être utilisé pour des dépenses médicales à la retraite. La taille du compte ne dépend pas des dépenses médicales réelles ou des futures augmentations des dépenses médicales. La modification de ce régime a été comptabilisée comme coût afférent du service antérieur conformément à la norme IAS 19. Toujours en vertu de cette norme, le coût afférent du service antérieur est constaté selon un principe linéaire jusqu'à ce que les modifications du régime soient acquises. Dans la mesure où les modifications au régime de prestations sont immédiatement applicables, le coût afférent du service antérieur a été comptabilisé en 2005.

Millions d'euros	2005			2006		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux liés à la retraite et à long terme	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux liés à la retraite et à long terme	Total
Évolution de l'obligation de prestations déterminées						
Obligation de prestations déterminées au 1er janvier	1.740	95	1.835	1.935	97	2.032
Coût afférent du service, cotisations salariales non comprises	29	3	32	32	2	34
Cotisations salariales	1	0	1	1	0	1
Charge d'intérêts	88	6	94	86	5	91
Paiements des prestations	(102)	(4)	(106)	(93)	(4)	(97)
Coût afférent du service antérieur	0	(18)	(18)	0	0	0
Liquidation ou compression	(1)	0	(1)	0	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s	110	2	112	(93)	(20)	(113)
Effets de change: charge ou (crédit)	70	13	83	(39)	(8)	(47)
Obligation de prestations déterminées au 31 décembre	1.935	97	2.032	1.829	72	1.901
Évolution de l'actif de régime						
Juste valeur de l'actif au 1er janvier	876	0	876	1.013	0	1.013
Cotisations patronales	65	4	69	68	4	72
Cotisations salariales	1	0	1	1	0	1
Rendement effectif de l'actif	123	0	123	86	0	86
Paiements des prestations	(102)	(4)	(106)	(93)	(4)	(97)
Effets de change: (charge) ou crédit	50	0	50	(30)	0	(30)
Juste valeur de l'actif au 31 décembre	1.013	0	1.013	1.045	0	1.045
Mode de financement au 31 décembre						
Mode de financement	(922)	(97)	(1.019)	(784)	(72)	(856)
(Plus-value) ou moins-value nette non constatée*	463	38	501	(332)	16	348
Coût afférent du service antérieur	0	1	1	0	4	4
(Dette) nette au 31 décembre	(459)	(58)	(517)	(452)	(52)	(504)

Principales hypothèses actuarielles à la date de clôture du bilan (moyennes pondérées)

	31 décembre 2005	31 décembe 2006
Taux d'actualisation	4,7%	5,0%
Rendement attendu sur les actifs du régime	7,3%	7,3%
Futures augmentations salariales	3,3%	3,1%

Le taux d'actualisation et les augmentations de salaires ont été pondérés par l'obligation de prestations définies. Le rendement attendu sur les actifs du régime a été pondéré en fonction de la juste valeur des actifs du régime.

Historique des valeurs d'actif, de l'obligation de prestations déterminées, des excédents/déficits du régime ainsi que des bénéfices et des pertes actuariel(le)s

Millions d'euros	Total 31 décembre 2006
Juste valeur de l'actif du régime	1.045
Valeur actuelle de l'obligation de prestations déterminées	(1.901)
Excédent/(déficit) du régime	(856)

Millions d'euros	2006
Bénéfices/(pertes) actuariel(le)s sur les actifs du régime	14
Bénéfices/(pertes) actuariel(le)s sur les dettes du régime	37
Bénéfices/(pertes) actuariel(le)s sur les dettes du régime du(e)s aux modifications des hypothèses	76

Juste valeur des actifs, divisés en principales catégories d'actif

Millions d'euros	31 décembre 2006
Instruments de fonds propres	624
Titres de créance	393
Autre	28
TOTAL	1.045

B. Prestations sociales liées à l'actionnariat

1. Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme, tranche n° 1)

Le 10 novembre 1999, le Groupe a mis en place un plan de souscription d'actions (Long Term Incentive Plan [Plan d'intéressement à long terme] – tranche n° 1) pour les membres du Conseil de direction (appelé aujourd'hui Comité exécutif) de la Société, du Comité exécutif ('Vorstand') d'Agfa-Gevaert AG et pour certains directeurs importants. Chaque bon de souscription donne droit à "une" action ordinaire de la Société. Au total, 581.000 bons de souscription ont été émis et distribués aux bénéficiaires du programme. Pour chaque action achetée et déposée comme placement de départ, chaque bénéficiaire s'est vu remettre 13 bons de souscription. Ces bons ont été offerts gracieusement en échange d'actions acquises au prix unitaire de 22 euros (ou plus) lors du placement de départ. Si ce dernier était inférieur à 22 euros par action, un montant égal à 1/13ième de la différence positive entre le prix de 22 euros par action et le prix effectivement payé devait être versé. En vertu du programme, les bons de souscription doivent être exercés entre le 1er janvier 2003 et le 10 novembre 2008, date après laquelle ils perdent toute valeur. Le prix d'exercice des bons de souscription est fixé à 22 euros.

Le tableau suivant résume les informations concernant les bons de souscription en circulation au 31 décembre 2006:

Bons offerts	581.100
Bons perdus durant l'année 2001	19.500
Bons perdus durant l'année 2002	78.000
Bons perdus durant l'année 2003	58.500
Bons perdus durant l'année 2004	249.600
Bons perdus durant l'année 2005	13.000
Bons exercés durant l'année 2005	88.282
Bons perdus durant l'année 2006	18.359
Bons en circulation au 31 décembre 2006	55.859

2. Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme, tranche n° 2)

Le 25 avril 2000, le Groupe a mis en place un plan d'option d'achat d'actions (Long Term Incentive Plan [Plan d'intéressement à long terme], tranche n° 2) à destination des membres du Conseil de direction (appelé aujourd'hui Comité exécutif) de la Société et les directeurs employés au niveau VII, VIII et IX de la Société ou à des niveaux équivalents au sein du Groupe, désignés par le Conseil de direction (appelé aujourd'hui Comité exécutif) de la Société. Chaque option donne le droit d'acheter "une" action ordinaire de la Société. Au total, 416.950 options ont été émises et distribuées aux bénéficiaires du programme. Les options ont été offertes gracieusement. En vertu du programme, les options doivent être exercées entre le 1er janvier 2004 et le 5 juin 2009, date après laquelle elles perdent toute valeur. Le prix d'exercice des options est fixé à 22 euros.

Le tableau suivant résume les informations concernant les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2006:

Options offertes	416.950
Options perdues durant l'année 2001	15.000
Options perdues durant l'année 2002	-
Options perdues durant l'année 2003	17.100
Options perdues durant l'année 2004	193.300
Options exercées durant l'année 2004	4.200
Options exercées durant l'année 2005	86.778
Options perdues durant l'année 2006	6.300
Options en circulation au 31 décembre 2006	94.272

3. Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme, tranche n° 3)

Le 18 juin 2001, le Groupe a mis en place un plan d'option d'achat d'actions (Long Term Incentive Plan [Plan d'intéressement à long terme], tranche n° 3) à destination des membres du Conseil de direction (appelé aujourd'hui Comité exécutif) de la Société et les directeurs employés au niveau A, B et C de la Société ou à des niveaux équivalents au sein du Groupe. Chaque option donne le droit d'acheter "une" action ordinaire de la Société. Au total, 522.940 options ont été émises et distribuées aux bénéficiaires du programme. Les options ont été offertes gracieusement. En vertu du programme, les options doivent être exercées entre le 6 juillet 2004 et le 6 juillet 2010, date après laquelle elles perdent toute valeur. Le prix d'exercice des options est fixé à 20 euros.

Le tableau suivant résume les informations concernant les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2006:

Options offertes	522.940
Options perdues durant l'année 2001	19.000
Options perdues durant l'année 2002	-
Options perdues durant l'année 2003	19.000
Options perdues durant l'année 2004	6.200
Options exercées durant l'année 2004	50.480
Options exercées durant l'année 2005	164.230
Options perdues durant l'année 2006	3.100
Options en circulation au 31 décembre 2006	260.930

4. Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme, tranche n° 4)

Le 17 juin 2002, le Groupe a mis en place un plan d'option d'achat d'actions (Long Term Incentive Plan [Plan d'intéressement à long terme], tranche n° 4) à destination des membres du Conseil de direction (appelé aujourd'hui Comité exécutif) de la Société et les directeurs employés au niveau A, B et C de la Société ou à des niveaux équivalents au sein du Groupe. Chaque option donne le droit d'acheter "une" action ordinaire de la Société. Au total, 600.300 options ont été émises et distribuées aux bénéficiaires du programme. Les options ont été offertes gracieusement. En vertu du programme, les options doivent être exercées entre le 26 août 2005 et le 27 août 2011, date après laquelle elles perdent toute valeur. Le prix d'exercice des options est fixé à 18 euros.

Le tableau suivant résume les informations concernant les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2006:

Options offertes	600.300
Options perdues durant l'année 2002	6.300
Options perdues durant l'année 2003	31.500
Options perdues durant l'année 2004	-
Options exercées durant l'année 2005	7.800
Options exercées durant l'année 2006	2.460
Options perdues durant l'année 2006	5.800
Options en circulation au 31 décembre 2006	546.440

Pour les options exercées durant l'année 2006, la moyenne pondérée du prix de l'action à la date d'exercice s'élevait à 19,28 euros.

5. Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme, tranche n° 5)

Le 29 avril 2003, le Groupe a mis en place un plan d'option d'achat d'actions (Long Term Incentive Plan [Plan d'intéressement à long terme], tranche n° 5) à destination des membres du Conseil de direction (appelé aujourd'hui Comité exécutif) de la Société et les directeurs employés au niveau A, B et C de la Société ou à des niveaux équivalents au sein du Groupe. Chaque option donne le droit d'acheter "une" action ordinaire de la Société. Au total, 567.974 options ont été émises et distribuées aux bénéficiaires du programme. Les options ont été offertes gracieusement. En vertu du programme, les options doivent être exercées entre le 28 juillet 2006 et le 27 juillet 2013, date après laquelle elles perdent toute valeur. Le prix d'exercice des options est fixé à 18,27 euros.

La juste valeur du Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme), tranche n°5 à la date d'offre a été calculée à l'aide d'une méthode d'arbre trinomial pour les options bermudiennes avec paramètres de dividende discrets.

Les paramètres-clés suivants ont été utilisés dans le modèle d'évaluation:

Juste valeur des options offertes	6,60
Prix de l'action	18,63
Prix d'exercice	18,27
Date d'offre	26 septembre 2003
Volatilité estimée	32,4%
Dividendes estimés/an	0,6
Courbe de taux d'intérêt sans risque	
3 mois – 9 ans	2,09%-4,34%

La volatilité estimée est calculée sur la base de la volatilité historique du prix de l'action sur une période d'un an. Les options sont acquises pour une durée de 3 ans à compter de la date d'offre. La juste valeur calculée est inscrite au résultat sur la période acquise selon la méthode de la date d'offre modifiée. Les hypothèses acquises sont basées sur des données historiques des pertes d'options. Pour 2006, les montants de dépense se chiffraient à 0,5 million d'euros.

Le tableau suivant résume les informations concernant les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2006:

Options offertes	567.974
Options perdues durant l'année 2003	-
Options perdues durant l'année 2004	2.800
Options perdues durant l'année 2005	-
Options exercées durant l'année 2006	2.800
Options perdues durant l'année 2006	5.600
Options en circulation au 31 décembre 2006	556.774

La moyenne pondérée du prix de l'action pour les options exercées durant l'année 2006 était de 20,39 euros.

6. Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme, tranche n° 6 et n° 6a)

Le 22 juin 2004, le Groupe a mis en place un plan d'option d'achat d'actions (Long Term Incentive Plan [Plan d'intéressement à long terme], tranche n° 6 et n° 6a) à destination des membres du Conseil de direction (appelé aujourd'hui Comité exécutif) de la Société et les directeurs employés au niveau A, B et C de la Société ou à des niveaux équivalents au sein du Groupe. Chaque option donne le droit d'acheter "une" action ordinaire de la Société. Au total, 488.880 options ont été offertes aux bénéficiaires du programme. Les options ont été offertes gracieusement. En vertu du programme, les options de la tranche n° 6 doivent être exercées entre le 10 août 2007 et le 10 août 2011, date après laquelle elles perdent toute valeur. Le prix d'exercice des options est fixé à 19,95 euros.

En vertu du programme, les options de la tranche n° 6a doivent être exercées entre le 15 décembre 2007 et le 14 décembre 2011, date après laquelle elles perdent toute valeur. Le prix d'exercice des options est fixé à 24,02 euros.

La juste valeur du Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme), tranche n° 6 et n° 6a à la date d'offre a été calculée à l'aide d'une méthode d'arbre trinomial pour les options bermudiennes avec paramètres de dividende discrets.

Les paramètres-clés suivants ont été utilisés dans le modèle d'évaluation:

	Tranche n° 6	Tranche n° 6a
Juste valeur des options offertes	6,84	8
Prix de l'action	23,27	26,59
Prix d'exercice	19,95	24,02
Date d'offre	10 octobre 2004	13 février 2005
Volatilité estimée	24,61%	27,83%
Dividendes estimés/an	0,6	0,56
Courbe de taux d'intérêt sans risque	3,67%	3%

La volatilité estimée est calculée sur la base de la volatilité historique du prix de l'action sur une période d'un an. Les options sont acquises pour une durée de 3 ans à compter de la date d'offre. La juste valeur calculée est inscrite au résultat sur la période acquise selon la méthode de la date d'offre modifiée. Les hypothèses acquises sont basées sur des données historiques des pertes d'options. Pour 2006, les montants de dépense se chiffraient à 1 million d'euros.

Le tableau suivant résume les informations concernant les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2006:

	Tranche n° 6	Tranche n° 6a
Options offertes	471.380	17.500
Options perdues durant l'année 2005	3.080	-
Options perdues durant l'année 2006	5.600	-
Options en circulation au 31 décembre 2006	462.700	17.500

7. Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme, tranche n° 7)

Le 22 juin 2005, le Groupe a mis en place un plan d'option d'achat d'actions (Long Term Incentive Plan [Plan d'intéressement à long terme], tranche n° 7) à destination des membres du Comité exécutif de la Société, des directeurs employés au niveau I et II de la Société et à des membres du personnel du Groupe spécifiquement désignés. Chaque option donne le droit d'acheter "une" action ordinaire de la Société. Au total, 589.650 options ont été offertes aux bénéficiaires du programme. Les options ont été offertes gracieusement. En vertu du programme, les options de la tranche n° 7 doivent être exercées entre le 15 juillet 2008 et le 15 juillet 2012, date après laquelle elles perdent toute valeur. Le prix d'exercice des options est fixé à 22,57 euros.

La juste valeur du Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme), tranche n° 7 à la date d'offre a été calculée à l'aide d'une méthode d'arbre trinomial pour les options bermudiennes avec paramètres de dividende discrets.

Les paramètres-clés suivants ont été utilisés dans le modèle d'évaluation:

Juste valeur des options offertes	6,23
Prix de l'action	22,85
Prix d'exercice	22,57
Date d'offre	14 septembre 2005
Volatilité estimée	28%
Dividendes estimés/an	0,56
Courbe de taux d'intérêt sans risque	3%

La volatilité estimée est calculée sur la base de la volatilité historique du prix de l'action sur une période d'un an. Les options sont acquises pour une durée de 3 ans à compter de la date d'offre. La juste valeur calculée est inscrite au résultat sur la période acquise selon la méthode de la date d'offre modifiée. Les hypothèses acquises sont basées sur des données historiques des pertes d'options. Pour 2006, les montants de dépense se chiffraient à 1 million d'euros.

Le tableau suivant résume les informations concernant les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2006:

Options offertes	589.650
Options perdues durant l'année 2005	-
Options perdues durant l'année 2006	33.200
Options en circulation au 31 décembre 2006	556.450

8. Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme, tranche n° 8)

Le 21 juin 2006, le Groupe a mis en place un plan d'option d'achat d'actions (Long Term Incentive Plan [Plan d'intéressement à long terme], tranche n° 8) à destination des membres du Comité exécutif de la Société, des directeurs employés au niveau I et II de la Société et à des membres du personnel du Groupe spécifiquement désignés. Chaque option donne le droit d'acheter "une" action ordinaire de la Société. Au total, 733.570 options ont été offertes aux bénéficiaires du programme. Les options ont été offertes gracieusement. En vertu du programme, les options de la tranche n° 8 doivent être exercées entre le 17 juillet 2009 et le 17 juillet 2013, date après laquelle elles perdent toute valeur. Le prix d'exercice des options est fixé à 18,60 euros.

La juste valeur du Long Term Incentive Plan (Plan d'intéressement à long terme), tranche n° 8 à la date d'offre a été calculée à l'aide d'une méthode d'arbre trinomial pour les options bermudiennes avec paramètres de dividende discrets.

Les paramètres-clés suivants ont été utilisés dans le modèle d'évaluation:

Juste valeur des options offertes	4,17
Prix de l'action	18,12
Prix d'exercice	18,60
Date d'offre	15 septembre 2006
Volatilité estimée	28,5%
Dividendes estimés/an	0,56
Courbe de taux d'intérêt sans risque	4,18%

La volatilité estimée est calculée sur la base de la volatilité historique du prix de l'action sur une période d'un an. Les options sont acquises pour une durée de 3 ans à compter de la date d'offre. La juste valeur calculée est inscrite au résultat sur la période acquise selon la méthode de la date d'offre modifiée. Les hypothèses acquises sont basées sur des données historiques des pertes d'options. Pour 2006, les montants de dépense se chiffraient à 0,5 million d'euros.

Le tableau suivant résume les informations concernant les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2006:

Options offertes	733.570
Options perdues durant l'année 2006	-
Options en circulation au 31 décembre 2006	733.570

Les actions soumises aux plans d'achat d'actions susmentionnés sont couvertes par des actions du trésor et des instruments dérivés.

22. Dettes financières

Millions d'euros	2006	2005
Passif à long terme	445	552
Facilités de crédit multidevise renouvelables [1]	235	337
Dettes vis-à-vis des banques [2]	3	3
Obligations [3]	200	200
Dettes sous contrats de location-financement [4]	7	12
Passif à court terme	344	296
Programme de titres de créances négociables	277	100
Facilités de crédit multidevise renouvelables [1]	-	76
Dettes vis-à-vis des banques [2]	63	116
Dettes sous contrats de location-financement [4]	4	4

[1] Facilités de crédit multidevise renouvelables non garanties
La Société a négocié des facilités de crédit multidevise renouvelables non garanties d'une valeur notionnelle totale de 795 millions d'euros. En général, les prélèvements sur ces lignes de crédit sont effectués pour des périodes allant d'un mois à un an. Ces facilités de prêt ne sont pas garanties.

Les taux d'intérêt d'une partie des facilités à long terme libellées en euro sont plafonnés entre 4% (plafond) et 3,15% (seuil minimal) en utilisant une fourchette de taux d'intérêt avec une valeur notionnelle de 100 millions d'euros, qui arrive à échéance en 2009 (cf. annexe 25). La Société a désigné la fourchette de taux d'intérêt comme couverture de flux de trésorerie.

La répartition par période s'établit comme suit:

Millions d'euros Date d'échéance	Valeur notionnelle		Montant impayé		Devise	Taux d'intérêt	
	2006	2005	2006	2005		2006	2005
2006	-	128	-	6	USD	-	6,22%
			-	40	EUR	-	2,68%
			-	26	RMB	-	4,70%
			-	3	TWD	-	1,95%
			-	1	INR	-	6,95%
2007	40	-	-	-	EUR	-	-
2008	40	40	12	13	AUD	5,88%	5,91%
2009	25	-	2	-	USD	6,03%-6,10%	-
			7	-	RMB	5,02%	-
2010	690*	690	93	103	USD	5,72%-6,08%	4,61%-4,77%
			100	200	EUR	3,88%	2,68%
			21	21	GBP	5,65%	4,89%
TOTAAL	795	858	235	413			

* Dont 640 millions d'euros sont effectivement étendus jusqu'en 2011 avec une option d'extension jusqu'en 2012

[2] Dettes vis-à-vis des banques

Les échéances des facilités à long terme non garanties se présentent comme suit:

Millions d'euros	2006		2005	
	Montant impayé	Taux d'intérêt moyen pondéré	Montant impayé	Taux d'intérêt moyen pondéré
Échéance à				
< 5 ans	2	1,82%	2	1,86%
> 5 ans	1	6,62%	1	5,87%
TOTAL	3		3	

Facilités à court terme

Les dettes à court terme vis-à-vis des banques sont essentiellement non garanties. Le taux d'intérêt moyen pondéré de ces facilités est égal à 4,09% (3,58% en 2005).

[3] Obligations

En mai 2005, la Société a émis une obligation d'une valeur nominale de 200 millions d'euros. Le coupon de l'obligation est calculé à un taux de 4,375% et arrive à échéance en juin 2015. Les intérêts sont payables à l'année en arriéré. Le prix d'émission était de 101,956%. L'obligation est inscrite au coût amorti.

[4] Dettes sous contrats de location-financement

Les contrats de location conclus par le Groupe en tant que preneur se traduisent par des dettes financières dans le bilan, égales à la juste valeur à l'entrée en vigueur du contrat ou à la valeur actuelle des paiements de loyers minimaux, si elle est inférieure. Au 31 décembre 2006, ces dettes s'élevaient à 11 millions d'euros et rapporteront des intérêts à hauteur de 5 millions d'euros jusqu'à leur date d'échéance.

Les dettes financières sont payables comme suit:

Millions d'euros	2006			2005		
	Total des paiements futurs	Charges d'intérêt non expirées	Valeur actuelle	Total des paiements futurs	Charges d'intérêt non expirées	Valeur actuelle
Échéance à 1 an maximum	5	1	4	5	1	4
Échéance entre 1 et 5 ans	11	4	7	12	3	9
Échéance supérieure à 5 ans	-	-	-	4	1	3
TOTAL	16	5	11	21	5	16

23. Autres dettes

Les dettes diverses se décomposent comme suit:

Millions d'euros	2006	2005
Dettes fiscales	111	112
Dettes vis-à-vis des sociétés du Groupe AgfaPhoto (cf. annexe 15)	45	44
Contrepartie conditionnelle GWI (cf. annexe 5)	38	53
Dettes sociales	35	31
Dettes salariales	22	49
Intérêts courus non échus sur dettes	8	7
Autres dettes	82	69
TOTAL	341	365

Les dettes fiscales comprennent non seulement les dettes fiscales de chacune des sociétés du Groupe, mais également les impôts retenus pour le compte de tiers.
Les dettes sociales recouvrent quant à elles essentiellement les cotisations de sécurité sociale en souffrance à la date de bilan.
Les autres dettes englobent toute une série d'éléments, tels que les garanties, les commissions aux clients, les dettes soumises à une gestion de trésorerie, etc.

24. Provisions

A. Provisions à court terme

Millions d'euros	Environnement	Commerce	Impôts	Autre	Total
Provisions au 31 décembre 2005	26	83	81	111	301
Modification du périmètre de	-	-	-	-	-
Provisions constituées au cours de l'exercice	-	24	37	120	181
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(13)	(22)	(42)	(49)	(126)
Provisions reprises au cours de l'exercice	-	(8)	(3)	(16)	(27)
Écarts de conversion	(1)	(4)	(2)	(3)	(10)
Transferts	1	(2)	1	-	-
Provisions au 31 décembre 2006	13	71	72	163	319

Les provisions pour les engagements de nature commerciale comprennent les paiements ultérieurs aux clients concernant les biens et services acquis au cours de la période comptable. Il peut s'agir de primes ou de remises en nature ou en espèces accordées au client, d'engagements de garanties, de commissions perçues par les agents ou de pertes imminentes ou anticipées réalisées sur des contrats d'achat ou de vente.
Les autres provisions sont liées essentiellement aux charges de restructuration (cf. annexe 7). D'autres provisions ont été constituées en cas de litiges, de plaintes et d'issues négatives des engagements.

Le Groupe est tenu de respecter les réglementations environnementales en vigueur dans les différents pays où il est représenté, y compris celles concernant les émissions atmosphériques et les eaux usées, la manipulation des substances dangereuses ainsi que la prévention et le nettoyage en cas de fuites et débordements. Le Groupe a engagé des dépenses et constitué des provisions considérables afin de se conformer aux normes et réglementations applicables. Les provisions pour la protection de l'environnement concernent la remise en état de sites, la modernisation des décharges et l'assainissement de terrains pollués par des activités industrielles antérieures.
Les provisions pour la protection de l'environnement comprennent également des provisions pour des litiges relatifs aux contaminations.

B. Provisions

Millions d'euros

Provisions au 31 décembre 2005	102
Provisions constituées au cours de l'exercice	23
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(50)
Provisions reprises au cours de l'exercice	(2)
Écarts de conversion	-
Transferts	(1)
Provisions au 31 décembre 2006	72

25. Instruments financiers dérivés

Les activités courantes du Groupe l'exposent aux risques de change, de taux et de crédit. Afin d'atténuer l'impact des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, le Groupe recourt à des instruments financiers dérivés.

L'utilisation d'instruments financiers est soumise à des contrôles internes et à des procédures uniformisées édictées par le Comité du Trésor central, qui régit toutes les opérations bancaires et financières tierces au sein du Groupe.
Les instruments dérivés sont des contrats de gré à gré, en particulier les contrats de change à terme, les contrats d'options et les swaps de taux d'intérêt, conclus avec des banques présentant une très bonne notation.

Risque de change

Éléments d'actif et de passif constatés

Le risque de change désigne le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier en raison des fluctuations des cours de change. Le Groupe est exposé au risque de change à travers les créances, les dettes et les emprunts libellés dans une devise autre que la devise de fonctionnement de la société. Les devises à l'origine de ce risque sont surtout le dollar américain et la livre sterling.

De tels risques peuvent être couverts naturellement, par exemple lorsqu'une créance libellée dans une monnaie donnée est compensée par une ou plusieurs dettes dont le montant, l'échéance et la monnaie sont identiques. Ils peuvent également être gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. L'exposition au risque de change est surveillée et gérée par notre service du Trésor central.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour gérer, en valeur nette, le risque de change lié aux créances, aux dettes et aux emprunts constatés. L'échéance de ces contrats est fixée à moins d'un an.

Lorsque les instruments financiers sont utilisés pour couvrir de manière économique l'exposition au risque de change des éléments d'actif ou de passif monétaires constatés, aucune comptabilité de couverture n'est appliquée. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2006, le Groupe était exposé au risque de change suivant lié aux instruments financiers principaux faisant partie du fonds de roulement et des dettes financières:

Millions d'euros	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risque de change	453	416	513	414
Positions naturelles couvertes	(126)	(126)	(108)	(108)
Instruments financiers dérivés en circulation	(268)	(209)	(262)	(213)
Risque de change résiduel net	59	81	143	93

Du côté de l'actif, l'exposition résiduelle est liée à la livre sterling (29%) et à un certain nombre de devises, hors dollar et livre sterling. Du côté du passif, 21% du risque de change est lié à la livre sterling et 15% au dollar US.

Transactions prévues
Le Groupe a désigné ses contrats de change à terme (d'une valeur notionnelle de 90 millions d'euros) comme "couvertures des flux de trésorerie" pour se prémunir des risques de change en livre sterling liés aux ventes prévues sur les 12 mois qui viennent. La portion des bénéfices ou des pertes sur l'instrument de couverture considérée comme couverture effective est comptabilisée directement en fonds propres (-1 million d'euros au 31 décembre 2006).

Couverture de la participation nette dans une filiale étrangère
Le Groupe recourt à des prêts bancaires libellés en USD pour couvrir le risque de change découlant de sa participation nette dans sa filiale aux États-Unis (Agfa Corporation).

Millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Prêts bancaires libellés en USD	119	119
TOTAL	119	119

Au 31 décembre 2006, la couverture de la participation nette dans Agfa Corporation (États-Unis) a été qualifiée d'effective et, par conséquent, la portion effective du bénéfice sur les instruments financiers a été constatée directement en fonds propres (27 millions d'euros).

Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Une partie du risqué lié au taux d'intérêt du Groupe au 31 décembre 2006 a été couverte grâce à une fourchette de taux d'intérêt dont la valeur totale notionnelle s'élève à 100 millions d'euros, avec échéance à 2009. La fourchette de taux est désignée comme "couverture de flux de trésorerie", et couvre la variation des taux d'intérêt sur les prêts bancaires à long terme libellés en euro. Les taux d'intérêt sont plafonnés entre 4% (plafond) et 3,15% (seuil minimal). La portion des bénéfices ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme effective est comptabilisée directement en fonds propres (0 million d'euros au 31 décembre 2006).

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque que l'une des parties à un instrument financier ne s'acquitte pas de son obligation et entraîne de ce fait une perte financière pour l'autre partie. Le Groupe n'a pas besoin de couverture vis-à-vis des actifs financiers, sauf pour les prêts à long terme contractés par AgfaPhoto Holding GmbH (cf. annexe 15). La direction a mis une politique de crédit en place et contrôle régulièrement l'exposition au risque de crédit. Des contrôles de solvabilité sont effectués pour tous les clients demandant un crédit supérieur à un montant donné.

Les transactions impliquant des instruments financiers dérivés ne sont autorisées qu'avec des contreparties présentant des notations plus élevées.

Aucune concentration significative du risque de crédit n'a pu être observée à la date de clôture du bilan. Les montants comptabilisés en actifs financiers au bilan, y compris les instruments financiers dérivés, reflètent les expositions maximales au risque de crédit.

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des fluctuations des prix du marché.

En 2001, la Société a négocié une transaction de swap sur actions afin de couvrir partiellement l'exposition potentielle au risque de prix lié aux actions soumises au plan d'option d'achat d'actions (Long Term Incentive Plan [Plan d'intéressement à long terme] tranche n° 3, annexe 21B). Cette transaction a été considérée comme une couverture à sa juste valeur avec variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture, constatés au compte de résultat.

Justes valeurs – valeurs notionnelles

Les justes valeurs correspondent aux valeurs marchandes actuelles (cours inscrits à la cote ou calculés au moyen de techniques estimatives) des instruments financiers dérivés, indépendamment de tout mouvement en sens contraire de la valeur des transactions couvertes.

La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix d'achat coté à la date du bilan. Les justes valeurs des contrats d'intérêt dérivés sont estimées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide des taux d'intérêt actuels du marché et de la courbe de rendement sur le terme restant de l'instrument.
Les valeurs notionnelles désignent le volume des produits dérivés en circulation à la date de clôture du bilan. Elles ne reflètent donc pas l'exposition du Groupe aux risques découlant de telles transactions.

Les valeurs notionnelles ou contractuelles et les justes valeurs respectives des instruments financiers dérivés sont présentées ci-dessous:

Millions d'euros	Valeur notionnelle ou contractuelle		Juste valeur	
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Contrats de change à terme	771	1.250	(5)	(14)
Instruments de taux d'intérêt	100	1	-	-
Autres instruments financiers dérivés	6	4	2	1
TOTAL			(3)	(13)

26. Baux d'exploitation

Contrats en tant que preneur

Le Groupe loue essentiellement des locaux et des infrastructures en vertu de divers contrats de location-exploitation. Les futurs loyers de ces contrats de location-exploitation non résiliables sont dus aux échéances ci-dessous:

Millions d'euros	2006	2005
Échéance à 1 an maximum	34	32
Échéance entre 1 et 5 ans	62	50
Échéance supérieure à 5 ans	7	6
TOTAL	103	88

Contrats en tant que bailleur

Le Groupe loue également des logements d'affaires et d'autres équipements en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements de loyers résultant des baux d'exploitation non résiliables sont répartis comme suit:

Millions d'euros	2006	2005
Échéance à 1 an maximum	7	8
Échéance entre 1 et 5 ans	7	6
Échéance supérieure à 5 ans	1	-
TOTAL	15	14

27. Engagements et dettes éventuelles

Millions d'euros	2006	2005
Émission et endossement de factures	1	3
Cautions	39	36
Autre	2	6
TOTAL	42	45

Le total des engagements d'achats se rapportant aux principaux projets de dépenses en capital dont les contrats ont déjà été alloués ou les commandes déjà passées s'élevait à 3 millions d'euros au 31 décembre 2006 (4 millions d'euros en 2005).

Risques juridiques et dettes éventuelles

AgfaPhoto: dans le cadre de la cession des activités Consumer Imaging d'Agfa-Gevaert AG et de certaines filiales, le Groupe a signé plusieurs contrats avec AgfaPhoto Holding GmbH et AgfaPhoto GmbH, Leverkusen, en Allemagne, et ses filiales dans divers pays (le "Groupe AgfaPhoto"), prévoyant le transfert de la branche Consumer Imaging, y compris l'actif, le passif, les contrats et les employés, aux sociétés du Groupe AgfaPhoto.

Suite à cette cession, Agfa-Gevaert AG s'est retrouvée impliquée dans une procédure d'arbitrage suivie par un expert et relative à un litige concernant le prix d'achat payé par AgfaPhoto Holding GmbH. À l'heure actuelle, la procédure de l'expert est toujours en cours. Le Groupe défend vigoureusement ses positions dans cette affaire.

La cession a été suivie d'une procédure pour cessation de paiement concernant AgfaPhoto GmbH et certaines de ses filiales en Allemagne et dans d'autres pays. Le Groupe a été entendu comme défendeur dans le cadre de poursuites ou d'autres actions en justice dans de nombreux pays et liées à un certain nombre de litiges, notamment des poursuites intentées par des employés en Allemagne, avec réclamation de dommages et intérêts ainsi que d'autres types d'indemnisations face à la procédure de cessation de paiement et de liquidation des sociétés du Groupe AgfaPhoto. Le Groupe estime que ses défenses sont exemplaires face aux poursuites et autres actions en justice dont il fait l'objet, et défend vigoureusement ses positions.

À la suite de la cession, Agfa-Gevaert NV et Agfa-Gevaert AG ont entamé une procédure d'arbitrage auprès de la Cour internationale d'arbitrage à Paris, en France, concernant un litige relatif à la licence de marque commerciale avec AgfaPhoto Holding GmbH. Durant la procédure, le Groupe a reçu une série de demandes reconventionnelles. Il les a toutes rejetées car elles sont non fondées. À l'heure actuelle, la procédure d'arbitrage est toujours en cours. Le Groupe estime que ses défenses sont exemplaires face aux demandes reconventionnelles dont il fait l'objet, et défend vigoureusement ses positions.

Toujours dans le cadre de la cession, AgfaPhoto Holding a entamé une procédure d'arbitrage auprès de la Cour internationale d'arbitrage à Paris, en France, pour des dommages qu'elle aurait subis en raison de la mauvaise conduite du vendeur liée la vente de la division Consumer Imaging et de la cessation de paiement d'AgfaPhoto GmbH. Le Groupe a rejeté toutes les réclamations car elles sont non fondées. Le Groupe estime que ses défenses sont exemplaires face aux réclamations dont il fait l'objet, et défend vigoureusement ses positions.

Litiges relatifs aux brevets: le Groupe est exposé à d'autres risques juridiques, relatifs aux litiges survenus aux États-Unis et portant sur les brevets. Agfa-Gevaert NV et Agfa Corporation sont toutes deux demanderesses ou défenderesses dans l'affaire portant sur une contrefaçon de brevet dans laquelle Eastman Kodak Company est impliquée. Ces affaires sont soit en phase de signification des défenses, soit en appel. Le Groupe estime que ses défenses sont exemplaires face à toutes ces actions en justice, et défend vigoureusement ses positions.

28. Transactions avec des associés

Transactions avec des administrateurs ou des membres du Comité exécutif
(personnel de direction de haut rang)

Les indemnités dues au personnel de direction de haut rang sont constatées dans le compte de résultat et se répartissent comme suit:

Millions d'euros	2006		2005	
	Administrateurs	Comité exécutif	Administrateurs	Comité exécutif
Avantages sociaux à court terme	0,8	4,2	0,8	3,0
Avantages liés à la retraite		0,4	-	1,2
Autres avantages sociaux à long terme	-	-	-	-
Indemnités de licenciement	-	-	-	-
Paiements sous forme d'actions	-	0,5	-	0,9
TOTAL	0,8	5,1	0,8	5,1

Au 31 décembre 2006, aucun prêt à recouvrer auprès des membres du Comité exécutif ou du Conseil d'administration n'est à signaler.
Les provisions pour les cotisations retraite des membres actifs et retraités du Comité exécutif, qui s'élèvent à 17,5 millions d'euros, ont été portées au bilan du Groupe au 31 décembre 2006.

Autres transactions avec des associés
Les transactions menées avec les sociétés associées sont principalement d'ordre commercial et au prix normal du marché. Les recettes et les dépenses liées à ces transactions ont peu d'incidence sur les états financiers dans leur ensemble.

29. Bénéfices par action

Résultat de base par action

Le calcul du résultat de base par action au 31 décembre 2006 s'appuie sur le bénéfice net imputable aux actionnaires ordinaires de 15 millions d'euros (contre une perte nette de 19 millions d'euros en 2005) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation égal à 124.781.170 (125.603.444 en 2005) durant l'exercice et jusqu'au 31 décembre 2006.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est calculé comme suit:

Nombre d'actions ordinaires au 1er janvier 2006	124.780.270
Effets sur les actions propres détenues	900
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre 2006	124.781.170

	2006	2005
Résultat de base par action (en euro)	0,12	(0,15)

Résultat de base par action provenant des activités poursuivies

Le calcul du résultat de base par action des activités poursuivies au 31 décembre 2006 s'appuie sur le bénéfice net imputable aux actionnaires ordinaires de 51 millions d'euros (contre un bénéfice net de 101 millions d'euros en 2005) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation égal à 124.781.170 (125.603.444 en 2005) durant l'exercice et jusqu'au 31 décembre 2006.

	2006	2005
Résultat de base par action provenant des activités poursuivies (en euro)	0,41	0,80

Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2006 s'appuie sur le bénéfice net imputable aux actionnaires ordinaires de 15 millions d'euros (contre une perte nette de 19 millions d'euros en 2005) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation égal à 124.781.170 (125.902.342 en 2005) durant l'exercice et jusqu'au 31 décembre 2006.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué) est calculé comme suit:

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre 2006	124.781.170
Effet des options d'achat d'actions à émission (cf. note 21)	-
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (dilué) au 31 décembre 2006	124.781.170

La juste valeur moyenne d'une action ordinaire en 2006 s'élevait à 17,38 euros.

	2006	2005
Résultat dilué par action (en euro)	0,12	(0,15)

Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies

Le calcul du résultat dilué par action des activités poursuivies au 31 décembre 2006 s'appuie sur le bénéfice net imputable aux actionnaires ordinaires de 51 millions d'euros (contre un bénéfice net de 101 millions d'euros en 2005) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation égal à 124.781.170 (125.902.342 en 2005) durant l'exercice et jusqu'au 31 décembre 2006.

	2006	2005
Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en euro)	0,41	0,80

30. Participations dans des filiales et dans d'autres sociétés

La société mère du Groupe est Agfa-Gevaert NV, dont le siège est à Mortsel, en Belgique. Ses principales filiales sont les suivantes:

Sociétés consolidées - 31 décembre 2006

Raison sociale	Emplacement	Participation effective en %
Agfa (Pty.) Ltd.	Isando/Rép. d'Afrique du Sud	100
Agfa (Wuxi) Imaging co., Ltd.	Wuxi/RP de Chine	99,16
Agfa (Wuxi) Printing Plate Co. Ltd.	Wuxi/RP de Chine	100
Agfa ASEAN Sdn. Bhd.	Petaling Jaya/Malaisie	100
Agfa Corporation	Ridgefield Park/États-Unis	100
Agfa de Mexico S.A. de C.V.	Sta. Clara Ecatepec/Mexique	99,80
Agfa Deutschland Vertriebsgesellschaft mbH & Cie	Cologne/Allemagne	100
Agfa Europe NV	Mortsel/Belgique	100
Agfa Finance Italy S.p.A.	Milan/Italie	100
Agfa Finance NV	Mortsel/Belgique	100
Agfa Finance Poland Sp.z.o.o.	Varsovie/Pologne	100
Agfa Finance Pty. Ltd.	Nunawading/Australie	100
Agfa Graphics Ltd.	Leeds/Royaume-Uni	100
Agfa Graphics NV	Mortsel/Belgique	100
Agfa HealthCare Corporation	Ridgefield Park/États-Unis	100
Agfa HealthCare Enterprise Solutions S.A.	Artigues-près-Bordeaux/France	100
Agfa HealthCare Germany GmbH	Bonn/Allemagne	100
Agfa HealthCare Inc.	Ontario/Canada	100
Agfa Hong Kong Ltd.	Hong-Kong/RP de Chine	100
Agfa Hungaria Kft.	Budapest/Hongrie	100
Agfa Inc.	Toronto/Canada	100
Agfa India private Ltd.	Bombay/Inde	100
Agfa Industries Korea Ltd.	Kyunggi-do/Corée du Sud	100
Agfa Korea Ltd.	Séoul/Corée du Sud	100
Agfa Limited	Dublin/Irlande	100
Agfa NDT Ltd.	Coventry/Royaume-Uni	100
Agfa NDT S.A.	Limonest/France	100
Agfa OOO Ltd.	Moscou/Fédération de Russie	100
Agfa s.r.o. (Czechia)	Prague/République tchèque	100
Agfa Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100
Agfa Solutions SAS	Rueil-Malmaison/France	100
Agfa Sp. z.o.o.	Varsovie/Pologne	100
Agfa Taiwan Co. Ltd.	Taipei/Taiwan	100
Agfa-Dotrix NV	Gand/Belgique	100
Agfa-Gevaert A.E.B.E.	Athènes/Grèce	100
Agfa-Gevaert A/S (Denmark)	Glostrup/Danemark	100
Agfa-Gevaert AB (Sweden)	Kista/Suède	100
Agfa-Gevaert AG/SA	Dübendorf/Suisse	99,12
Agfa-Gevaert Aktiengesellschaft für Altersversorgung	Munich/Allemagne	100
Agfa-Gevaert Argentina S.A.	Buenos Aires/Argentine	100
Agfa-Gevaert B.V.	Rijswijk/Pays-Bas	99,99
Agfa-Gevaert Colombia Ltda.	Bogota/Colombie	99,99
Agfa-Gevaert de Venezuela S.A.	Caracas/Venezuela	100
Agfa-Gevaert do Brasil Ltda.	Sao Paulo/Brésil	100

Raison sociale	Emplacement	Participation effective en %
Agfa-Gevaert GmbH	Vienne/Autriche	100
Agfa-Gevaert Graphic Systems GmbH	Wiesbaden/Allemagne	100
Agfa-Gevaert HealthCare GmbH	Munich/Allemagne	100
Agfa-Gevaert International Holding S. à r.l.	Luxembourg/Luxembourg	100
Agfa-Gevaert International NV	Mortsel/Belgique	100
Agfa-Gevaert International S. à r.l.	Luxembourg/Luxembourg	100
Agfa-Gevaert Investment Fund NV	Mortsel/Belgique	100
Agfa-Gevaert Japan, Ltd.	Tokyo/Japon	100
Agfa-Gevaert Limited (Australia)	Nunawading/Australie	100
Agfa-Gevaert Limited (England)	Brentford/Royaume-Uni	100
Agfa-Gevaert Ltda. (Chili)	Santiago du Chili/Chili	100
Agfa-Gevaert NV & Co. KG	Leverkusen/Allemagne	100
Agfa-Gevaert NZ Ltd.	Glenfield/Nouvelle-Zélande	100
Agfa-Gevaert S.A. (France)	Rueil-Malmaison/France	99,99
Agfa-Gevaert S.A.U.	Barcelone/Espagne	100
Agfa-Gevaert S.p.A.	Milan/Italie	100
Agfa-Gevaert, Lda.	Linda-a-Velha/Portugal	100
Autologic Information International Inc.	Thousand Oaks/États-Unis	100
Autologic Information International Ltd.	Ramat-Gan/Israël	100
Autologic Information International, Ltd.	Thousand Oaks/États-Unis	100
BOSS AG	Brême/Allemagne	100
BOSS VertriebsGmbH	Brême/Allemagne	100
Cea AB	Strängnäs/Suède	100
CEA GmbH	Hambourg/Allemagne	100
GWI AG	Trier/Allemagne	100
GWI Medica AG	Steinmaur/Suisse	100
GWI Medica Ges.mbH	Vienne/Autriche	100
GWI Medica GmbH	Bonn/Allemagne	100
GWI Research Ges.mbH	Vienne/Autriche	100
GWI Research GmbH	Trier/Allemagne	100
Heartlab Holding Co.	Westerly/États-Unis	100
Heartlab Inc.	Westerly/États-Unis	100
Lastra America Corporation	Jacksonville/États-Unis	100
Lastra Attrezature S.r.l.	Manerbio/Italie	60
Lastra Deutschland GmbH	Hainburg/Allemagne	100
Lastra S.r.l.	Manerbio/Italie	100
Luithagen NV	Mortsel/Belgique	100
Med2Rad S.r.l.	Macerata/Italie	100
New ProImage America Inc.	Ridgefield Park/États-Unis	100
New ProImage Ltd.	Or Akiva/Israël	100
OY Agfa-Gevaert AB	Espoo/Finlande	100
PlanOrg Medica GmbH	Iéna/Allemagne	63,50
Plurimetal do Brasil Ltda.	Rio de Janeiro/Brésil	100
Printing Techniques, Ltd.	Northampton/Royaume-Uni	100
Quadrat NV	Mortsel/Belgique	100
Shanghai Agfa Imaging Products Co., Ltd.	Shanghai/RP de Chine	100
Tiani Medgraph GmbH	Bühl/Allemagne	100
Tiani Nordic ApS	Aalborg/Danemark	100
Western Lithotech Canada Ltd.	Ontario/Canada	100
Xitron Europe Ltd.	Swindon/Royaume-Uni	100

Filiales non prises en compte dans les états financiers consolidés
31 décembre 2006

Raison sociale	Emplacement	Participation effective en %
Agfa Argentina S.A.C.I.	Buenos Aires/Argentine	100
Agfa Deutschland Vertriebsverwaltungsgesellschaft mbH	Cologne/Allemagne	100
Agfa Holding Germany GmbH	Cologne/Allemagne	100
Agfa-Gevaert SKK	Téhéran/Iran	76
Agfa-Gevaert Unterstützungskasse GmbH	Leverkusen/Allemagne	100
CAWO Photochem. Werk GmbH	Schrobenhausen/Allemagne	100
GST Grafic Service Team Verwaltungs GmbH	Leverkusen/Allemagne	100
GST Grafic Service Team GmbH & Co.	Leverkusen/Allemagne	100
Mortselse Immobiliënvennootschap NV	Mortsel/Belgique	100

Sociétés associées - 31 décembre 2006

Raison sociale	Emplacement	Participation effective en %
ADM C.V.B.A.	Anvers/Belgique	12,50
GWI Klinik Management GmbH	Feldafing/Allemagne	50
Idoc NV	Bruxelles/Belgique	33,33
Lastra Imaging UK Ltd.	Hertfordshire/Royaume-Uni	10
Lastra Niraj Pvt. Ltd.	Bombay/Inde	39
Medicalis Corp.	Waterloo/Canada	23
Medivision Medical Imaging Ltd.	Yokneam Elit/Israël	19,43
PlanOrg Informatik GmbH	Iéna/Allemagne	25,50
SIEDA GmbH	Kaiserslautern/Allemagne	25,18
Smart Packaging Solutions SAS	Rousset/France	30
Tecnografica S.r.l.	Brugherio/Italie	10
ZTG	Krefeld/Allemagne	6

31. Événements postérieurs à la clôture

Le 27 février 2007, le Conseil d'administration a décidé de diviser les activités du Groupe en trois sociétés indépendantes et cotées en Bourse. Ces nouvelles entités remplaceront les business groups Agfa Graphics, Agfa HealthCare et Agfa Materials. À la fin de cette scission, les actionnaires d'Agfa-Gevaert détiendront des actions des trois sociétés différentes, au lieu d'une seule action Agfa-Gevaert.

Cette scission représente une transaction avec les actionnaires et devrait être comptabilisée en conséquence. Selon les conventions comptables du Groupe, les transactions entre les entités sous un même contrôle sont constatées à la valeur comptable.

La scission aura lieu par séparation. L'actif et le passif séparés d'Agfa Graphics, d'Agfa HealthCare et d'Agfa Materials sont très différents de l'actif et du passif du segment des business groups, comme l'indique l'annexe 4. Publication des informations sectorielles. En effet, il y aura des différences significatives dans les domaines suivants: (a) la publication d'informations sectorielles du Groupe ne fait pas référence à un business group Materials distinct, (b) les dettes postretraite liées aux anciens employés (qualifiés d''inactifs') sont intégrées au segment 'non attribué', (c) l'actif et le passif du segment n'englobent pas les investissements, les prêts à long terme, les créances liées aux contrats de location-financement, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dettes financières, et (d) l'actif et le passif n'incluent pas les actifs et les dettes fiscaux.

page 129

Comptes Statutaires

Les pages suivantes sont extraites des états financiers d'Agfa-Gevaert NV établis conformément aux règles comptables belges. Le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des actionnaires, les états financiers d'Agfa-Gevaert NV et le rapport du commissaire aux comptes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux. Ces documents sont disponibles sur demande auprès du département Investor Relations de la société, ainsi qu'à l'adresse www.agfa.com/investorrelations.

Seuls les comptes annuels consolidés évoqués dans les pages précédentes représentent de manière complète et fidèle la situation et les résultats financiers du Groupe Agfa-Gevaert.

Le rapport du commissaire aux comptes ne stipule pas de réserves et précise que les comptes financiers non consolidés d'Agfa-Gevaert NV pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2006 représentent la situation et les résultats de la société de manière complète et fidèle, et ceci conformément à toutes les dispositions légales et statutaires.

COMPTE DE RÉSULTATS

Millions d'euros		2006	2005
I.	Produits d'exploitation		
A.	Chiffre d'affaires	2.018	1.821
B.	Augmentation (+); diminution (–) des stocks de produits finis, travaux et en-cours de production	3	39
C.	Production immobilisée	144	103
D.	Autres produits d'exploitation	724	60
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		2.889	2.023
II.	CHARGES D'EXPLOITATION		
A.	Matières premières, consommables et fournitures destinées à la revente		
	1. Achats	1.300	1.211
	2. Augmentation (–); diminution (+) des stocks	61	(3)
B.	Services et autres biens	342	300
C.	Salaires, traitements et charges sociales	355	371
D.	Amortissement et dépréciations, frais de formation, immobilisations corporelles et incorporelles	152	128
E.	Augmentation (+); diminution (–) de perte de valeur sur stocks, en-cours de production et créances	0	1
F.	Augmentation (+); diminution (–) des provisions pour risques et charges	83	(12)
G.	Autres charges d'exploitation	24	19
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		2.317	2.015
III.	Résultat d'exploitation	572	8
IV.	Produits financiers	240	100
V.	Charges financières	(221)	(274)
VI.	Résultat courant avant impôts	591	(166)
VII.	Profits exceptionnels	84	276
VIII.	Charges exceptionnelles	(6)	(1)
IX.	Résultat de l'exercice avant impôts	669	109
IXbis.	B Affectation aux impôts différés	0	0
X.	Impôts sur les bénéfices	0	(2)
XI.	Bénéfice après impôts	669	107
XII.	Affectation aux réserves non taxées	0	0
XIII.	Bénéfice de l'exercice disponible à affecter	669	107

Affectation du résultat

A.	Bénéfice à affecter	714	107
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	669	107
	2. Bénéfice reporté	45	0
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
C.	Affectations aux autres réserves	0	0
D.	1. Bénéfice à reporter	(652)	(45)
F.	Bénéfice à distribuer	(62)	(62)

BILAN

Milions d'euros		31 déc. 2006	31 déc. 2005
Actif			
II.	Immobilisations incorporelles	192	174
III.	Immobilisations corporelles	43	73
IV.	Immobilisations financières	3.894	3.566
V.	Créances à plus d'un an	73	8
VI.	Stocks et en-cours de production	165	223
VII.	Créances à moins d'un an	896	291
VIII.	Investissements	79	74
IX.	Disponibilités/Trésorerie	10	5
X.	Charges différées et produits à recevoir	2	10
		5.354	**4.424**
Passif			
I.	Capital	140	140
II.	Primes d'émission	109	109
IV.	Réserves	412	412
V.	Report à nouveau	652	45
VI.	Aide fiscale à l'investissement	3	2
		1.316	**708**
VII.	Provisions et impôts différés	218	135
VIII.	Dettes à plus d'un an	322	922
IX.	Dettes à moins d'un an	3.392	2.606
X.	Charges à payer et revenus différés	106	53
		5.354	**4.424**

Mortsel, le 21 février 2007

Commentaires sur les comptes annuels
Les comptes annuels, qui seront présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires le 24 avril 2007, ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Le bénéfice à affecter pour l'exercice 2006 s'élève à 669.070.925,51 euros.

Avant de proposer la répartition du bénéfice, le Conseil d'administration a constaté qu'au 31 décembre 2006, Agfa-Gevaert NV possédait un total de 4,1 millions d'actions propres. Ces actions n'entrent pas en ligne de compte pour la perception d'un dividende. Le paiement du dividende proposé implique l'allocation de dividende de 124.788.430 actions.

La proposition de répartition du bénéfice à affecter se présente comme suit:
- Remboursement du capital de 62.394.215 euros, soit 50 centimes brut par action (coupon n° 8), payable à partir du 25 avril 2007. Pour les actionnaires belges, cela représente un dividende net de 37,5 centimes par action, après déduction de 25% de précompte fiscal. Pour les actionnaires non résidents, le dividende net peut être déterminé en tenant compte des traités de double taxation entre la Belgique et les différents pays. Les certificats nécessaires devraient être en notre possession pour le 7 mai 2007.
- L'allocation de 606.676.710,51 euros au bénéfice à reporter.

Lors du Conseil d'administration du 21 juin 2006, une option d'achat d'actions a été accordée à la direction, conformément à l'article 523 du Code des sociétés. Cette décision est mentionnée dans le procès-verbal de la réunion: *"À l'exception de M. Olivié, qui s'est abstenu de participer au débat ou de s'exprimer à ce sujet, le conseil a décidé à l'unanimité d'accorder une option d'achat d'actions prévue par le plan d'achat d'actions de la société, aux conditions exposées lors de la réunion."*

Les honoraires de KPMG concernant l'exercice 2006 sont inclus intégralement dans les annexes aux comptes consolidées.

Evénements et informations postérieurs à la clôture de l'exercice, susceptibles d'influencer le développement de la société
Au cours du mois de février 2007, une convention sociale a été conclue dans le cadre du programme de restructuration annoncé le 24 août 2006. Les procédures d'information et de consultation dans le cadre de ce programme ont été clôturées le 13 février 2007. Les provisions nécessaires s'élèvent à 67,6 millions d'euros).

page 133

Glossaire

Aerial Photography (photographie aérienne)

Un groupe de produits de Specialty Products qui inclut des films, des chimies, du papier photo et un logiciel pour la capture d'images aériennes. Ces images sont utilisées dans le cadre d'applications de cartographie civile et militaire. La photographie aérienne est un marché de niche restreint mais rentable. Outre les applications traditionnelles, le film de photographie aérienne d'Agfa convient également pour l'utilisation dans les caméras de sécurité et les détecteurs de vitesse.

appareil IRM (imagerie par résonance magnétique)

L'appareil IRM crée un champ magnétique autour du patient. Il crée des images en envoyant des ondes radio dirigées vers les différentes parties du corps à examiner. Le portefeuille de produits Agfa ne comporte pas d'appareils IRM. Ce sont les *systèmes PACS* qui sont utilisés pour la gestion et la visualisation des images numériques. Les *reprographes* d'Agfa sont utilisés pour produire des imprimés de haute qualité des images.

cardiovasculaire

Ce terme est relatif au cœur humain et aux vaisseaux sanguins. Agfa HealthCare fournit les services de cardiologie en systèmes informatisés pour la gestion des images et des données numériques, et la planification du flux de travail.

carte à circuits imprimés (PCB)

Une fine plaque sur laquelle sont placés des puces et d'autres composants électroniques. Les ordinateurs se composent d'une ou plusieurs cartes.

coloscopie virtuelle

Examen à l'aide de CT scans pour détecter les polypes et les tumeurs cancéreuses dans le colon. Le logiciel d'Agfa combine les images CT dans une reproduction 3D de l'intérieur du colon. Le radiologue a la possibilité de parcourir virtuellement le colon pour détecter les irrégularités dans le mur de l'intestin. Contrairement à la coloscopie conventionnelle, cette technologie ne requiert pas l'insertion d'un tube dans le colon du patient.

CT (tomodensitométrie)

Un CT scan utilise une série de rayons X pour créer des « tranches » d'images de l'organisme. Le portefeuille de produits Agfa ne comporte pas de CT scan. Ce sont les systèmes *PACS* qui sont utilisés pour la gestion et la visualisation en 3D des images numériques. Les *reprographes* d'Agfa sont utilisés pour produire des imprimés de haute qualité des images.

CtF (exposition directe des films)

Procédé par lequel les pages finales, p. ex. des journaux ou des magazines, sont copiées numériquement sur un film (transparent) directement à partir de fichiers informatiques. Les films sont ensuite traités par un procédé chimique et utilisés pour produire les *plaques d'impression*.

CtP (exposition directe des plaques)

Procédé par lequel les pages imposées, par ex. des journaux ou des magazines, sont copiées numériquement sur des plaques d'impression directement à partir de fichiers informatiques sans l'utilisation intermédiaire de film.

dépistage assisté par ordinateur

Système logiciel qui assiste les radiologues dans le dépistage d'anomalies sur des images médicales numériques et qui intègre des fonctionnalités de reconnaissance et d'analyse des images. Ce système est utilisé pour le dépistage du cancer du sein.

dossier électronique du patient ou dossier médical électronique

Le dossier électronique du patient représente une alternative au dossier papier. Ce dossier contient toutes les données relatives au patient et notamment ses données démographiques, ses demandes et résultats d'examens, ses rapports de laboratoire, ses clichés et rapports radiographiques, ses plans de traitement, et permet d'y avoir facilement accès, quel que soit l'endroit où l'on se trouve dans l'hôpital et en dehors.

:Dotrix

:Dotrix, la presse jet d'encre numérique d'Agfa, est une solution dédiée à l'impression d'emballages, de matériel de P.L.V. et d'étiquettes. La presse :Dotrix utilise l'encre :Agorix d'Agfa et est pilotée par :ApogeeX, le logiciel de production d'emballages d'Agfa.

EBIT
Résultat avant intérêts et impôts.

EBITDA
Résultat avant intérêts, impôts et dotations aux amortissements.

électroluminescence (EL)
Le phénomène par lequel une matière émet de la lumière en réponse à un champ électrique intense. Agfa fournit des encres et de films de sérigraphie pour la production de lampes électroluminescentes flexibles.

encre U.V.
Les encres U.V. sont principalement composées de monomères acryliques. Après l'impression, l'encre est transformée en film dur polymérisé par une forte dose de rayons U.V. Ces encres présentent l'avantage de sécher instantanément; elles sont adaptées à de nombreux substrats sans enduit et donnent une image très résistante. Elles ne contiennent pas de composants dangereux tels que des composés organiques volatils ou des solvants et ne s'évaporent pas.

enregistrement sonore (film pour)
Ce type de film à base de polyester a été spécialement conçu pour l'enregistrement et l'impression de tous les types courants de bandes sons, notamment analogiques, Dolby, Digital, DTS (Digital Theater Systems) et SDDS (Sony Dynamic Digital Sound).

épreuvage
Une épreuve contractuelle est une épreuve approuvée par le client (celui qui achète le tirage) et qui représente la manière dont les couleurs seront reproduites sur la presse. Cette « représentation » du résultat final est rendue possible grâce aux systèmes des logiciels de gestion de couleurs haute technologie d'Agfa.

essai non destructif (NDT)
Permet de vérifier la structure et la tolérance des matériaux sans les endommager ou les déformer.

film de copie couleur
Film sur lequel on copie la version master d'un film de cinéma. Ces copies sont distribuées dans tous les cinémas.

Film Phototooling (film de traçage photographique)
Un film qui offre la précision extrême nécessaire à la miniaturisation des circuits imprimés.

film pour essais non destructifs (NDT)
Groupe de produits de Specialty Products. Agfa a cédé sa branche d'essais non destructifs à General Electric Company (GE) en 2003. Les deux parties ont signé un accord à long terme selon lequel Agfa continuera de fournir des films radiographiques pour les essais non destructifs à GE. Les technologies d'essais non destructifs rendent possible la vérification de la structure et la tolérance des matériaux sans les endommager ou les déformer.

GWI
Gesellschaft für Wirtschaftliche Informatik, fondée en 1990 et établie à Bonn, Allemagne. Fournisseur de systèmes d'information hospitaliers. Acquis par Agfa en janvier 2005.

Heartlab
Important concepteur et fournisseur de systèmes d'imagerie numérique et de réseaux d'information dans le domaine de la cardiologie. Créée en 1994, la société siégeait à Westerly, Rhode Island (États-Unis). Agfa l'a acquise en juin 2005.

IMPAX
Voir PACS (Picture Archiving and Communication System)

imprimante grand format
Une imprimante grand format est une imprimante numérique qui imprime sur des feuilles ou rouleaux de 24 pouces/60 cm de large ou plus.

imprimante jet d'encre
Une imprimante qui dépose des gouttelettes d'encre de dimension extrêmement réduite sur du papier afin de créer une image, des plus petites pour les applications bureautiques aux plus grandes pour les applications industrielles en passant par les moyennes pour l'impression d'affiches, par exemple.

JDF

La norme JDF (Job Definition Format) a été développée pour faciliter l'automatisation des processus et l'intégration d'applications et de systèmes de différents fournisseurs dans le secteur des arts graphiques. La norme JDF permet la communication entre différents périphériques, non seulement en production, mais aussi entre la production et l'administration.

JMF

Le format JMF (Job Messaging Format) fait partie de la norme *JDF* dans le secteur des arts graphiques. Il permet aux systèmes de gestion du flux de travail de contrôler des périphériques et de leur ordonner d'arrêter ou de commencer des travaux.

laser

Acronyme de l'anglais « Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation » : un dispositif qui amplifie une fréquence unique de la lumière dans le spectre pour créer un faisceau intense directionnel. Ce faisceau de lumière peut être utilisé pour écrire des données sur une plaque d'impression ou sur un film. On distingue les lasers thermiques des lasers à lumière visible. Les premiers sont utilisés avec des matériaux thermosensibles, les seconds exposent des matériaux photosensibles et peuvent être divisés en faisceaux laser verts, violets et rouges. Le rouge est rarement choisi de nos jours car la popularité du laser violet a augmenté sensiblement en raison de son fonctionnement aisé, de sa grande fiabilité et de son moindre coût.

logiciel de gestion du flux de travail

Logiciel qui permet aux opérateurs de gérer le processus de prépresse à l'aide d'une interface logicielle. Il rationalise aussi les flux d'opérations en automatisant les différentes étapes du processus de prépresse – et permet donc de gagner du temps et de réduire les coûts.

Microfilm

Appartenant au groupe de produits de Specialty Products, le microfilm d'Agfa est connu pour sa haute sensibilité et sa qualité d'image exceptionnelle. Le microfilm est un support parfait pour le stockage des données sur le long terme et offre des avantages bien marqués sur le stockage numérique en termes de rentabilité et de fiabilité. Les musées et les bibliothèques mettent souvent leurs collections sur des microfilms (couleur).

modalités

Dans ce rapport, ce terme est utilisé pour plusieurs systèmes d'imagerie, notamment l'équipement radiologique, les machines *TEP,* les *appareils IRM* et les *CT* scans. Ces systèmes peuvent être connectés à un système *PACS* d'Agfa.

numériseur

Voir « radiographie informatisée »

PACS (Picture Archiving and Communication System)

Les solutions d'archivage et de communication d'images PACS d'Agfa sont commercialisées sous le nom IMPAX. À l'origine, les systèmes PACS ont été mis au point pour permettre la gestion, la diffusion et l'archivage de façon efficace des images diagnostiques des services de radiologie. Les évolutions technologiques et les développements logiciels spécifiques ont rapidement permis d'utiliser les systèmes PACS d'Agfa dans d'autres services hospitaliers. Un grand nombre de systèmes PACS sont utilisés pour relier tous les services hospitaliers qui utilisent de manière intensive des images cliniques en réseau. Le logiciel MUSICA d'Agfa est utilisé pour traiter et optimiser les images dans le système PACS.

plaque d'impression

- analogique

Plaque d'impression composée d'un substrat d'aluminium de qualité et d'un revêtement conçu pour réagir à des niveaux relativement élevés de photoénergie ultraviolette (U.V.). Un film graphique exposé est mis en contact sous vide avec une plaque. La source de lumière U.V. copie la maquette du film sur la plaque. Dans ce cadre, les éléments de la maquette sont les parties opaques du film et le reste est transparent. La lumière U.V. n'atteint la plaque qu'aux endroits où le film est transparent. Un procédé de développement chimique attaque les parties exposées de la plaque et laisse les parties non exposées intactes. L'encre adhère aux parties exposées – ou traitées chimiquement – sur la presse d'impression.

- numérique

Plaque d'impression composée d'un substrat d'aluminium de haute qualité grainé et anodisé et d'un revêtement (argent ou photopolymère) plusieurs milliers de fois plus sensible que celui des plaques analogiques. Les lasers utilisés pour exposer ces plaques sont généralement basés sur l'énergie thermique ou la lumière visible. Les revêtements réagissent à l'énergie laser en induisant des

modifications chimiques/physiques à la surface de la plaque. Comme les plaques analogiques, les plaques numériques sont ensuite traitées chimiquement pour créer une plaque prête à imprimer mais il existe aussi des technologies de plaques numériques ne nécessitant pas ce traitement.

plaque d´impression sans chimies
Une plaque d'impression qui n'a pas besoin de traitement chimique après l'étape d'imagerie.

plaque photopolymère
Les plaques photopolymères sont exposées à l'aide de *lasers* qui fonctionnent à la lumière visible.
Voir également « plaque d´impression »

polyéthylène téréphtalate
Ce produit chimique est préparé avec de l'éthylène glycol et de l'acide téréphtalique. C'est la principale matière première utilisée pour fabriquer le substrat des pellicules photographiques; il est enrobé de plusieurs types de couches chimiques spécifiques, notamment à des fins médicales et graphiques.

polymère
Un polymère est une grosse molécule composée de nombreuses unités plus petites (les monomères) qui sont assemblées. Les polymères peuvent être naturels (par exemple, des protéines ou du caoutchouc) ou fabriqués par l'homme (par exemple, le plastique et le nylon).

prépresse
Ensemble des étapes de la préparation et du traitement du contenu et des fichiers jusqu'à la création de la plaque analogique ou numérique, y compris la numérisation haute résolution des images, la sélection des couleurs, les différents types d'épreuves, notamment.

production d´épreuves numériques
Voir « épreuvage »

Specialty Foils & Components
Un groupe de produits de Specialty Products qui inclut des films Polyéthylène téréphtalates dernier cri, des produits chimiques et des produits semi-finis haute technologie pour des tiers pour la production de produits d'imagerie. Si nécessaire, ces matériaux peuvent être personnalisés en coopération avec le client.

radiographie directe (RD)
Technologie radiographique qui convertit l'énergie des rayons X en données numériques sans recourir à des plaques ou des films intermédiaires pour la capture de l'image. Ces données numériques génèrent une image diagnostique sur un PC. Le caractère numérique des données ouvre un large éventail de possibilités en matière d'optimisation ou de remplissage des images, de même qu'en matière d'archivage des images sur les systèmes *PACS*. Les systèmes de radiographie directe sont surtout utilisés dans des environnements de radiologie centralisés.
Voir également « radiographie informatisée »

radiographie informatisée (RI)
Technologie qui consiste à réaliser des images radiographiques avec un équipement radiographique traditionnel mais dans laquelle les images sont capturées sur des plaques réutilisables plutôt que sur un film radiographique à usage unique. L'information contenue sur les plaques est lue par un numériseur et fournit une image numérique. Un logiciel dédié (notamment MUSICA d'Agfa) peut être utilisé pour maximiser automatiquement la qualité des images lors de leur utilisation à des fins diagnostiques.
Les images numériques peuvent également être complétées par des insertions manuelles (annotations, mesures, ...) et peuvent être archivées sur un système *PACS*.
Voir également « radiographie directe »

reprographe (ou système de reprographie)
Dispositif utilisé pour imprimer des images médicales à partir de différentes sources: *tomodensitométrie, imagerie par résonance magnétique, radiographie informatisée, radiographie directe,* entre autres. Agfa produit des systèmes d'impression 'humide' et 'à sec'. La technologie laser humide implique l'utilisation de solutions chimiques aqueuses pour développer les images. La technologie à sec, respectueuse de l'environnement, imprime les images directement à partir de l'ordinateur sur un film spécial par effet thermique.

sérigraphie
Le procédé d'impression au cours duquel on applique une encre à l'aide d'une gaze en métal ou en nylon sur le papier. La gaze est imperméabilisée par l'utilisation de pochoirs dans les parties à ne pas imprimer.

Symphonie On Line
Leader des solutions d'informatique hospitalière en France. Société fondée en 1984 et établie à Bordeaux, France. Agfa l'a acquise en octobre 2004.

système de gestion de la production
Système basé sur un logiciel qui permet aux utilisateurs de suivre la progression du flux, de le gérer, de livrer plusieurs projets et de collaborer en ligne avec leurs clients et partenaires.

système d'information radiologiques (RIS)
Solution informatisée pour la planification, le suivi et la communication de toutes les données relatives aux patients et à leurs examens dans les services de radiologie, c.-à-d. de la demande d'examen au protocole diagnostique du radiologue. Le système RIS est étroitement lié au système d'archivage et de communication d'images *PACS* (pour les images contenues dans les examens).

TalkStation
TalkStation est un système de reconnaissance vocale d'Agfa utilisé par des diagnostiqueurs pour ajouter des commentaires aux images médicales de manière efficace. Les systèmes TalkStation, *PACS* et *RIS* sont souvent intégrés dans un système complet.

technologie à laser violet
Les technologies à laser violet exposent les plaques à la gamme violette du spectre de lumière visible, ce qui offre un débit rapide, permet une manipulation aisée des plaques et un degré de fiabilité élevé.
Voir aussi « laser »

téléradiologie
À l'aide d'un système *PACS* évolué et d'une connexion Internet sécurisée, les centres hospitaliers et d'imagerie peuvent envoyer des images médicales numériques aux radiologues et aux centres de diagnostics situés partout dans le monde. Ce procédé s'appelle téléradiologie.
Il peut compenser le manque de radiologues; les médecins les utilisant pour envoyer des images à des collègues pour obtenir rapidement un second avis.

tête d'impression jet d'encre
Le cœur d'une imprimante jet d'encre. Elle contient plusieurs buses qui servent à pulvériser des gouttes d'encre.

ThermoFuse
ThermoFuse fixe physiquement les images à *la plaque d'impression* sans aucun traitement chimique. Il en résulte une exposition thermique extrêmement stable et prévisible qui élimine efficacement les variables, et ce sans aucun compromis sur la qualité et le confort d'impression.

TEP (tomographie par émission de positons)
Une substance radioactive administrée à un patient avant qu'il ne soit examiné avec la machine TEP. La substance s'accumulera dans les organes. Si les organes sont affectés par des tumeurs malignes, la substance se concentrera dans les zones affectées. La machine TEP enregistre l'énergie de la substance et permet de situer les tumeurs principales et secondaires. Le portefeuille de produits Agfa ne comporte pas de machines TEP. Ce sont les systèmes PACS qui sont utilisés pour la gestion et la visualisation des images numériques.

unité d'exposition
Les unités d'exposition des plaques exposent le résultat de fichiers numériques sur une plaque qui est ensuite développée et montée sur la presse. On distingue les unités d'exposition des plaques à plat ou à tambour. Les plaques d'impression restent à plat pendant le traitement de l'image dans le cas du premier type de système; elles sont enroulées autour ou à l'intérieur d'un tambour pour le deuxième.

thermiques (unité d'exposition des plaques)
Unité d'exposition des plaques utilisant l'énergie thermique pour l'exposition des plaques d'impression.
Voir aussi « laser »

Imprimé par Agfa-Gevaert NV
Corporate Communication
Septestraat 27 - B-2640 Mortsel, België
Tél.: +32 3 444 7124
Fax: +32 3 444 4485
www.agfa.com

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2002-2006

Millions d'euros	2006	2005	2004 [1]	2003	2002
Chiffre d'affaires	3.401	3.308	3.762	4.215	4.683
Coût des ventes	(2.102)	(2.096)	(2.265)	(2.449)	(2.705)
Bénéfice brut	1.299	1.212	1.497	1.766	1.978
Frais de distribution	(564)	(583)	(701)	(790)	(902)
Frais de recherche et de développement	(193)	(191)	(191)	(233)	(248)
Frais généraux d'administration	(281)	(228)	(269)	(297)	(277)
Autres produits d'exploitation	312	326	540	661	318
Autres charges d'exploitation	(508)	(404)	(1.005)	(579)	(476)
Résultat d'exploitation	65	132	(129)	528	393
Produits (charges) d'intérêts – net	(32)	(18)	(19)	(28)	(40)
Autres produits (charges) hors exploitation – net	(32)	(7)	(37)	(43)	(57)
Résultat hors exploitation	(64)	(25)	(56)	(71)	(97)
Résultat avant impôts	1	107	(185)	457	296
Impôts sur les bénéfices	15	(125)	39	(135)	(99)
Résultat net des sociétés consolidées (avant part des résultats des sociétés associées)	16	(18)	(146)	322	197
Part des résultats des sociétés associées	-	-	-	-	(3)
Résultat net des sociétés consolidées	16	(18)	(146)	322	194
dû à des intérêts minoritaires	1	1	(1)	(1)	-
dû aux actionnaires d'Agfa-Gevaert SA (résultat net pour la période comptable)	15	(19)	(145)	323	194
dont activités abondonnées	(36)	(120)	(340)	(61)	
Résultat de base par action (en euro)	0,12	(0,15)	(1,15)	2,44	1,39
Résultat dilué par action (en euro)	0,12	(0,15)	(1,15)	2,44	1,39

[1] Comme déclaré en 2004, après redressement pour l'impact de la norme IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions,* soit 2 millions d'euros

BILANS CONSOLIDÉS 2002-2006

Millions d'euros	31 déc. 2006	31 déc. 2005	31 déc. 2004[1]	31 déc. 2003	31 déc. 2002
Actif					
Actifs immobilisés	1.407	1.561	1.011	976	1.174
Immobilisations incorporelles	856	924	338	325	456
Immobilisations corporelles	455	502	519	616	672
Immobilisations financières	29	32	38	32	40
Prêts à long terme	65	102	112	-	-
Instruments financiers dérivés	2	1	4	3	6
Actifs à long terme disponibles à la vente	3	5	-	-	-
Actifs circulants	2.071	2.129	2.035	2.652	2.717
Stocks	624	586	576	813	948
Créances commerciales	885	854	744	826	959
Autres créances et actifs divers	456	498	391	569	630
Liquidités et équivalents de liquidités	85	169	293	397	145
Charges à reporter	19	20	18	18	30
Instruments financiers dérivés	2	2	13	29	5
Impôts différés	351	287	310	211	268
Actif total	**3.832**	**3.982**	**3.356**	**3.839**	**4.159**
PASSIF					
Fonds propres	933	1.032	1.082	1.373	1.386
Capital social d'Agfa-Gevaert NV	140	140	140	140	140
Prime d'émission d'Agfa-Gevaert NV	109	109	107	107	107
Bénéfices non répartis	987	1,069	1,284	1,056	962
Réserves	(289)	(301)	(262)	(260)	(20)
Résultat net	15	(19)	(145)	323	194
Écarts de conversion	(32)	31	(44)	5	-
Intérêts minoritaires	3	3	2	2	3
Passif à long terme	1.269	1.394	1.052	1.424	1.598
Dettes pour avantages liés à la retraite	721	709	727	799	843
Dettes pour engagements de personnel	30	29	35	36	39
Dettes financières à plus d'un an	445	552	247	558	665
Provisions à plus d'un an	72	102	43	27	37
Produit reporté	1	2	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	4	14
Passif à court terme	1.517	1.445	1.185	1.010	1.119
Dettes financières à moins d'un an	344	296	239	72	53
Dettes commerciales	313	309	323	259	266
Avances et acomptes versés	87	66	46	45	56
Autres dettes	341	365	211	205	249
Dettes pour engagements de personnel	93	77	72	85	105
Provisions à moins d'un an	319	301	282	327	380
Produit reporté	13	15	5	7	9
Instruments financiers dérivés	7	16	7	10	1
Impôts différés	113	111	37	32	56
Passif total	**3.832**	**3.982**	**3.356**	**3.839**	**4.159**

[1] Comme déclaré en 2004, après redressement pour l'impact de la norme IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions,* soit 2 millions d'euros

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 2002-2006

Millions d'euro	2006	2005	2004[1]	2003	2002
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	168	290	394	528	223
Résultat d'exploitation	65	132	(129)	528	393
Impôts courants	(54)	(106)	(84)	(102)	(70)
Pertes de dépréciation, d'amortissement et de valeur	159	161	291	216	270
Changements de la juste valeur des instruments financiers divers	(3)	7	4	3	(8)
Régularisation pour le résultat hors trésorerie	(1)	-	-	-	-
Variation de provisions à long terme	9	(50)	(11)	(86)	(76)
(Plus-values)/moins-values sur reprise d'actifs à long terme	(21)	(11)	(17)	2	(27)
Plus-values sur cessions	-	-	(126)	(231)	-
Moins-values découlant de la vente de Consumer Imaging	-	-	270	-	-
Impôts sur cessions	-	-	46	63	-
Pertes sur cessions	4	-	-	-	-
Liquidités brutes résultant des activités d'exploitation	140	133	244	393	482
dont activités abandonnées	(51)	(55)	(138)	(59)	
Diminution/(Augmentation) des stocks	(58)	2	81	80	70
Diminution/(Augmentation) des créances commerciales	(57)	(37)	(58)	62	125
Augmentation/(Diminution) des dettes commerciales et du produit reporté	38	(26)	83	7	(17)
Variation de provisions à court terme	37	23	(34)	(9)	14
Autres variations du fonds de roulement	7	(13)	(13)	(11)	(63)
Liquidités nettes résultant des activités d'exploitation	107	82	303	522	611
dont activités abandonnées	(25)	(27)	(117)	48	
Sorties de fonds pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(28)	(28)	(12)	(28)	(41)
Sorties de fonds pour acquisition d'immobilisations corporelles	(77)	(78)	(100)	(150)	(126)
Entrées de fonds résultant de la cession d'immobilisations incorporelles	-	-	1	-	1
Entrées de fonds résultant de la cession d'immobilisations corporelles	27	27	55	8	58
Entrées de fonds résultant de la cession d'actifs à long terme négociables	4	-	-	-	-
Entrées (sorties) de fonds provenant des fonds propres et des titres de créance	62	12	6	6	(72)
Sorties de fonds pour impôts sur cessions antérieures	-	(42)	-	-	-
Sorties de fonds pour acquisitions	-	(361)	(122)	-	(178)
Sorties de fonds pour acquisitions	(53)	-	-	-	-
Entrées de fonds résultant de cessions	13	-	129	241	-
Entrées de fonds provenant d'ajustements de la valeur d'acquisitions antérieures	-	3	-	-	-
Intérêts et dividendes perçus	6	21	18	24	48
Liquidités nettes provenant des/(consacrées aux) activités d'investissement	(46)	(446)	(25)	101	(310)
dont activités abandonnées	37	21	59	51	
Distribution de dividendes aux actionnaires	(63)	(76)	(95)	(67)	(32)
Rachat d'actions propres	-	(31)	-	(253)	(12)
Apports en capital	-	2	-	-	-
Préfinancement par/ (de) AgfaPhoto pour la cession de Consumer Imaging	(4)	27	-	-	-
Émissions nettes de titres de créances	(39)	319	(231)	19	(261)
Intérêts versés	(38)	(28)	(39)	(56)	(87)
Autres rentrées/sorties de fonds	14	36	(20)	(1)	16
Liquidités nettes consacrées aux activités de financement	(130)	249	(385)	(358)	(376)
dont activités abandonnées	(4)	27	-	-	
Variations de liquidités et d'équivalents de liquidités résultant des activités courantes	(69)	(115)	(107)	265	(75)
Variations de liquidités et d'équivalents de liquidités résultant d'un changement du périmètre de consolidation	-	-	-	-	1
Variations de liquidités et d'équivalents de liquidités résultant des fluctuations des cours de change	(16)	(7)	3	(12)	(8)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	83	168	290	394	141

[1] Comme déclaré en 2004, après redressement pour l'impact de la norme IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*, soit 2 millions d'euros

Bloc-notes de l'actionnaire

Lieux de cotation	Bourse de Bruxelles
Ticker Reuters	AGFAt.BR
Ticker Bloomberg	AGFB BB/AGE GR
Datastream	B:AGF

Structure de l'actionnariat (19 mars 2007)

- 8,01% Franklin Resources Inc.
- 4,08% Nordea Investments Funds
- 3,39% Sparinvest Fondsmaeglerselskab
- 3,15% Actions propres
- 3,10% BlackRock Group
- 3,00% Pioneer
- 75,27% Actionnariat flottant

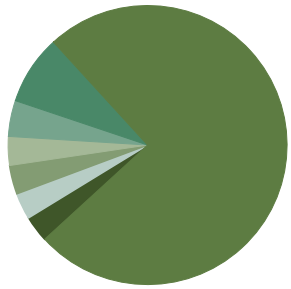

Données par titre

Premier jour de cotation	1er juin 1999
Nombre d'actions en circulation au 31 déc. 2006	124.785.530
Capitalisation boursière au 31 déc. 2006	2.495 millions d'euros

En euros	2006	2005	2004	2003	2002
Bénéfice par titre (résultat net)	0,12	(0,15)	(1,15)	2,44	1,39
Flux de trésorerie nets d'exploitation par titre	0,86	0,65	2,40	3,95	4,38
Dividende brut	0,50	0,50	0,60	0,75	0,50
Cours de fin d'année	19,36	15,41	24,96	22,60	21,25
Cours maximum de l'année	21,35	27,50	25,90	22,71	21,41
Cours minimum de l'année	13,95	14,92	18,24	16,35	12,95
Volume moyen des titres échangés/jour	851.267	471.175	364.220	207.507	156.681
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	124.781.170	125.603.444	126.008.540	132.045.438	139.611.425

Cours de l'action Agfa par rapport à l'indice BEL-20

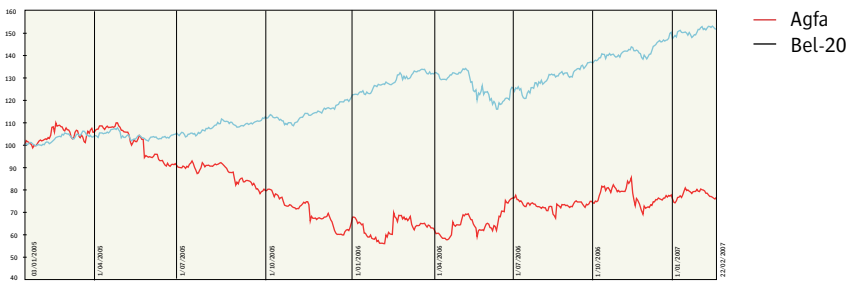

Adresse de contact pour les actionnaires

Département Investor Relations	Tél.: +32-(0)3-444 7124
Septestraat 27, B-2640 Mortsel, Belgique	Fax: +32-(0)3-444 4485
www.agfa.com/investorrelations	investor.relations@agfa.com

Calendrier financier 2007-2008

Assemblée Générale Annuelle	24 avril 2007 à 11 h
Paiement du dividende 2006	25 avril 2007
Résultats du 1er trimestre 2007	3 mai 2007
Résultats semestriels pour 2007	31 juillet 2007
Résultats du 3ième trimestre 2007	31 octobre 2007
Assemblée Générale Annuelle	29 avril 2008

NGMNM